



Société anonyme au capital de 6 483 591,15 euros

88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris

RCS Paris B 413 577 743

## DOCUMENT DE REFERENCE 2009



En application de son Règlement Général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a enregistré le présent document de référence le 07 décembre sous le numéro R.10-081. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement de ce document, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de BAC MAJESTIC : 88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris ;
- sur le site internet de BAC MAJESTIC : [www.bacfilms.com](http://www.bacfilms.com) ;
- ainsi que sur le site de l'AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) .

## SOMMAIRE

<b>1. PERSONNES RESPONSABLES .....</b>	<b>10</b>
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	10
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	10
1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	11
<b>2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES .....</b>	<b>12</b>
2.1. DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES .....	12
2.1.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES .....	12
2.1.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS .....	12
2.1.3. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES .....	13
2.2. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES.....	14
<b>3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....</b>	<b>15</b>
3.1. INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES .....	15
3.1.1. Informations financières annuelles résumées – données consolidées - IFRS .....	15
3.1.2. Informations financières semestrielles résumées – données consolidées - IFRS.....	16
3.1.3. Informations résumées sur les flux de trésorerie consolidés - IFRS .....	17
<b>4. FACTEURS DE RISQUE .....</b>	<b>18</b>
4.1. RISQUES DE LIQUIDITE.....	18
4.2. RISQUES DE MARCHE.....	20
4.2.1. RISQUES DE TAUX .....	20
4.2.2. RISQUES DE CHANGE.....	22
4.2.3. RISQUES SUR ACTIONS.....	23
4.2.4. RISQUES HORS BILAN .....	23
4.3. RISQUES LIES AU POIDS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	24
4.4. RISQUES OPERATIONNELS.....	26
4.4.1. RISQUES LIES AUX DEPARTS DE PERSONNES CLES.....	26
4.4.2. RISQUES LIES AUX RELATIONS ENTRE BAC MAJESTIC ET MILLIMAGES .....	27
4.4.3. RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS .....	28
4.4.4. RISQUES LIES AUX CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	29
4.5. RISQUES LIES AUX EVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES.....	29
4.5.1. DEVELOPPEMENT DES SERVICES EN LIGNE .....	29
4.5.2. DEVELOPPEMENT DE LA QUALITE DE DIFFUSION TELEVISUELLE ET VIDEOGRAPHIQUE	30
4.5.3. DEVELOPPEMENT DE LA PROJECTION NUMERIQUE DANS LES SALLES DE CINEMA ..	30
4.6. RISQUES LIES AU PIRATAGE .....	31
4.7. RISQUES LIES A UNE SURABONDANCE DE L'OFFRE.....	32

4.8.	RISQUES LIES AU CARACTERE ALEATOIRE DES SUCCES COMMERCIAUX DES FILMS DISTRIBUES .....	32
4.9.	RISQUES LIES AUX POLITIQUES DE SOUTIEN DE L'INDUSTRIE DU CINEMA ET A LEUR EVOLUTION .....	32
4.10.	RISQUES JURIDIQUES.....	33
4.10.1.	RISQUES DE LITIGES .....	33
4.10.2.	RISQUES LIES A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	33
4.10.3.	RISQUES LIES A L'OBTENTION D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.....	34
4.11.	RISQUES LIES A LA CONTINUTE D'EXPLOITATION.....	35
4.12.	RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX.....	36
4.13.	ASSURANCES ET COUVERTURES DU RISQUE .....	37
<b>5.</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....</b>	<b>38</b>
5.1.	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....	38
5.1.1.	NOM COMMERCIAL ET RAISON SOCIALE DE L'EMETTEUR .....	38
5.1.2.	LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE L'EMETTEUR .....	39
5.1.3.	DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE DE L'EMETTEUR .....	39
5.1.4.	SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR .....	39
5.1.5.	EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR.....	40
5.2.	INVESTISSEMENTS .....	44
5.2.1.	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES ET LORS DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2010 .....	44
5.2.2.	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS.....	44
5.2.3.	INVESTISSEMENTS A VENIR ET ENGAGEMENTS FERMES.....	44
<b>6.</b>	<b>APERCU DES ACTIVITES .....</b>	<b>45</b>
6.1.	PRINCIPALES ACTIVITES .....	45
6.1.1.	LE METIER DE BAC MAJESTIC .....	45
6.1.2.	LES CLIENTS.....	48
6.2.	LES PRINCIPAUX MARCHES.....	50
6.2.1.	PRESENTATION GENERALE .....	50
6.2.2.	LA DISTRIBUTION EN SALLES DE CINEMA.....	51
6.2.3.	LA DISTRIBUTION VIDEO .....	52
6.2.4.	LA DISTRIBUTION EN TELEVISION.....	55
6.2.5.	LA DISTRIBUTION INTERNATIONALE.....	58
6.3.	EVENEMENTS EXCEPTIONNELS .....	59
6.4.	DEGRE DE DEPENDANCE DE L'EMETTEUR A L'EGARD DE BREVETS OU DE LICENCES.....	60
6.5.	POSITIONNEMENT ET CONCURRENCE.....	60
<b>7.</b>	<b>ORGANIGRAMME.....</b>	<b>62</b>

7.1.	PERIMETRE DU GROUPE.....	62
7.1.1.	ORGANIGRAMME JURIDIQUE .....	62
7.1.2.	FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	62
<b>8.</b>	<b>PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS .....</b>	<b>63</b>
8.1.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES.....	63
8.2.	FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	63
<b>9.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....</b>	<b>64</b>
9.1.	SITUATION FINANCIERE.....	64
9.1.1.	BILAN CONSOLIDE ANNUELS.....	64
9.1.2.	BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL .....	65
9.1.3.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ANNUEL.....	68
9.1.4.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SEMESTRIEL.....	69
9.2.	RESULTAT D'EXPLOITATION .....	76
9.2.1.	FACTEURS INFLUENCANT SENSIBLEMENT LE REVENU D'EXPLOITATION .....	76
9.2.2.	CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ETATS FINANCIERS .....	76
9.2.3.	FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR.....	76
<b>10.</b>	<b>TRESORERIE ET CAPITAUX .....</b>	<b>77</b>
10.1.	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....	77
10.2.	INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES .....	78
10.2.1.	PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2010.....	79
10.2.2.	EXERCICE 2009.....	79
10.2.3.	EXERCICE 2008.....	79
10.2.4.	EXERCICE 2007.....	80
10.3.	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS.....	80
10.4.	RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....	81
10.5.	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS	81
<b>11.</b>	<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....</b>	<b>82</b>
11.1.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....	82
11.2.	BREVETS.....	82
<b>12.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....</b>	<b>83</b>
12.1.	PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2009 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	83
12.1.1.	Résultats semestriels 2010.....	83
12.1.2.	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> semestre 2010 : 4,2 M€.....	84
12.1.3.	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> semestre 2010 : 1,9 M€.....	85

12.2.	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE BAC MAJESTIC .....	86
<b>13.</b>	<b>PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE .....</b>	<b>87</b>
<b>14.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE .....</b>	<b>88</b>
14.1.	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	88
14.1.1.	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	88
14.1.2.	CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURE DE LIQUIDATION, SANCTION A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION .....	91
14.1.3.	COMITE DE DIRECTION.....	91
14.2.	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE .....	92
<b>15.</b>	<b>REMUNERATIONS ET AVANTAGES .....</b>	<b>93</b>
15.1.	REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX .....	93
15.1.1.	REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	93
15.1.2.	REMUNERATION GLOBALE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	94
15.1.3.	OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNAIRES DE L'EMETTEUR ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	95
15.1.4.	ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES AU MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	95
15.1.5.	REGIME COMPLEMENTAIRE DE RETRAITE, CONTRAT DE TRAVAIL.....	95
15.2.	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES.....	95
<b>16.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....</b>	<b>96</b>
16.1.	MANDATS DES ADMINISTRATEURS .....	96
16.2.	CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE .....	96
16.3.	COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION .....	97
16.4.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - APPLICATIONS DES RECOMMANDATIONS DU CODE MIDDLENEXT .....	97
16.5.	CONTRÔLE INTERNE.....	99
16.5.1.	RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE.....	99
16.5.2.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	108
<b>17.</b>	<b>SALARIES.....</b>	<b>110</b>
17.1.	NOMBRE DE SALARIES .....	110
17.2.	PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS .....	110
17.2.1.	ACTIONNARIAT SALARIE .....	110

17.2.2.	PLANS DE STOCK OPTIONS RESERVES AUX SALARIES.....	110
17.2.3.	ACTIONS GRATUITES .....	110
<b>18.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....</b>	<b>111</b>
18.1.	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	111
18.1.1.	STRUCTURE DU CAPITAL.....	111
18.1.2.	FRANCHISSEMENTS DE SEUILS (déclarations au cours des 3 derniers exercices).....	112
18.2.	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	114
18.3.	DETENTION OU CONTROLE DE BAC MAJESTIC .....	114
18.4.	ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	114
18.5.	DEROGATION A L'OBLIGATION DE DEPOSER UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE. ....	114
<b>19.</b>	<b>OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....</b>	<b>116</b>
19.1.	RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES .....	116
19.1.1.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009 .....	116
19.1.2.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008.....	119
19.1.3.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007.....	123
<b>20.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR .....</b>	<b>126</b>
20.1.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009.....	126
20.1.1.	BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009.....	126
20.1.2.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009 .....	128
20.1.3.	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2009.....	129
20.1.4.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009 .....	130
20.1.5.	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009.....	131
20.2.	ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009 .....	155
20.2.1.	BILAN SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2009 .....	155
20.2.2.	COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2009 .....	156
20.2.3.	ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009 .....	157
20.3.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008.....	166
20.3.1.	BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2008.....	166
20.3.2.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2008 .....	168
20.3.3.	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2008 .....	169
20.3.4.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008 .....	170
20.3.5.	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008.....	171
20.4.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007.....	197
20.4.1.	BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2007.....	197

20.4.2.	<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2007</b> .....	199
20.4.3.	<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2007</b> .....	200
20.4.4.	<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007</b> .....	201
20.4.5.	<b>ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007</b> .....	202
20.5.	<b>INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA</b> .....	233
20.6.	<b>VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES</b> .....	234
20.6.1.	<b>RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES</b> .....	234
20.6.2.	<b>INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX</b> .....	241
20.6.3.	<b>AUTRES INFORMATIONS NON VERIFIEES</b> .....	241
20.7.	<b>DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES</b> .....	241
20.8.	<b>INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES</b> .....	242
20.8.1.	<b>COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES AU 30 JUIN 2010</b> .....	242
20.8.2.	<b>ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES</b> .....	246
20.8.3.	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2010</b> .....	257
20.9.	<b>POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</b> .....	259
20.10.	<b>PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE</b> .....	259
20.11.	<b>CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE</b> 259	
<b>21.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b> .....	<b>260</b>
21.1.	<b>CAPITAL SOCIAL</b> .....	260
21.1.1.	<b>MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT</b> .....	260
21.1.2.	<b>ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL</b> .....	261
21.1.3.	<b>AUTO-DETENTION ET PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS</b> .....	261
21.1.4.	<b>VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION</b> .....	262
21.1.5.	<b>CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL</b> .....	262
21.1.6.	<b>CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION</b> .....	262
21.1.7.	<b>EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL</b> .....	263
21.2.	<b>ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS</b> .....	264
21.2.1.	<b>OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)</b> .....	264
21.2.2.	<b>DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (ARTICLES 14 A 20 DES STATUTS)</b> .....	264
21.2.3.	<b>DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D' ACTIONS (ARTICLES 10 A 13 DES STATUTS)</b> .....	270
21.2.4.	<b>CONDITIONS REGISSANT LES CONVOCATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ET LEUR ADMISSION (ARTICLES 23 A 32 DES STATUTS)</b> .....	273

21.2.5.	DISPOSITIONS POUVANT DIFFERER, RETARDER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	277
21.2.6.	DISPOSITIONS FIXANT LE SEUIL AU DESSUS DUQUEL TOUTE PARTICIPATION DOIT ETRE DIVULGEE.....	278
21.2.7.	CONDITIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL.....	278
22.	CONTRATS IMPORTANTS.....	279
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS .....	280
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	281
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	282



## **NOTE LIMINAIRE**

Dans le présent document de référence, la société BAC MAJESTIC sera désignée par la « Société ». La Société et sa filiale seront désignées par le « Groupe ».

Les comptes sociaux et consolidés ont fait l'objet d'une remise en page pour les besoins du prospectus. Les comptes sociaux et consolidés non remis en page peuvent être consultés au siège de la Société.

## 1. PERSONNES RESPONSABLES

---

### 1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Roch LENER, Président du conseil d'administration de BAC MAJESTIC, est la personne responsable du présent document de référence.

**Roch LENER**  
BAC MAJESTIC  
88 rue de la Folie Méricourt  
75011 PARIS  
Téléphone: 01 53 53 52 52  
Fax : 01 53 53 52 53

### 1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux pages 234 à 240 et aux pages 257 et 258 dudit document, qui contiennent des observations.

Le rapport des contrôleurs légaux sur l'information financière semestrielle 2010 contient l'observation suivante :

*« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 2.3 des comptes semestriels consolidés résumés et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu ».*

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 contient l'observation suivante :

*« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :*

- *l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note B 1.2.2 aux états financiers et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu.*
- *la note B et la note B 1.16 aux états financiers qui exposent le changement d'estimation relatif à la distinction prévue par IAS 1 entre les éléments courants et non courants dans le bilan ».*

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes sociaux au 31 décembre 2009 contient l'observation suivante :

*« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 3.1 de l'annexe et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu. ».*

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 contient l'observation suivante :

*« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note B 1.2.2 aux états financiers et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu. ».*

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 contient l'observation suivante :

*« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note B 1.2.2 de l'annexe qui expose les conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été apprécié et maintenu pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice. ».*

Fait à Paris, le 07 décembre 2010.

**Monsieur Roch LENER**

Président Directeur Général de BAC MAJESTIC

### **1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE**

Madame Yvonne RANOUX, Directrice Financière de BAC MAJESTIC, est la personne responsable de l'information financière.

**Yvonne RANOUX**

BAC MAJESTIC

88 rue de la Folie Méricourt

75011 PARIS

Téléphone: 01 53 53 52 52

Fax : 01 53 53 52 53

## **2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES**

---

### **2.1. DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES**

#### **2.1.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES**

**Société KPMG Audit**  
Département de KPMG S.A.  
Représenté par Monsieur Eric LEFEBVRE  
1, cours Valmy  
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2008 pour une durée de six exercices.  
Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**Société CINE CONTROLE INTERNATIONAL**  
Représentée par Monsieur Pierre DELORY  
10 boulevard Malesherbes  
75008 PARIS

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2004 pour une durée de six exercices.  
Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2010 pour une durée de six exercices.  
Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

#### **2.1.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS**

**Monsieur Frédéric QUELIN**  
1, cours Valmy  
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2008 pour une durée de six exercices.  
Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**AG EXPERTISE**  
Représentée par Madame Micheline DEBRAY  
10 rue Vandrezanne  
75013 PARIS

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2010 pour une durée de six exercices.  
Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### 2.1.3. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Groupe BAC Majestic		2009						2008*						
En K€	CCI		HERMESIANE		KPMG		TOTAL	CCI		HERMESIANE		KPMG		TOTAL
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
<b>Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés :</b>														
- Emetteur	13,0	43%	5,0	19%	5,0	17%	23,0	27,0	60%	9,0	19%	7,0	18%	34
- Filiales intégrées globalement (Bac films)	17,0	57%	20,0	74%	20,0	66%	57,0	18,0	40%	36,0	79%	31,2	82%	94,2
<b>Missions accessoires</b>														
- Emetteur	0,0	0%	0,0	0%	5,0	17%	5,0	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%	0
- Filiales intégrées globalement (Bac films)	0,0	0%	2,0	7%	0,0	0%	2,0	0,0	0%	0,7	2%	0,0	0%	0,7
<b>Sous-total</b>	<b>30,0</b>	<b>100%</b>	<b>27,0</b>	<b>100%</b>	<b>30,0</b>	<b>100%</b>	<b>87,0</b>	<b>45,0</b>	<b>100%</b>	<b>45,7</b>	<b>100%</b>	<b>38,2</b>	<b>100%</b>	<b>128,9</b>
Autres prestations		0,0		0,0		0,0	0,0		0,0		0,0		0,0	0,0
<b>Sous-total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30,0</b>	<b>100%</b>	<b>27,0</b>	<b>100%</b>	<b>30,0</b>	<b>100%</b>	<b>87,0</b>	<b>45,0</b>	<b>100%</b>	<b>45,7</b>	<b>100%</b>	<b>38,2</b>	<b>100%</b>	<b>128,9</b>

\* : Les montants des honoraires des Commissaires aux Comptes publiés le 28 mai 2010, comportaient des erreurs. Le tableau ci-dessus a été corrigé des erreurs constatées.

## **2.2. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES**

Les mandats de la société HERMESIANE et de Monsieur Bruno COUBARD, respectivement co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant, sont venus à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui s'est tenue le 25 juin 2010.

Les actionnaires ont décidé de ne pas renouveler leurs mandats, la Société disposant déjà de deux commissaires aux comptes titulaires et de deux commissaires aux comptes suppléants.

### 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

#### 3.1. INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES

##### 3.1.1. Informations financières annuelles résumées – données consolidées - IFRS

Compte de résultat (en K€)	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois
<b>Chiffre d'affaires et subventions</b>	<b>12 950</b>	<b>17 329</b>	<b>18 566</b>
<i>croissance du CA</i>	<i>-25,3%</i>	<i>-6,7%</i>	<i>-11,3%</i>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(1 674)</b>	<b>(6 463)</b>	<b>(3 918)</b>
<i>marge opérationnelle courante</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(1 674)</b>	<b>(6 463)</b>	<b>(4 313)</b>
<i>marge opérationnelle</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>(1 791)</b>	<b>(6 690)</b>	<b>(4 833)</b>
<i>marge nette</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
<b>Bilan - actif (en K€)</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Films et droits audiovisuels	10 726	14 297	17 494
Autres immobilisations incorporelles	173	82	0
Immobilisations corporelles	12	18	23
Immobilisations financières	404	300	48
Autres actifs non-courants	2 894	0	0
<b>Actifs non courant</b>	<b>14 209</b>	<b>14 697</b>	<b>17 566</b>
Stocks de marchandises	471	637	403
Créances clients	7 317	11 002	9 152
Autres créances	3 370	4 806	5 738
Trésorerie et équivalent de trésorerie	133	495	1 017
<b>Actif courant</b>	<b>11 291</b>	<b>16 940</b>	<b>16 311</b>
<b>Total actif</b>	<b>25 500</b>	<b>31 637</b>	<b>33 876</b>
<b>Bilan - passif (en K€)</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>(7 736)</b>	<b>(5 953)</b>	<b>1 206</b>
Emprunts et dettes financières	490	963	1 208
Avantages du personnel	7	5	10
Subventions publiques différées	24	24	24
Provisions	476	0	0
Autres passifs non courants	6 432	1 599	345
<b>Passif non courant</b>	<b>7 429</b>	<b>2 592</b>	<b>1 587</b>
Emprunts et dettes financières	4 173	5 550	3 605
Provisions	0	476	235
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	21 635	28 973	27 244
<b>Passif courant</b>	<b>25 808</b>	<b>34 999</b>	<b>31 084</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>25 500</b>	<b>31 637</b>	<b>33 876</b>

### 3.1.2. Informations financières semestrielles résumées – données consolidées - IFRS

<b>Compte de résultat (en K€)</b>	<b>30/06/2010 6 mois</b>	<b>30/06/2009 6 mois</b>
<b>Chiffre d'affaires et subventions</b>	<b>4 185</b>	<b>4 943</b>
<i>croissance du CA</i>	<i>-15,3%</i>	<i>-</i>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(1 941)</b>	<b>(2 316)</b>
<i>marge opérationnelle courante</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(1 941)</b>	<b>(2 316)</b>
<i>marge opérationnelle</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
<b>Résultat net</b>	<b>(1 935)</b>	<b>(2 360)</b>
<i>marge nette</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>

<b>Bilan Actif (en milliers d'euros)</b>	<b>30/06/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Films et droits audiovisuels	9 919	10 726
Autres immobilisations incorporelles	218	173
Immobilisations corporelles	12	12
Actifs financiers	396	404
Créances clients et autres débiteurs	2 874	2 894
<b>Actif non courant</b>	<b>13 419</b>	<b>14 209</b>
Stock de marchandises	430	471
Créances clients	5 524	7 317
Autres créances	3 750	3 370
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	133
<b>Actif courant</b>	<b>9 729</b>	<b>11 291</b>
<b>Total Actif</b>	<b>23 148</b>	<b>25 500</b>

<b>Bilan Passif (en milliers d'euros)</b>	<b>30/06/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Capital	6 483	6 483
Réserves (part du Groupe)	-14 220	-12 428
Résultat (part du Groupe)	-1 935	-1 791
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>	<b>-9 671</b>	<b>-7 736</b>
Intérêts minoritaires	0	0
<b>Capitaux propres</b>	<b>-9 671</b>	<b>-7 736</b>
Emprunts et dettes financières	412	490
Autres passifs non courants	8 946	6 457
Provisions	481	482
<b>Passif non courant</b>	<b>9 840</b>	<b>7 429</b>
Emprunts et dettes financières	3 177	4 172
Dettes fournisseurs et Autres créditeurs	19 803	21 635
<b>Passif courant</b>	<b>22 980</b>	<b>25 807</b>
<b>Total Passif</b>	<b>23 148</b>	<b>25 500</b>



### 3.1.3. Informations résumées sur les flux de trésorerie consolidés - IFRS

En K€	30/06/10	30/06/09	31/12/09	31/12/08	31/12/07 retraité*	31/12/07
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 606	990	4 238	4 713	4 720	4 720
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 646	151	-2 758	-7 411	-9 460	-9 460
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 518	-1 455	-1 962	2 174	5 251	3 643
(D) Incidence des variations des cours des devises	0	0	0	0	0	0
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C)	-558	-314	-482	-524	511	-1 097
Trésorerie d'ouverture	8	490	490	1 014	503	-188
Trésorerie de clôture	-550	176	8	490	1 014	-1 285

\*Le traitement des cessions des créances professionnelles aux établissements financiers a été modifié au niveau du Tableau des Flux de Trésorerie pour refléter d'une manière plus pertinente la situation de la trésorerie et les moyens de financement utilisés par le Groupe BAC MAJESTIC. En effet, les dettes envers les établissements financiers et afférentes à ces cessions de créances ne sont plus considérées comme des « concours bancaires courants ».

La trésorerie du Groupe (nette de découverts bancaires) est négative de -51 K€ au 31 octobre 2010.

## 4. FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

### 4.1. RISQUES DE LIQUIDITE

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

En matière de distribution, le risque de liquidité existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les trois premières années d'exploitation (exploitation de salles, en vidéo et première exploitation télévisuelle).

Au 30 juin 2010, BAC MAJESTIC dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€	30/06/2010	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 588	3 176	412	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Retraitement de crédit bail	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3 588</b>	<b>3 176</b>	<b>412</b>	<b>0</b>

Les informations concernant les dettes financières figurent au § 3.8 (page 252 du document de référence) des annexes aux comptes semestriels consolidés résumés au 30/06/2010.

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 30 juin 2010 :

En K€	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 176	2 194	426	487	69
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0	0
Retraitement de crédit bail	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3 176</b>	<b>2 194</b>	<b>426</b>	<b>487</b>	<b>69</b>

Au 31 décembre 2009, BAC MAJESTIC disposait des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€	31/12/2009	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 665	4 175	490	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Retraitement de crédit bail	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>4 665</b>	<b>4 175</b>	<b>490</b>	<b>0</b>

Les informations concernant les dettes financières figurent au § D.1.7 (page 147 du document de référence) des annexes aux comptes annuels consolidés au 31/12/2009.

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2009 :

En K€	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 175	2 861	490	615	209
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0	0
Retraitement de crédit bail	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>4 175</b>	<b>2 861</b>	<b>490</b>	<b>615</b>	<b>209</b>

Une grande partie de cette dette est auto liquidative (à savoir assise sur la mobilisation de créances nées), à l'exception :

- du moratoire obtenu sur des crédits de financement d'acquisition de films 2000 et 2001 suite aux négociations menées en 2004 à l'occasion de l'entrée de MILLIMAGES en tant qu'actionnaire majoritaire du Groupe (1,0 M€ au 31 décembre 2009, dont 0,5 M€ entre 1 et 5 ans ; 0,8 M€ au 30 juin 2010, dont 0,4 M€ entre 1 et 5 ans) ;
- d'un crédit de trésorerie revolving (1 M€ au 31 décembre 2009, 1,1 M€ au 30 juin 2010),

Aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (de type « *covenants* »).

Sur la base de la dette au 30 juin 2010 (2 054 K€), la charge semestrielle liée aux emprunts s'élève à 62 K€. Il s'agit là d'une charge maximum compte tenu du fait que les ventes réalisées avec les chaînes seront imputées sur ces crédits et réduiront d'autant la charge annuelle. De plus, une variation instantanée de taux d'emprunts de 1,0 % entraînerait un impact en année pleine de 18 K€ sur le résultat consolidé du Groupe.

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 1,5 M€. Ces lignes étaient utilisées à hauteur de 0,4 M€ au 30 juin 2010 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant. Les lignes sont utilisées à hauteur de 0,9 M€ au 31 octobre 2010.

La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

La Société dispose d'un contrat de Factoring à hauteur de 2 M€ pour ses recettes salles, ce contrat a été utilisé à hauteur de 0,5 M€ au 30 juin 2010. Il n'est soumis à aucun covenant. Le contrat Factor est utilisé à hauteur de 0,5 M€ au 31 octobre 2010.

## 4.2. RISQUES DE MARCHE

### 4.2.1. RISQUES DE TAUX

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Une société (non établissement de crédit) encourt un risque de taux dès lors qu'elle est endettée et/ou qu'elle détient des actifs financiers, sachant qu'elle peut y ajouter des opérations sur instruments de hors bilan portant sur les taux d'intérêt.

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, BAC MAJESTIC est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir.

Les emprunts sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

Précisons que les dettes financières ne font pas l'objet d'une couverture de taux.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 30 juin 2010 est le suivant :

30/06/2010 En K€	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers** (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (a) – (b)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	25	0	1 534	1 642	-1 509	-1 642	0	0	-1 509	-1 642
De 1 à 5 ans	396	0	0	412	396	-412	0	0	396	-412
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>421</b>	<b>0</b>	<b>1 534</b>	<b>2 054</b>	<b>-1 113</b>	<b>-2 054</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 113</b>	<b>-2 054</b>

\* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

\*\* : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

En K€	30/06/2010	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts*
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	-18	-18
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	+18	+18

\* Le montant des capitaux propres avant impôts aurait été de -9 689 K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de -9 653 K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2009 était le suivant :

31/12/2009 En K€	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers** (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (a) - (b)		Instruments de couverture de taux (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	133	0	1 969	2 206	-1 836	-2 206	0	0	-1 836	-2 206
De 1 à 5 ans	404	0	0	490	404	-490	0	0	404	-490
Plus de 5 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>537</b>	<b>0</b>	<b>1 969</b>	<b>2 696</b>	<b>-1 432</b>	<b>-2 696</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 432</b>	<b>-2 696</b>

\* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

\*\* : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

En K€	31/12/2009	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	-22	-22
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	+22	+22

\* Le montant des capitaux propres avant impôts aurait été de -7 758 K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de -7 714 K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

#### 4.2.2. RISQUES DE CHANGE

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de change spécifique de manière récurrente, la majeure partie des investissements étant facturée en euros. Le Groupe peut être exposé à des risques de change temporaires liés à des achats de minimas garantis qui se feraient en devises étrangères ou à des contrats de vente en monnaies étrangères.

Les minimas garantis versés ne sont pas à considérer comme des achats fixes et forfaitaires de droits mais comme des avances sur la totalité de la somme revenant au producteur au titre de l'exploitation de son film. Le minimum garanti est ainsi constitué de la somme versée initialement et des compléments revenant aux producteurs sur la part des recettes. Les éventuels surcoûts engendrés par les fluctuations des devises peuvent donc être récupérés sur les recettes des films.

Dans le cas où des règlements sont à effectuer en devises hors euros, la Société n'a pas mis en place de couvertures de change.

La seule devise significative est l'USD.

30/06/2010 - Position en K devise	K USD
Actifs	375
Passifs	278
<b>Position nette avant gestion en devises</b>	<b>97</b>
Position hors bilan	0
<b>Position nette après gestion en devises</b>	<b>97</b>
Taux de conversion : 1 euro =	1,2817
<b>Position nette après gestion en euros</b>	<b>76</b>
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	ns

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

30/06/2010 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts*	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	+0,6	-0,6	+0,6	-0,6
Total	+0,6	-0,6	+0,6	-0,6

\* Le montant des capitaux propres avant impôts aurait été de -9 670 K€ en cas d'une variation de +1% du taux de change ; et de -6 672 K€ en cas d'une baisse de -1% du taux de change.

Au cours de l'année 2009, il a été facturé la somme de 121 K\$ aux clients du Groupe.

Il a été effectué des achats en US Dollar à hauteur de 188 K\$ auprès des fournisseurs du Groupe.

31/12/2009 - Position en K devise		K USD
Actifs		445
Passifs		34
<b>Position nette avant gestion</b>		<b>411</b>
Position hors bilan		0
<b>Position nette après gestion</b>		<b>411</b>
Taux de conversion : 1 euro =		1,43333
<b>Position nette après gestion en euros</b>		<b>282</b>
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise		2

31/12/2009 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	+2	-2	+2	-2
Total	+2	-2	+2	-2

\* Le montant des capitaux propres avant impôts aurait été de -7 734 K€ en cas d'une variation de +1% du taux de change ; et de -7 738 K€ en cas d'une baisse de -1% du taux de change.

#### 4.2.3. RISQUES SUR ACTIONS

Au 30 juin 2010, BAC MAJESTIC ne détient aucun portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions.

La Société ne détient pas d'actions propres.

#### 4.2.4. RISQUES HORS BILAN

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan du Groupe au 30 juin 2010, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

Montant en K€	30/06/2010	31/12/2009	31/12/2008
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	41	41
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	650	970	2 405
Avals, cautions et garanties données	0		
Autres engagements donnés	0	0	0
<b>Total</b>	<b>650</b>	<b>1 011</b>	<b>2 446</b>

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par le nantissement des produits à revenir à Bac Films de l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par le Groupe BAC MAJESTIC.

### 4.3. RISQUES LIÉS AU POIDS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 30 juin 2010, les immobilisations incorporelles représentent un montant de 10 137 K€ (vs 10 899 K€ au 31/12/2009) soit 43,8 % du total bilan. Le poste « Films et droits audiovisuels » est le principal poste de l'actif du bilan et représente à lui seul 42,8% du total bilan.

Actif (en milliers d'euros)	30.06.10	%	31.12.09	%
Films et droits audiovisuels	9 919	42,9	10 726	42,1
Autres immobilisations incorporelles	218	0,9	173	0,7
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>10 137</i>	<i>43,8</i>	<i>10 899</i>	<i>42,8</i>
Immobilisations corporelles	12	0,1	12	0,0
Actifs financiers	396	1,7	404	1,6
Créances clients et autres débiteurs	2 874	12,4	2 894	11,3
<b>Actif non courant</b>	<b>13 419</b>	<b>58</b>	<b>14 209</b>	<b>55,7</b>
<b>Actif courant</b>	<b>9 729</b>	<b>42</b>	<b>11 291</b>	<b>44,3</b>
<b>Total Actif</b>	<b>23 148</b>	<b>100</b>	<b>25 500</b>	<b>100</b>

Le bilan actif consolidé au 30 juin 2010 est détaillé au paragraphe 20.8.1 « Comptes semestriels consolidés résumés au 30/06/10 » du présent document de référence.



Le tableau ci-dessous présente l'évolution du principal poste de l'actif, à savoir les « films et droits audiovisuels » au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

En K€	31.12.09	Mouvements de la période			30.06.10
		+	-	Autres	
Films et droits audiovisuels	193 784	787	0		194 571
<b>Valeur brute</b>	<b>193 784</b>	<b>787</b>	<b>0</b>		<b>194 571</b>
Amortissements	- 181 750	0	-1 594		-183 344
Dépréciations des encours	-1 308	0	0		-1 308
<b>Amortissements et dépréciation</b>	<b>-183 058</b>	<b>0</b>	<b>-1 594</b>		<b>-184 652</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>10 726</b>	<b>787</b>	<b>-1 594</b>		<b>9 919</b>

La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film, estimées sur une période de 7 ans, ou sur la durée contractuelle si celle-ci est inférieure à 7 ans. Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes réalisées et les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir l'investissement réalisé, une perte de valeur est comptabilisée.

Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Une dépréciation peut être comptabilisée s'il s'avère que, concernant des films exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement. De même, une dépréciation des droits audiovisuels en cours peut être comptabilisée, s'il s'avère que ces films risquent de ne pas générer des recettes couvrant les frais engagés.

Les amortissements dérogatoires pratiqués sur les films et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux sont retraités, conformément aux principes d'établissement des comptes consolidés, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

Aucune valorisation du poste « films et droits audiovisuels » n'a été réalisée par un expert indépendant. Un audit au 31/12/2009 et une revue limitée au 30/06/2010 ont été effectués par les commissaires aux comptes selon leurs normes d'exercice professionnel. Cet audit a porté sur quatre grands thèmes :

- Compréhension d'ensemble ;
- Contrôle des processus en place au sein de la Société ;
- Contrôle de cohérence des recettes prévisionnelles ;
- Analyse des règles et méthodes comptables retenues par la Société.

Il n'existe pas de risque de dépréciation compte tenu de la méthode d'amortissement retenue, fondée sur une estimation raisonnable des recettes prévisionnelles de chaque film.

Les autres immobilisations incorporelles (d'un montant de 218 K€ au 30 juin 2010) comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

## **4.4. RISQUES OPERATIONNELS**

### **4.4.1. RISQUES LIES AUX DEPARTS DE PERSONNES CLES**

Les succès de la Société reposent en grande partie sur la qualité et l'implication des dirigeants, en particulier de Monsieur Roch LENER, des collaborateurs et de l'équipe qui a été constituée. La Société est dépendante des capacités de management et du savoir faire technique de ceux-ci.

Quand bien même la Société viendrait à perdre les services de l'un ou plusieurs collaborateur(s) clé(s), elle estime qu'une grande partie des tâches effectuées par ses dirigeants et par les collaborateurs-clés pourrait être aujourd'hui prise en charge par d'autres collaborateurs-clés.

Toutefois, étant donné que le succès de la Société est notamment lié à la coopération passée et présente de ses dirigeants et de leurs collaborateurs, elle ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour elle aucun impact négatif significatif. En particulier, le départ ou l'indisponibilité prolongée d'un ou plusieurs collaborateurs-clés pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

#### **4.4.2. RISQUES LIES AUX RELATIONS ENTRE BAC MAJESTIC ET MILLIMAGES**

Il existe un potentiel risque de conflit d'intérêt entre BAC MAJESTIC et MILLIMAGES du fait de la présence de Monsieur Roch LENER en qualité de Président Directeur Général des deux sociétés. Toutefois, BAC MAJESTIC et MILLIMAGES estiment avoir pris les mesures adéquates afin de limiter ce risque à deux niveaux :

- sur le plan opérationnel, au fait que les activités des deux sociétés sont différentes (activité de distribution pour BAC MAJESTIC et de production pour MILLIMAGES) et en conséquence au fait qu'une très grande majorité des clients et des fournisseurs des deux entreprises est différente ;
- d'un point de vue de la gouvernance d'entreprise, que chaque société a son propre système de gouvernance.

Monsieur Roch Lener, Président Directeur Général de MILLIMAGES et de BAC MAJESTIC est directement actionnaire principal de MILLIMAGES et indirectement de BAC MAJESTIC au travers de MILLIMAGES.

A ce titre, Monsieur Roch Lener pourrait exercer une influence significative et déterminante sur les décisions prises en assemblées générales des actionnaires MILLIMAGES et indirectement sur BAC MAJESTIC.

Cependant, chaque décision importante est décidée par des Conseils d'Administration spécifiques et propres à chaque société.

Par ailleurs, les Comités de Direction, lieux de partage d'informations et de réflexion stratégique où toutes les orientations présentes et futures de l'entreprise sont discutées et validées collectivement, ne sont pas composés dans leur grande majorité des mêmes membres (à l'exception de M. Lener, M. Liberman, M Saquet et de Mme Ranoux).

Ainsi :

- 5 membres sur 9 du Comité de Direction de BAC MAJESTIC ne sont pas présents dans le Comité de Direction de MILLIMAGES, et
- 6 membres sur 10 du Comité de Direction de MILLIMAGES ne font pas partis du Comité de Direction de BAC MAJESTIC.

Cette disparité des membres vise à éviter que le contrôle des deux sociétés ne soit exercé de manière abusive. Ainsi, les sociétés estiment qu'il n'existe pas de conflit d'intérêt entre MILLIMAGES et BAC MAJESTIC.

MILLIMAGES et BAC MAJESTIC entretiennent des relations étroites pour leur activité et leur développement respectif.

Ses relations font l'objet d'une convention de pilotage et de management fees entre MILLIMAGES et BAC MAJESTIC et BAC FILMS (filiale de BAC MAJESTIC) conclue le 23 août 2004 et autorisée par les conseils d'administration respectifs des trois sociétés.

Au terme de cette convention il a été convenu que MILLIMAGES assurerait pour les sociétés BAC MAJESTIC et BAC FILMS :

- la gestion du « business affairs », du juridique, des ressources humaines, de l'informatique et de la comptabilité du Groupe BAC MAJESTIC ;
- la définition de la stratégie générale d'acquisition de films, la politique financière et le suivi des relations sociales, par l'intermédiaire du Président de MILLIMAGES et de son assistante.

De son côté, le Groupe BAC MAJESTIC effectue pour MILLIMAGES des prestations en matière de communication.

Enfin, BAC MAJESTIC est sous-locataire des locaux d'activité qu'elle occupe (soit 156 m<sup>2</sup>). La convention de sous-location a été établie en avril 2004, complétée d'un avenant en 2008, auprès de la société MILLIMAGES. Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction et réalisée selon des modalités correspondant aux conditions de marché.

La rupture de ces relations pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et la situation financière de chacune des sociétés.

#### 4.4.3. RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Il n'existe pas de risque significatif lié aux fournisseurs susceptible d'avoir une influence sur la réalisation technique ou financière de BAC MAJESTIC.

En effet, il n'existe pas de dépendance de prix ou de ressources vis-à-vis d'un quelconque fournisseur et BAC MAJESTIC estime pouvoir se fournir rapidement auprès d'autres fournisseurs pour des prestations de qualité équivalente.

Depuis 2007, l'évolution du poids des premiers fournisseurs de BAC MAJESTIC se présente de la manière suivante :

##### **Poids des principaux fournisseurs (en % du total des approvisionnements)**

Source : BAC MAJESTIC

<b>Part des principaux fournisseurs dans les achats H.T de la Société</b>	<b>1er</b>	<b>5 premiers</b>	<b>10 premiers</b>
Au 30 juin 2010	23%	50%	65%
Au 31 décembre 2009	10%	28%	41%
Au 31 décembre 2008	12%	33%	45%
Au 31 décembre 2007	22%	53%	62%

La défaillance de l'un des fournisseurs est un risque maîtrisé par la Société dans la mesure où elle s'attache à avoir des fournisseurs différents de sorte que la Société diversifie le risque fournisseurs et ainsi réduit sa consistance.

#### 4.4.4. RISQUES LIES AUX CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

A ce jour, aucun client du Groupe BAC MAJESTIC ne représente plus de 19 % du chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2010.

Les clients du Groupe BAC MAJESTIC peuvent être classifiés en quatre catégories :

- Les exploitants de cinéma : le Groupe BAC MAJESTIC jouit d'un réel savoir faire lui permettant de « placer » ces films auprès des salles de cinéma et la qualité des films qu'elle distribue est reconnue en France et à l'international. Le risque auprès de cette clientèle est donc très faible, voire inexistant.
- Les chaînes de télévision : le Groupe BAC MAJESTIC commercialise ses films auprès de tous les diffuseurs (chaînes hertziennes, chaînes câblées ou émettant par satellite) ce qui réduit tout risque de dépendance.
- Les distributeurs étrangers : le Groupe BAC MAJESTIC vend ses films à des distributeurs étrangers
- Les consommateurs de vidéo : Les consommateurs de vidéo sont les clients finaux du Groupe (lors des diffusions des films en salles de cinéma et lors de la commercialisation de DVD/Blue-Ray). Aucun risque spécifique n'est identifié sur cette cible clientèle.

Depuis 2007, l'évolution du poids des principaux clients en pourcentage du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

##### Poids des principaux clients (en % du chiffre d'affaires consolidé)

Source : BAC MAJESTIC

Part du CA consolidé réalisé par la Société avec le(s)	30/06/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Premier client	19%	8%	20%	12%
5 premiers clients	39%	23%	36%	29%
10 premiers clients	48%	32%	46%	39%

#### 4.5. RISQUES LIES AUX EVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

##### 4.5.1. DEVELOPPEMENT DES SERVICES EN LIGNE

L'accès aux films par téléchargement à domicile se généralise. Si le chiffre d'affaires de la VOD demeure encore marginal par rapport aux autres modes de diffusion d'œuvres cinématographiques (salles, vidéo, télévision), celui-ci croît rapidement. En effet le marché de la VOD progresse d'année en année et semble aborder une phase importante de son développement sous l'impulsion de plusieurs facteurs encourageants (nombre d'abonnés au haut-débit, succès de l'IP-TV, habitudes de consommation et offre plutôt intéressante). Grâce au renforcement continu de l'offre et de la démocratisation des usages, le marché de la VOD en France devrait atteindre le seuil des 150 M€ en 2010 (source : baromètre BoD GfK-NPA – Juin 2010) contre 80 M€ en 2009 (Source : SEVN).

La VOD, en ce qu'elle constitue un mode de distribution alternatif d'œuvres cinématographiques, vient concurrencer en partie la distribution des mêmes œuvres sur support vidéo ainsi que la distribution en salles lorsque la sortie en salles coïncide avec la période de mise à disposition en VOD. Par ailleurs, la multiplicité des acteurs intervenant sur le marché de la VOD et le poids économique de certains d'entre eux comme Orange, Google ou Apple, pourrait générer une pression à la baisse sur les prix des films à télécharger et entraîner, par répercussion, une érosion des marges des détenteurs de droits d'exploitation des films.

Le marché de la VOD constitue à la fois une menace et une opportunité pour le Groupe:

- Les films (marché de BAC MAJESTIC) représentent le programme le plus commandé en VOD (56,4% des transactions), suivis par les séries télévisées (9,9%) et les concerts/spectacles (11,7%).
- La VOD constitue une nouvelle source de revenus qui, pour l'instant, ne parvient pas à compenser l'érosion des revenus liés à la diffusion sur support vidéo (DVD).
- Les films en VOD sont désormais accessibles dans un délai de 4 mois qui coïncide avec la sortie des films en DVD. Ce marché est donc amené à croître significativement.

Au 30 juin 2010, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 133 K€ en VOD. Ce chiffre était d'environ 220 K€ en 2009.

#### **4.5.2. DEVELOPPEMENT DE LA QUALITE DE DIFFUSION TELEVISUELLE ET VIDEOGRAPHIQUE**

Le développement des « home cinéma » renforcé par celui du DVD (marché de 1,28 milliard d'euros en 2009 – Source : SEVN) et des disques Blu-Ray (marché de 110 millions d'euros en 2009 - Source : SEVN) stimule le marché des droits télévisuels et vidéographiques, les films étant les premiers bénéficiaires de ces développements.

L'exploitation quant à elle reste protégée par la chronologie des médias. On sait en effet que le public est de plus en plus friand de nouveautés, phénomène aisément vérifiable par le fait que la carrière des films en salles se fait sur des périodes de plus en plus courtes (quelques semaines dans la plupart des cas).

#### **4.5.3. DEVELOPPEMENT DE LA PROJECTION NUMERIQUE DANS LES SALLES DE CINEMA**

La projection numérique en salles de cinéma consiste à remplacer les traditionnels projecteurs 35 mm et la pellicule par un projecteur numérique associé à un serveur informatique. Le film numérisé est dès lors transmis à la salle de cinéma enregistré sur un disque dur amovible, par réseau ou par satellite.

En France, le déploiement ne s'est véritablement amorcé que depuis la décision, fin 2007, du circuit George Raymond (CGR), l'un des principaux exploitants français de salles de cinéma, de convertir l'ensemble de ses salles (au nombre d'environ 400) au numérique. Début juillet 2008, 155 salles (dont 90 appartenant à CGR) de 47 établissements étaient désormais équipées sur le territoire national.

Jusqu'à présent, la projection en relief était cantonnée aux salles Imax ou à des salles spécialisées telles que le Futuroscope ou La Géode. Le développement de la projection numérique en salles permet désormais à toutes les salles équipées de projeter des films en relief (moyennant quelques équipements supplémentaires).

Cette technologie, quand elle sera parfaitement maîtrisée et généralisée, engendrera pour le Groupe, des économies considérables de frais de copies.

Pour l'exploitation, le renouvellement de l'ensemble des installations de projection représente, à l'échelle nationale, un investissement très important, qui nécessite une importante concertation des acteurs concernés (producteurs, distributeurs, exploitants et industries techniques). Dans cette période transitoire, où la contribution des différents acteurs n'est pas encore figée, l'économie de ce passage au numérique pour les distributeurs s'avère encore teintée d'incertitudes.

#### **4.6. RISQUES LIES AU PIRATAGE**

Le piratage des produits audiovisuels, au moyen notamment de copies illégales de DVD ou du téléchargement illégal d'œuvres cinématographiques, est un phénomène qui, avec le fort accroissement du débit des connexions internet, s'est fortement accentué ces dernières années. En effet, la numérisation des films et des séries facilite la création, la transmission et le partage de copies non autorisées de haute qualité. La multiplication de telles copies non autorisées a eu, et continuera certainement d'avoir, un impact défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe, dans la mesure où elle réduit les recettes générées par les entrées en salles et la vente de supports vidéo autorisés. Ainsi, les résultats opérationnels et la santé financière du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

Le Groupe peut également mettre en place des moyens informatiques spécifiques pour lutter contre le téléchargement de fichiers numériques non autorisés en « peer to peer ». Par ailleurs, la politique du Groupe en matière de VOD vise à céder les droits d'exploitation de ses films aux plates-formes de VOD dont il s'est au préalable assuré de l'efficacité des mesures de lutte contre la contrefaçon et le piratage des films en ligne.

En outre, depuis l'entrée en vigueur, le 19 décembre 2009, de la loi n° 2009-669 du 12 juin 2009, dite loi « Hadopi », favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet, l'utilisation illégale sur internet d'une œuvre protégée par un droit d'auteur ou un droit voisin par l'abonné d'un fournisseur d'accès internet peut être sanctionnée par la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et de la protection des droits sur internet, au moyen d'une recommandation enjoignant le contrevenant de respecter les obligations légales en matière de protection des œuvres auxquelles sont attachés des droits d'auteurs ou des droits voisins. En cas de nouveau manquement à cette obligation dans un délai de six mois à compter de l'envoi de la recommandation, une nouvelle recommandation pourra être adressée au contrevenant par cette même commission. Ces mesures devraient agir comme un avertissement pour l'utilisateur fautif et visent à lutter contre les modes d'échange illégaux par internet des œuvres protégées par un droit d'auteur tels que les films.

#### **4.7. RISQUES LIES A UNE SURABONDANCE DE L'OFFRE**

Le nombre d'œuvres cinématographiques produites chaque année tant aux Etats-Unis qu'en Europe a atteint des niveaux élevés. En conséquence, la Société pourrait se voir exposée à un excès d'offre de films sur le marché, avec un impact négatif sur la visibilité, les recettes et le succès commercial de ses films. Un excès d'offre de films sur une période donnée (notamment durant les périodes de vacances) pourrait affecter la capacité du Groupe à sortir ses films en salles au moment le plus favorable, ou limiter leur durée de vie en salles, et par voie de conséquence, réduire sa capacité à générer des recettes aussi élevées qu'escompté initialement.

#### **4.8. RISQUES LIES AU CARACTERE ALEATOIRE DES SUCCES COMMERCIAUX DES FILMS DISTRIBUES**

Le succès d'un film auprès du public ne peut être garanti. Ce succès dépend notamment des qualités artistiques et techniques du film, de la notoriété créée lors de la sortie en salles pour les films, mais aussi de la qualité et du succès des productions de la concurrence sorties au même moment sur le marché, de l'engouement du public pour d'autres formes de contenu audiovisuel (notamment séries télévisées), de la situation économique générale et d'autres facteurs tangibles ou intangibles qui peuvent tous évoluer rapidement et qui sont difficiles à prévoir.

L'incapacité prolongée du Groupe à distribuer des films ayant un fort attrait pour le public français et les publics des territoires dans lesquels les films sont distribués pourrait nuire à son image, ses activités, ses perspectives de croissance.

#### **4.9. RISQUES LIES AUX POLITIQUES DE SOUTIEN DE L'INDUSTRIE DU CINEMA ET A LEUR EVOLUTION**

Le système réglementaire français, et dans une moindre mesure, le système européen apportent des avantages au Groupe. La Société ne peut garantir que cet environnement réglementaire favorable perdurera à l'avenir. Il est en effet régulièrement contesté, tant au niveau international par les studios américains, qu'au niveau européen par la Commission Européenne qui contrôle la proportionnalité des aides d'Etat par rapport au respect de la liberté d'établissement et de prestations de services au sein de l'Union Européenne.

Par conséquent, si la réglementation française et européenne de soutien de la filière cinématographique devait être modifiée, cela pourrait avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe. Le Groupe bénéficie de ces mesures, et notamment de subventions automatiques attribuées par le CNC au titre du Soutien Financier de l'Etat à la production et à la distribution de films français agréés.

Le Groupe a comptabilisé en 2009 en chiffre d'affaires, 2,2 M€ de subventions. Ce montant a été de 1 M€ au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010.



## **4.10. RISQUES JURIDIQUES**

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, juridique ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

### **4.10.1. RISQUES DE LITIGES**

L'industrie de la distribution cinématographique et de la production de films, sont des secteurs d'activités exposés à des risques spécifiques d'ordre judiciaire, incluant, notamment, les litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle (tels que les droits d'auteur et la propriété des œuvres originales – voir ci-dessous), aux droits d'exploitations des films, ou encore aux droits relatifs au partage des bénéfices des films.

Au cours des dernières années, la tendance constatée au sein de l'industrie de la distribution cinématographique française et de la production audiovisuelle est à une augmentation de ces différents types de litiges.

Tous litiges ou décisions judiciaires, qu'ils soient ou non en faveur du Groupe ou de ses dirigeants, pourraient engendrer des frais importants ou détourner les efforts et l'attention de la direction du Groupe des missions qui leur sont habituellement dévolues, et pourraient avoir pour conséquence une publicité défavorable affectant le Groupe ou les membres de sa direction.

Le Groupe ne peut assurer, en raison du facteur d'incertitude inhérent aux procédures judiciaires, que le résultat définitif d'une quelconque procédure judiciaire qui pourrait être intentée contre le Groupe ou ses dirigeants n'aura pas pour conséquence une condamnation à l'octroi de dommages et intérêts ou le prononcé d'éventuelles autres sanctions contre le Groupe ou ses dirigeants.

### **4.10.2. RISQUES LIES A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Lorsque la Société acquiert les droits d'exploitation d'un film auprès d'un producteur ou d'un distributeur mandaté par le producteur, ou développe un projet de production, elle est exposée au risque de non-validité de la chaîne des droits conférant au cédant la propriété des droits d'exploitation du film dont la Société se porte acquéreur, et au risque d'atteinte au droit de la propriété intellectuelle pouvant menacer l'exploitation sereine du Film.

La totalité des actifs incorporels de la Société BAC MAJESTIC étant constituée de droits d'exploitation sur des films, dépend naturellement de la validité de la chaîne de droits d'auteurs conférant aux producteurs des films la propriété des droits d'exploitation dont le Groupe est cessionnaire ou copropriétaire (en cas de coproduction).

Une rupture de la chaîne des droits d'auteurs, imputable par exemple à un manquement du producteur vis-à-vis des auteurs peut entraîner l'impossibilité de toute exploitation de l'œuvre.

Cette chaîne de droits est donc un des éléments essentiels des contrats de distribution et/ou de coproduction conclus par le Groupe. Celle-ci est systématiquement fournie par le producteur ou vendeur de chaque film préalablement ou concomitamment à la livraison du film. Elle est ensuite, pour chaque film, inscrite au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel (RPCA), la rendant opposable aux tiers et validant publiquement les droits de la distribution acquis.

D'autre part, les producteurs des œuvres distribuées garantissent systématiquement au Groupe par les contrats inscrits au RCPA la libre et paisible jouissance des droits acquis.

A la date d'enregistrement du Document de référence, le Groupe n'a constaté depuis sa création aucune rupture de la chaîne des droits pouvant mettre en péril l'exploitation d'un des films dont il a acquis les droits d'exploitation ou pour lesquels il dispose d'un mandat de distribution.

#### **4.10.3. RISQUES LIES A L'OBTENTION D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES**

Depuis 1948, toute entreprise ressortissant à l'une des branches de l'industrie cinématographique (exploitation, distribution, production, mais aussi industries techniques et courtages de films) ne peut exercer son activité qu'après avoir obtenu du CNC (Centre National du Cinéma) une autorisation d'exercice de la profession.

En matière de Distribution, tout film doit préalablement à sa sortie :

- faire l'objet d'une inscription au RPCA (Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel), justifiant de la validité de la chaîne des droits (auteurs, producteurs, distributeurs), cette chaîne de droits allant jusqu'au contrat d'acquisition devenant ainsi publique et opposable aux tiers. Cette obligation est avant tout une protection pour l'acquéreur d'un film qui est ainsi assuré de pouvoir exploiter « paisiblement » les droits acquis. Par ailleurs, elle a pour conséquence une grande transparence du marché qui peut ainsi connaître les prix d'acquisition des films sortants en salles et leur plan de financement dans le cas de films français. En revanche, les contrats de vente aux éditeurs vidéo et aux chaînes de télévision ne sont pas systématiquement inscrits au RCPA.
- toute sortie d'un film en salles en France est soumise à l'obtention préalable d'un visa d'exploitation délivré par le Ministre de la culture, après avis de la Commission de classification des œuvres cinématographiques. La Commission propose au Ministre de la culture de classer le film dans l'une des quatre catégories suivantes : autorisation « tous publics » ou interdiction à un groupe d'âge : moins de 12 ans, moins de 16 ans, moins de 18 ans. L'avis de la Commission est transmis au Ministre de la culture qui décide de la classification du film et délivre le visa d'exploitation à son distributeur,
- de leur côté, les chaînes de télévision françaises disposent d'une signalétique propre uniformisée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), plus précise que celle de la Commission de classification (comportant notamment une catégorie « déconseillé aux moins de 10 ans »). Les chaînes de télévision, sous le contrôle a posteriori du CSA, décident de la classification du film en s'inspirant des restrictions apportées à celui-ci au moment de l'obtention du visa d'exploitation. Elles doivent par ailleurs informer les téléspectateurs, lors de toute présentation du film à l'antenne et lors de sa diffusion, d'une éventuelle interdiction apportée au film au moment de la délivrance du visa d'exploitation, d'autres autorisations administratives sont requises dans le processus de production d'un film, en particulier l'agrément des investissements et l'agrément de production pour bénéficier du fonds de soutien automatique du CNC à la production. Enfin, les films doivent se faire reconnaître la qualité

d'œuvre européenne ou d'œuvre d'expression originale française afin de pouvoir être comptés dans les quotas de diffusion des chaînes télévisées françaises.

Le Groupe est ainsi exposé au risque que l'un des films dont il dispose des droits d'exploitation en France fasse l'objet d'une mesure d'interdiction auprès de certains publics. En effet, une interdiction aux moins de 12 ou 16 ans est susceptible de modifier le potentiel commercial en salles de cinéma et surtout sur le marché télévisuel et audiovisuel.

Par ailleurs, dans le cadre de contrats de préachat de droits de diffusion avec des chaînes télévisées et des contrats de coproduction avec celles-ci, la Société peut s'engager à délivrer un film qui fera l'objet d'une classification « tous publics » à l'occasion de l'octroi du visa d'exploitation ou à prendre toutes les mesures nécessaires de manière à ce que le film puisse faire l'objet d'une signalétique « tous publics » par la chaîne, à défaut de quoi elle peut se voir notamment contrainte à procéder aux modifications nécessaires à la mise en conformité ou être exposée à une résiliation du contrat.

Lorsqu'elle intervient en tant que producteur délégué, la Société est exposée au risque que le film qu'elle produit ne puisse être qualifié d'œuvre cinématographique d'expression originale française ou d'œuvre cinématographique européenne au sens de la réglementation française. En effet, lorsqu'elle conclut des contrats de coproduction ou d'achat de droits de télédiffusion avec des chaînes télévisées françaises, la Société s'engage généralement à ce que le film puisse entrer dans le cadre de leurs engagements réglementaires en matière de diffusion d'œuvres françaises ou européennes ou en matière d'investissements en productions indépendantes. Faute d'obtenir cette qualification, la Société s'expose à la résiliation du contrat de coproduction et du contrat d'achat de droits de télédiffusion.

La Société peut enfin être exposée au risque de non-obtention de l'agrément des investissements ou de l'agrément de production, agréments tous deux délivrés par le CNC et permettant au film de bénéficier d'aides à la production et de générer pour les productions ultérieures des crédits disponibles à tirer sur le fonds de soutien automatique du CNC à la production. La non-obtention de ces agréments peut également entraîner la résiliation des contrats de coproduction lorsque la Société s'engage contractuellement à obtenir ces agréments. La possibilité d'une interdiction à certaines catégories de publics est prise en compte par la Société au moment de la production ou de l'acquisition d'un film afin d'anticiper son potentiel commercial auprès de ses partenaires et en particulier auprès des chaînes de télévision françaises. De même, l'expérience acquise par le Groupe dans la production de films et sa bonne connaissance de l'environnement réglementaire de l'industrie cinématographique lui permettent de circonscrire le risque que le film ne reçoive pas les agréments du CNC ou ne soit pas qualifié d'œuvre cinématographique d'expression originale française ou encore d'œuvre cinématographique européenne.

#### **4.11. RISQUES LIES A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 octobre 2004 a rejeté le projet de dissolution anticipée de la Société malgré les capitaux propres négatifs de la Société. Compte tenu des résultats de 2006 et de l'augmentation de capital d'un montant de 7 489 K€, effectuée par la Société en 2007 (cf. note d'opération visée par l'AMF en date du 8 février 2007 sous le numéro 07-0043) les capitaux propres sont revenus positifs à l'issue de l'opération.

Néanmoins, en raison des résultats déficitaires de BAC MAJESTIC au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009, les capitaux propres de la Société sont de nouveau déficitaires au terme de l'exercice 2009 (-720 K€). Le montant des capitaux propres sociaux de la Société ressort à (-1 176 K€) au 30 juin 2010 et la trésorerie nette consolidée à (-3 492 K€) au 31 octobre 2010.

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activités attendues en 2010 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention par la filiale BAC FILMS des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés).

En l'absence de ces financements, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 septembre 2010 a rejeté le projet de dissolution anticipée de la Société malgré les capitaux propres négatifs de la Société.

La Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue (soit le 31 décembre 2012 pour BAC MAJESTIC ; l'AGE du 21 septembre 2010 ayant rejeté le projet de dissolution anticipée), de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, si dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Si ces dispositions ne sont pas respectées, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société (conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce).

#### **4.12. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX**

Il n'existe pas à la connaissance de la Société, de risques industriels et environnementaux susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, l'activité, les résultats de la Société.

#### **4.13. ASSURANCES ET COUVERTURES DU RISQUE**

La politique de BAC MAJESTIC en matière d'assurance l'a conduite à se couvrir sur les risques significatifs liés à son activité auxquels elle est susceptible d'être exposée.

Le montant total des primes payées concernant l'exercice clos le 31 décembre 2009 est de 17 971 euros.

Le Groupe a souscrit des assurances présentant des garanties qu'elle estime compatibles avec les risques couverts.

- Contrat « Responsabilité Civile » auprès du Groupe Pont Neuf couvrant les dommages suivants :
  - o Responsabilité Civile notamment les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non (dans la limite de 9 M€ par sinistre)
  - o Responsabilité Civile - Atteinte à l'Environnement
  - o Responsabilité Civile - Occupant temporaire de locaux
  - o Défense pénale et recours suite à accident
- Contrat « Responsabilité Civile Exploitation » auprès de Generali couvrant tous les dommages confondus (dans la limite de 7 M € non indexés par sinistre).
- Contrat « Responsabilité Civile des Dirigeants » auprès de AIG (dans la limite de garantie de 1,5 M €).

La Société n'a pas souscrit d'assurance Homme Clef.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés. En effet, le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité, susceptibles d'être assurés, et continuera à appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité.

## 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

---

### 5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

#### 5.1.1. NOM COMMERCIAL ET RAISON SOCIALE DE L'EMETTEUR

■ **Dénomination (article 3 des statuts)**

La dénomination sociale: « **BAC MAJESTIC** ».

Dans tous les actes et documents émanant de la société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots société anonyme ou des initiales S.A., de l'énonciation du montant du capital social et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce et des sociétés.

■ **Objet social (article 2 des statuts)**

La société a pour objet en France et à l'Etranger :

- La conception, la construction et l'exploitation de salles de cinéma, et de toutes salles de spectacles ;
- La distribution, la production et l'acquisition de films cinématographiques ;
- L'organisation d'évènements liés au cinéma tels que des avant-premières ;
- La prise de participation directe ou indirecte, notamment par voie d'acquisition ou de souscription, de toutes valeurs mobilières et de tous droits sociaux, de prise d'intérêts, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, d'association en participation ou de toute autre manière, dans toutes sociétés ou entreprises ayant une activité entrant dans les activités ci-dessus ;
- La gestion, la cession et ces participations ;
- L'assistance technique et financière aux entreprises ;
- La réalisation de toutes études ou prestations de services ;
- Toutes opérations de gestion de placement ou d'investissements ;

et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civils, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

### **5.1.2. LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE L'EMETTEUR**

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification 413 577 743.

### **5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE DE L'EMETTEUR**

La Société a été constituée le 24 juillet 1997, pour une durée fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf le cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

### **5.1.4. SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR**

#### **■ Siège social (article 4 des statuts)**

Le siège social est fixé au : PARIS 11ème - 88 rue de la Folie Méricourt.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe sur simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en France, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Lors d'un transfert décidé par le conseil d'administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

#### **■ Forme juridique (article 1 des statuts)**

Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

#### **■ Législation applicable à l'activité**

La législation applicable à l'activité de la Société est présentée au paragraphe 4.9.3 du présent document de référence.

### **5.1.5. EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR**

#### **■ 1986 : Année de la création**

En 1986, Jean Labadie fonde BAC FILMS, la première entreprise du Groupe.

#### **■ 1990 : Première récompense officielle**

En 1990 la société obtient sa première récompense officielle avec une Palme d'Or attribuée à Cannes au film « Sailor et Lula ». En 1990, le Groupe présente un chiffre d'affaires de 42 MF (≈6,4 M€). Le groupe Vivendi, entré au capital de BAC FILMS en 1988 à hauteur de 10%, décide alors de porter sa participation à 20%.

#### **■ 1994 : Début de la diversification**

Jean Labadie s'associe à un exploitant parisien, Simon Simsi, dans une entreprise d'exploitation de cinémas, LES ECRANS DE PARIS, dotée de 500 KF de capital. La création à Paris du Majestic Passy (3 écrans), sera suivie de celle du Majestic Bastille (2 écrans). BAC FILMS voit pour la cinquième année consécutive un film qu'elle distribue (« Pulp Fiction ») obtenir une Palme d'Or à Cannes. Le chiffre d'affaires de BAC FILMS s'élève à 137 MF (≈20,9 M€).

#### **■ 1997 : Création de MAJESTIC CINEMAS**

Le pôle d'exploitation de salles MAJESTIC HOLDING est créé en 1997. Ce pôle comprend les ECRANS DE PARIS ainsi que trois salles à Paris acquises cette même année : l'Arlequin (75006), l'Escurial (75013) et le Reflets Médicis (75005).

De plus, la holding ALICAR, regroupant les trois entités BAC FILMS, MAJESTIC CINEMAS et SEANCE PRIVEE est constituée dans le cadre de la structuration des activités du Groupe.

#### **■ 1998 : Création d'un nouveau label, MARS FILMS**

BAC FILMS devenu le premier distributeur cinématographique français indépendant en réalisant un chiffre d'affaires de 47,6 M€, Jean Labadie décide de créer MARS FILMS, afin de conserver sa vocation de découvreur de talents. Cette filiale du Groupe se spécialise dans la distribution de films d'auteurs français et étrangers.



## ■ 2000 : Introduction en Bourse à Paris

En 2000, ALICAR devient BAC MAJESTIC et reste le premier distributeur de films indépendant, avec un chiffre d'affaires de 71,7 M€ pour sa branche distribution. En 15 années, le Groupe s'est constitué un catalogue de près de 200 films de toutes nationalités.

De son côté, MAJESTIC CINEMAS est le 3ème exploitant indépendant parisien avec près d'un million de spectateurs par an. La construction de multiplexes en province débute sur les deux sites de Douai (59) et de Caissargues (dans l'agglomération de Nîmes – 30). L'ouverture de ces deux multiplexes a lieu en décembre 2000.

Parallèlement, le Groupe mène à bien une profonde restructuration :

En janvier 2000, BAC FILMS crée BAC DISTRIBUTION, outil de distribution en salles de cinémas des films acquis par le Groupe. En mai 2000, cette filiale de distribution est cédée à hauteur de 80% à StudioCanal France et devient l'outil de distribution exclusif de ses deux associés. BAC DISTRIBUTION est présidée et dirigée par Jean Labadie.

En janvier 2000, Vivendi se retire du capital du Groupe afin d'éviter tout conflit d'intérêt avec ses autres filiales présentes dans le secteur. Vivendi détenait des participations acquises au fil des années dans les filiales BAC FILMS, MAJESTIC CINEMAS et BAC HOLDING (société holding de BAC FILMS jusqu'à sa fusion-absorption par BAC MAJESTIC en mai 2000) qu'elle a cédées à BAC MAJESTIC.

En avril 2000, Jean-Martial Lefranc, PDG de Cryo Interactive, prend une participation de 20% dans BAC MAJESTIC par une augmentation de capital et devient à la même occasion administrateur du Groupe.

En juillet 2000, BAC MAJESTIC s'introduit au Nouveau Marché de la Bourse de Paris, par une augmentation de capital destinée à la réalisation de son plan de développement dans l'acquisition de droits de films et la construction de multiplexes.

## ■ 2001 - 2003 : Recentrage sur la distribution de films

BAC FILMS emporte une 7<sup>ème</sup> palme d'or à Cannes avec le film « Le Pianiste » de Roman Polanski.

La crise financière traversée par la Société en 2002, ainsi que la fin des accords d'exclusivité avec Miramax et StudioCanal et les bouleversements des marchés de la distribution conduisent la Société à réviser significativement sa stratégie dans la distribution de films : diminution du nombre de films distribués, diminution des investissements en minima garantis, parts de coproduction et frais d'édition des films réduits, poursuite du développement de WILD SIDE VIDEO et création au sein de la Société d'un département de ventes aux télé-diffuseurs, réduction importante des frais généraux de la distribution et des services généraux, simplification de l'organigramme juridique avec la fusion absorption des filiales RITZ PRODUCTIONS et BAC DISTRIBUTION, après celle de MARS FILMS réalisée en 2000.

En décembre 2003, un protocole d'accord assorti de conditions suspensives est signé avec la société MILLIMAGES pour une prise de participation majoritaire dans le Groupe.

#### ■ 2004 : Entrée de MILLIMAGES au capital

Le premier semestre 2004 voit la finalisation de l'accord signé fin 2003 avec la société MILLIMAGES et la levée des conditions suspensives, permettant une renégociation des dettes bancaires et de la dette avec Studio Canal. Compte tenu de la finalisation de cet accord, le siège de la société est transféré au 88 rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris.

Une restructuration du capital est opérée permettant entre autres à la société MILLIMAGES de détenir 51% du capital de BAC MAJESTIC.

Roch LENER (PDG de MILLIMAGES) devient PDG de BAC MAJESTIC en remplacement de Jean Labadie qui garde la présidence de BAC FILMS.

En mai 2004, les filiales WILD SIDE FILMS et WILD SIDE VIDEO sont cédées.

#### ■ 2005 : Création de BAC VIDEO

Le label BAC VIDEO est créé pour exploiter les films du catalogue BAC FILMS. BAC VIDEO a édité 9 titres en 2005.

MILLIMAGES détient au 31 décembre 2005, 40,87% du capital et des droits de vote de BAC MAJESTIC.

#### ■ 2006 : Redéploiement et nouvelles synergies

Avec 18 films distribués en salles (contre 13 en 2005), 37 nouvelles éditions parues sous le label BAC VIDEO, et une importante progression des ventes internationales (16 films dont 10 sortis en 2006), 2006 se caractérise par une progression significative de l'activité de BAC MAJESTIC.

Au premier semestre 2006 MILLIMAGES prend une participation de 49% dans le capital d'UNION FILMS GROUP (UFG), spécialiste de l'édition de programmes jeunesse sur DVD. Les synergies inhérentes à cette opération, avec la mise en commun des équipes et des moyens d'édition, permettent de renforcer l'activité du label BAC VIDEO.

#### ■ 2007 : Une année de rupture

BAC MAJESTIC voit en mars 2007 le succès de son augmentation de capital d'un montant de 7 489 K€ par émission de 13 616 798 ABSA, en vue du développement de son catalogue.

La Société emporte en outre une 8<sup>ème</sup> palme d'or à Cannes avec « 4 mois, 3 semaines, 2 jours » de Cristian Mungiu.

Au cours de l'arrêté des comptes du second semestre 2007 apparaissent d'importantes pertes financières engendrées par la surévaluation des recettes prévisionnelles des films, S'ensuit le 12 septembre 2007 la révocation et le départ de Jean Labadie, fondateur et directeur général de BAC FILMS suivie de la nomination de Roch LENER au poste de président directeur général de BAC FILMS.

BAC FILMS se dote d'une nouvelle organisation managériale collégiale, par laquelle BAC MAJESTIC se donne les moyens d'une gestion prudente qui privilégie l'efficacité et la rentabilité. Un Directeur Général Délégué, Michel Liberman, est nommé chez BAC FILMS et MILLIMAGES.

17 films ont été distribués en salles par BAC FILMS.

MILLIMAGES détient au 31 décembre 2007, 25,63% du capital et 33,01% des droits de vote de BAC MAJESTIC.

#### ■ **2008 : Le recentrage**

En 2008, 16 films ont été distribués en salles par BAC FILMS (contre 17 en 2007).

Les derniers liens avec Jean Labadie se dénouent : il démissionne de ses fonctions d'administrateur de BAC MAJESTIC à compter du 15 février 2008 et le 18 février 2008, MILLIMAGES rachète la totalité de la participation détenue par JLDIFILMDISTRIBUTION dans BAC MAJESTIC, soit 8,17% du capital.

MILLIMAGES détient au 31 décembre 2008, 20,89% du capital et 29,76% des droits de vote de BAC MAJESTIC (cf. § 18.1 du présent document de référence).

#### ■ **2009 : Une année de stabilisation**

En 2009, 12 films ont été sortis en salles par BAC FILMS (contre 16 en 2008) : l'entreprise privilégie la maîtrise de ses investissements et de sa trésorerie par rapport à la croissance du chiffre d'affaires.

La filiale SEANCE PRIVEE fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans BAC MAJESTIC, cette opération n'ayant aucune incidence sur le résultat consolidé du Groupe.

MILLIMAGES détient au 31 décembre 2009, 20,88% du capital et 29,80% des droits de vote de BAC MAJESTIC (cf. § 18.1 du présent document de référence).

## 5.2. INVESTISSEMENTS

### 5.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES ET LORS DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2010

De manière générale, les investissements de la Société concernent pour l'essentiel les acquisitions de droits d'exploitation de films (Minimas Garantis sur recettes octroyées aux producteurs des films et Parts de Coproduction investies).

En K€	30/06/2010 6 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois
Immobilisations incorporelles	832	1 678	5 250	8 008
Immobilisations corporelles	0	0	0	6
Immobilisations financières	1	1 370	756	0
<b>Total</b>	833	3 048	6 006	8 008
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-1 646	-2 758	-7 411	-9 460

En 2009 et 2008, les immobilisations financières concernent uniquement des dépôts de garantie.

### 5.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

Les principaux investissements que la Société compte réaliser concernent les acquisitions de droits d'exploitation de films.

A ce jour, la Société n'a pris aucun engagement ferme quant à ce type d'acquisition, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

### 5.2.3. INVESTISSEMENTS A VENIR ET ENGAGEMENTS FERMES

BAC MAJESTIC ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient pris des engagements fermes.

## 6. APERCU DES ACTIVITES

### 6.1. PRINCIPALES ACTIVITES

#### 6.1.1. LE METIER DE BAC MAJESTIC

- **Présentation générale**

La société BAC FILMS (filiale à 100 % de BAC MAJESTIC) porte toute l'activité d'exploitation du Groupe (acquisition de droits, ventes internationales, TV, Vidéo).

La société BAC MAJESTIC est la Holding du Groupe.

- **La coproduction et l'acquisition de droits**

BAC FILMS est la société de coproduction et d'acquisitions de droits d'exploitation audiovisuels du Groupe. BAC FILMS possède un catalogue de près de 300 films de toutes nationalités pour toutes exploitations : salles de cinéma, vidéo et télévision.

Nombre de films en catalogue <sup>(1)</sup>	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Sorties salles de l'année	19	34	38	42	25	10	13	12	18	17	16	12
Autres entrées dans le catalogue		19	25	36	58		13	1	23	47	29	0
Sorties du catalogue				-24	-84	-29 <sup>(2)</sup>	-50 <sup>(2)</sup>	-1	-4	-13	-23	-19
<b>Cumul en fin d'année</b>	19	127	190	236	235	216	192	204	241	292	314	307

(1) Les films sont considérés comme entrant dans le catalogue à partir de leur sortie en salles de cinéma ou de leur acquisition pour les « films de catalogue » déjà sortis en salles. Ne sont pas pris en considération les films pour lesquels le Groupe ne détient que les droits d'exploitation des films en salles de cinéma, ni les projets.

(2) Dont 23 titres Wild Side Films sortis du catalogue en 2003 et 50 titres cédés à StudioCanal et sortis du catalogue en 2004, dans le cadre du protocole signé avec StudioCanal en avril 2004.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le nombre de films sortis en 2009 a été de 12 :

- A l'est de moi,
- Au diable Staline, vive les mariés
- La vague
- Commis d'office (co-production)
- Lascars
- Memory of love
- Mères et filles
- Les vies secrètes de Pippa Lee
- Pluie du diable
- Trois Amis mènent l'enquête
- La folle histoire d'amour de Simon Eskhenazy (co-production)
- Jasper

BAC FILMS acquiert les droits de diffusion ou de coproduction assez tôt dans le montage d'un film français ; c'est-à-dire dès la lecture de son scénario. En ce qui concerne les films internationaux, BAC FILMS intervient principalement dès le visionnage du film (il peut arriver, de façon opportuniste, que BAC FILMS se positionne dès la lecture du scénario pour certains films internationaux). BAC FILMS est alors engagé pour un montant fixe et irrévocable.

BAC FILMS n'est jamais lié aux risques de dépassement du budget qui, s'ils existent, sont de l'entière responsabilité des producteurs, dans le cadre de leur garantie de bonne fin.

Dans le cas d'une coproduction, en échange de son investissement, BAC FILMS est propriétaire pour la durée des droits d'auteurs d'une part du film et de ses recettes tous médias dans le monde.

Dans le cas d'une acquisition de films, BAC FILMS verse une avance sur recettes (minimum garanti) et obtient en contrepartie les droits d'exploitation du film pour une durée moyenne de 15 ans. Pour la plupart des films, ces droits sont valables pour tous les médias sur le territoire français et à l'international. La rémunération de BAC FILMS est de 20% à 35% des recettes brutes, le minimum garanti et les frais d'édition étant récupérables sur la part des recettes revenant au producteur.

## ■ La distribution

### ➤ La distribution en salles de cinéma

La sortie en salles est une étape déterminante qui intervient en moyenne 12 à 15 mois après la mise en fabrication du film. Le rôle du distributeur est de choisir et de négocier le réseau de salles d'exploitation et la campagne publicitaire, d'engager les frais de commercialisation du film (publicité,

copies, promotion) et d'optimiser les ventes en choisissant la date d'exploitation en fonction de plusieurs critères (concurrence, prise en compte de la saisonnalité du marché, correspondance du film avec « l'air du temps », etc.). Il doit également créer la notoriété du film par le biais d'opérations de relations publiques et de presse, et au travers de présentations à des festivals (notamment celui de Cannes). Après le lancement du film, il se doit de suivre sa carrière par des « relances » pour augmenter son succès auprès des spectateurs.

Les films sortis en salles en 2009 sont présentés précédemment dans le présent chapitre, au paragraphe « coproduction et l'acquisition de droits » et figurent également dans la note A « Faits caractéristiques de l'exercice » des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2009.

#### ➤ La distribution internationale

La vente internationale du film commence dès la signature du mandat. Elle se fait auprès de distributeurs étrangers qui achètent les différents droits d'exploitation (salle, vidéo, TV) sur leur territoire.

BAC MAJESTIC a développé depuis 2004 une activité de distribution internationale. Elle profite de son savoir-faire en matière de sélection et de son pouvoir de négociation lors de son acquisition des droits français des films (français ou étrangers) pour acquérir à des conditions avantageuses les droits de distribution pour le monde.

La distribution internationale s'opère dans le monde entier et principalement en Europe.

#### ➤ La distribution vidéo

La sortie vidéo et DVD est l'étape suivante de la commercialisation d'un film. Elle a lieu 4 mois après la sortie en salles (délai pouvant être ramené à 3 mois dans le cas où un film n'ayant pas rencontré de succès en salle, aurait réalisé moins de 200 entrées au cours de sa 4ème semaine d'exploitation en salles - *Décret n° 2010-397 du 22 avril 2010 facilitant l'exploitation des œuvres cinématographiques sous forme de vidéogrammes*).

Afin d'exploiter directement une partie de son catalogue en vue d'optimiser les revenus de cette activité par un meilleur contrôle de cette filière, BAC FILMS a donné naissance en 2005 au label BAC VIDEO afin d'exploiter en DVD les films sortis en salles. Depuis le second semestre 2007, la Société a confié la distribution vidéo, sous le label BAC VIDEO, à la société PRO VIDEOGROUP (filiale de MILLIMAGES) et assure la distribution des produits du groupe MILLIMAGES en Vidéo, dont ceux de BAC MAJESTIC.

➤ La distribution télévision

L'étape finale du premier cycle de vie d'un film est le passage à la télévision dans un délai, suivant sa sortie en salles, de 4 mois pour le pay-per-view (Kiosque ou Multivision), 10 à 12 mois pour les chaînes de télévision payantes, 22 mois pour les chaînes de télévision hertziennes coproductrices du film, à 30 mois pour les chaînes hertziennes non coproductrices.

La généralisation de la TNT et la création de nouveaux modes de consommation (vidéo on demand, Internet) contribuent à la consolidation des recettes du catalogue de BAC MAJESTIC.

La vente des droits de diffusion TV et à l'international est gérée par un département spécifique (équipe de trois personnes) au sein de BAC MAJESTIC, qui intervient directement dans les relations commerciales avec les chaînes de télévision. Ce département s'appuie sur les bonnes relations liées avec ces clients depuis de nombreuses années pour vendre au mieux les droits de diffusion TV.

## 6.1.2. LES CLIENTS

### ■ Les exploitants de cinéma

L'ensemble des exploitants de salles de cinéma permet la diffusion des films en salles (46% du chiffre d'affaires consolidé 2009 – subventions comprises). L'accès aux meilleures salles est un des principaux objectifs du Groupe. L'abondance des films diffusés en salles (588 nouveaux films en 2009 en France) rend difficile cet accès d'une part et peut conduire à une baisse de la durée de diffusion des films en salles d'autre part. Toutefois, le Groupe jouit d'un réel savoir faire lui permettant de « placer » ces films auprès des salles de cinéma et la qualité des films qu'elle distribue est reconnue en France et à l'international.

### ■ Les chaînes de télévision

Le Groupe BAC MAJESTIC commercialise ses films auprès de tous les diffuseurs (chaînes hertziennes, chaînes câblées ou émettant par satellite). Il est à noter la relative stagnation dans la politique d'acquisition et de diffusions de films sur chaînes, qui ont tendance à privilégier la diffusion d'autres programmes que des films cinématographiques (séries, télé-réalité...). Cette évolution du marché de la télévision en France est prise en compte lors de l'acquisition des films.

La fusion envisagée d'Orange Cinéma Séries (OCS) et TPS Star provoque l'inquiétude des distributeurs, qui redoutent à cette occasion la disparition de chaînes, entraînant un manque à gagner dans l'exploitation des films de catalogue.

Les principaux acheteurs TV sont Arte, Canal +, France Télévision et l'ensemble des chaînes cinéma du câble.

20% du chiffre d'affaires consolidé 2009 est réalisé avec les chaînes de télévisions.



- **Les distributeurs étrangers**

A l'international, ce sont généralement des distributeurs locaux qui achètent les films au Groupe BAC MAJESTIC.

5 % du chiffre d'affaires consolidé 2009 est réalisé avec les distributeurs étrangers.

- **Les consommateurs de vidéo**

Le Grand Public est le client final du Groupe. Son adhésion aux films commercialisés par le Groupe BAC MAJESTIC conditionne largement le succès et la notoriété de la Société, qui dépend donc de la capacité à comprendre et à anticiper les goûts du public. Ceux-ci peuvent varier selon les années et les supports de diffusion, les publics du cinéma n'étant pas toujours les mêmes que ceux de la vidéo et de la télévision. Le Grand Public est également consommateur de DVD/Blue-Ray.

26 % du chiffre d'affaires consolidé 2009 est réalisé avec l'activité de distribution vidéo.

Toutes activités confondues, le chiffre d'affaires consolidé 2009 s'élève à 12,95 M€.

## 6.2. LES PRINCIPAUX MARCHES

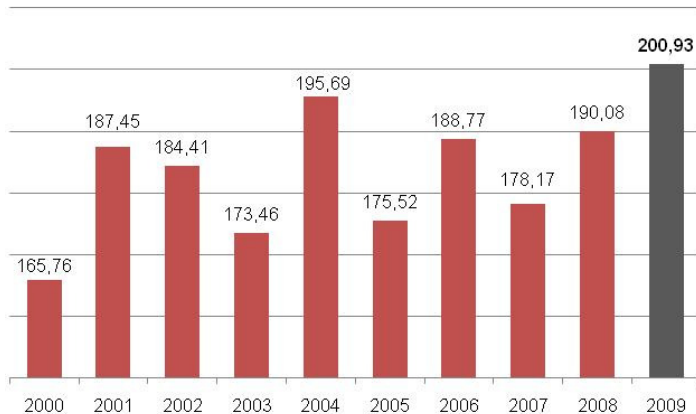
### 6.2.1. PRESENTATION GENERALE

En 2009, 588 films (longs métrages) ont fait l'objet d'une première sortie commerciale sur les écrans français, soit 33 films de plus qu'en 2008. Cette hausse est essentiellement imputable aux films français dont le nombre augmente de 28 films (268 titres au total). La progression du nombre de films français est notamment due à la hausse des sorties de films majoritairement français (+21 films), mais le nombre de coproductions minoritaires augmente également (+8 films). Le nombre de films 100 % français est stable, passant de 155 en 2008 à 154 en 2009. 45,6 % des films en première exclusivité sont français. Ce poids est le plus élevé de la décennie après celui de 2007 (45,7 %) et connaît une progression constante (39,5 % en 2000). Depuis 2001, les films nationaux représentent plus de 40 % de l'offre totale.

Les salles de cinéma ont réalisé un nombre total de 200,93 millions d'entrées, soit 5,7 % de plus qu'en 2008. Le seuil des 200 millions d'entrées est ainsi franchi pour la première fois depuis 1982. Les films français ont quant à eux généré 73,99 millions d'entrées en France. Si on inclut les entrées réalisées à l'international par les films français, ce chiffre atteint 141 millions en 2009. Le niveau élevé de fréquentation s'explique par la performance de quelques titres mais aussi par un marché général plus dynamique.

#### Nombre d'entrées en salles en France (en millions)

Source : CNC – Bilan 2009 / dossier du CNC#314/ mai 2010



La recette moyenne par entrée est en hausse de 2,2 % et s'établit à 6,14 €. Cette augmentation s'explique notamment par le succès des films diffusés en relief, pour lesquels le prix du billet est systématiquement majoré de 2 à 3 €. La recette moyenne par entrée augmente de façon continue depuis 2000.

En 2009, 16 films sont disponibles en 3D numérique. 14 sont des films américains et deux des films britanniques.

La concentration de la fréquentation apparaît moins élevée qu'au début de la décennie, les 100 films les plus performants totalisant 77,2 % des entrées annuelles (76,2 % en 2008). La concentration s'atténue sur les 30 films les plus performants, captant l'une des parts d'entrées les plus faibles des dernières années. Ils cumulent 46,8 % des entrées en 2009 (47,4 % en 2008).

Le dynamisme du marché en France est également constaté pour les autres principaux marchés européens (Allemagne, Royaume-Uni, Pologne, Espagne).

## 6.2.2. LA DISTRIBUTION EN SALLES DE CINEMA

En 2009, 105 distributeurs ont participé à la sortie des 588 nouveaux films. Les dix plus actifs ont assuré la distribution de 32,3 % des films inédits (35,3 % en 2008). Metropolitan Film Export et TF1 International / UGC Distribution en ont distribué plus de 20 chacun et totalisent 8,8 % des films diffusés pour la première fois en salles en 2009. Quatre distributeurs assuraient au moins 20 sorties en 2008 et totalisaient 18,2 % de l'offre totale de films inédits.

En 2009, 20th Century Fox a pris la tête du classement des distributeurs en termes d'encaissements. La distribution de Avatar, de l'Âge de glace 3 et de X-Men Origins Wolverine, entre autres succès, lui ont permis de réaliser une part de marché de 12,2 % (6,5 % en 2008).

En 2<sup>ème</sup> position, Warner Bros France a capté 9,4 % des encaissements distributeurs, notamment grâce à Harry Potter et le Prince de sang-mêlé, Gran Torino et l'Etrange Histoire de Benjamin Button.

Pathé Distribution occupe la 3<sup>ème</sup> place. La société distribue des films ayant rencontré un large succès en salles : LOL (Laughing Out Loud) ou encore Slumdog Millionaire.

L'association TF1 International / UGC Distribution permet aux deux sociétés d'intégrer le classement des 10 premiers distributeurs en termes d'encaissements à la 7<sup>ème</sup> place. Le groupement dégage une part de marché de 5,7 % en 2009, contre 4,1 % en 2008 (2,9 % pour TF1 International et 1,2 % pour UGC Distribution), notamment grâce à la distribution de Neuilly sa mère.

En 2009, les dix premiers distributeurs ont réalisé 71,6 % de l'ensemble des encaissements (74,8 % en 2008) et les cinq premiers 44,7 % (51,5 % en 2008).

Aucune information n'a été communiquée par le CNC concernant le positionnement de BAC FILMS dans le classement des distributeurs.

En 2007, BAC FILMS était classé à la 16<sup>ème</sup> position avec une part de marché de 1,67%.

La revue professionnelle Le film français tient à jour régulièrement un classement des distributeurs en fonction du nombre d'entrées salle ; dans le numéro du 24 septembre 2010, BAC FILMS apparaissait ainsi en 23<sup>ème</sup> position, avec 0,35% de part de marché.

## Les dix premiers distributeurs en 2009 et 2008 (en encaissements distributeurs)

Source : CNC – Bilan 2009 / dossier du CNC#314/ mai 2010

		2009			2008			
		Part de marché (%)	Films distribués	Dont Films nouveaux	Part de marché (%)	Films distribués	Dont Films nouveaux	
1	20th Century Fox	12,2	99	19	Pathé Distribution	21,0	132	17
2	Warner Bros France	9,4	158	12	Paramount Pictures France	10,0	169	22
3	Pathé Distribution	7,9	167	17	Warner Bros France	7,1	163	15
4	Sony Pictures Releasing	7,7	174	18	Buena Vista International France	7,0	127	10
5	Buena Vista International	7,5	138	13	Twentieth Century Fox	6,5	107	21
6	SND	6,3	52	16	StudioCanal	5,8	112	16
7	TF1 International / UGC Distribution	5,7	147	22	Sony Pictures Releasing	5,6	29	16
8	Mars Distribution	5,0	41	20	Metropolitan FilmExport	4,8	136	33
9	StudioCanal	4,9	117	16	SND	4,1	44	16
10	Metropolitan FilmExport	4,9	137	30	EuropaCorp	2,9	39	13

### 6.2.3. LA DISTRIBUTION VIDEO

#### Evolution du marché au premier semestre 2010 : +4,5% en volume, +6,9% en valeur

Au premier semestre 2010, les Français ont dépensé 632,15 M€ en achats de DVD et de Blu-ray. La dépense des ménages en vidéo croissent de 6,9 % par rapport au premier semestre 2009. Le DVD recueille 556,99 M€ sur les six premiers mois de l'année en progression de 1,5 % et le support Blu-ray 75,16 M€ en progression de 75,3 %. Les ventes de Blu-ray représentent 11,9 % du chiffre d'affaires de la vidéo. Sur les douze derniers mois (juillet 2009 à juin 2010), le chiffre d'affaires de la vidéo progresse de 3,9 %.

Les volumes de ventes de supports vidéo (DVD/Blu-ray) augmentent de 4,5 % par rapport au premier semestre 2009. Ainsi, 62,96 millions de supports ont été vendus sur les six premiers mois de l'année 2010, dont 59,02 millions de DVD et 3,94 millions de Blu-ray, soit 6,3 % des volumes de ventes. Les Français ont acheté deux fois plus de Blu-ray qu'au premier semestre 2009. Sur les douze derniers mois, le volume des ventes de supports vidéo augmente de 6,4 %.

## Evolution du marché en 2009 : +9,7% en volume, +0,5% en valeur

En 2009, les Français ont dépensé 1,39 Md€ en achats de DVD et de supports haute définition Blu-ray. Pour la première fois depuis 2005, la dépense des ménages en vidéo physique se stabilise (+0,5%).

La commercialisation des supports haute définition se développe : le chiffre d'affaires du Blu-ray est multiplié par 2,1 entre 2008 et 2009 pour atteindre 107,79 M€ et 5,3 millions de supports vendus. Le Blu-ray représente 7,8 % du chiffre d'affaires de la vidéo en 2009.

Le DVD capte 92,2 % du marché en valeur (96,3 % en 2008). Pour la première fois depuis quatre ans, les Français ont acheté plus de DVD que l'année précédente (+7,4 %). En volume, 135,3 millions de DVD ont été vendus en 2009.

### Consommation de supports vidéo en 2009 et au premier semestre 2010

Source : CNC - GFK – Janvier 2010 et CNC – Juillet 2010

	S1 2010				2009			
	Unités (millions)	Evolution	Chiffre d'affaires (M€)	Evolution	Unités (millions)	Evolution	Chiffre d'affaires (M€)	Evolution
DVD	59,02	+1,3%	556,99	+1,5%	135,35	+7,4%	1 282,01	-3,7%
Blu-ray	3,94	+99,1%	75,16	+75,3%	5,30	+145,5%	107,79	+109,5%
<b>Total</b>	<b>62,96</b>	<b>+4,5%</b>	<b>632,15</b>	<b>+6,9%</b>	<b>140,65</b>	<b>+9,7%</b>	<b>1 389,81</b>	<b>+0,5%</b>

### Léger recul des prix en 2009 mais ralentissement de la baisse observée en 2010

En 2009, le prix moyen d'un DVD de catalogue vendu à l'unité a diminué de 15,2 % et s'est établi à 8,74 € (10,31 € en 2008). Celui des nouveautés a reculé de 3,1 % à ressort à 18,81 €.

La tendance baissière observée en 2009 a ralenti au premier semestre 2010. Le prix moyen de vente d'un DVD de « nouveauté » vendu à l'unité diminue ainsi de 4,1 % uniquement à 17,81 €, celui des DVD de catalogue vendus à l'unité progresse quant à lui de 1,5 % à 8,48 €.

Les ventes de DVD dont le prix se situe entre 17 et 20 euros représentent la principale tranche de prix du marché avec 28,2 % du chiffre d'affaires 2009, contre 28,8 % en 2008. En volume, les DVD vendus entre 3 et 8 euros constituent la principale tranche de prix avec 24,8 % des volumes en 2009, contre 9,7 % en 2008. En 2009, les ventes de DVD à moins de 3 euros restent marginales puisqu'elles représentent 1,0 % du chiffre d'affaires 2009 (0,7 % en 2008) et 7,2 % des volumes (5,3 % en 2008).

Le prix moyen d'un support Blu-ray de nouveauté vendu à l'unité est plus élevé que celui du DVD et ressort en 2009 à 25,07 €. La majorité des supports Blu-ray sont vendus entre 20 € et 30 € (52,4 % des volumes et 58,0 % du chiffre d'affaires HD en 2009). 21,6 % sont toutefois vendus entre 13 € et 17 € et représentent 13,6 % du chiffre d'affaires total des supports haute définition. Au terme du premier semestre 2010, le prix moyen des ventes de Blu-ray de « nouveauté » vendus à l'unité est de 24,52 € (-3,3 %), celui de Blu-ray de catalogues vendus à l'unité est de 15,76 € (-14,4 %).

## Une croissance des recettes des films en 2009

Avec un chiffre d'affaires de 799,71 M€ en 2009 (soit une progression de 3,5%), le cinéma renforce son poids sur le marché de la vidéo et capte 57,5 % du total des ventes. Malgré la progression de 8,2% des volumes de films sur DVD, les recettes correspondantes diminuent de 2,9 %. En volume, près de 65,79 millions des supports vendus contiennent une œuvre cinématographique en 2009, soit une augmentation de 12,6 % par rapport à l'année précédente. Le renforcement du chiffre d'affaires réalisé par les films se confirme au premier semestre 2010.

Pour la troisième année consécutive, le hors film affiche un recul de 5,2% de ses recettes vidéo. Il représente 39,3% du marché (546,74 M€), contre 41,7% en 2008. En volume, les ventes de hors film progressent de 4,1% et demeurent supérieures à celles du film avec 66,06 millions d'unités vendues en 2009.

### Chiffre d'affaires vidéo selon le contenu en 2009 et au premier semestre 2010

Source : CNC - GFK – Janvier 2010 et CNC – Juillet 2010

	S1 2010			2009		
	Chiffre d'affaires (M€)	Parts de marché (%)	Evolution semestrielle	Chiffre d'affaires (M€)	Parts de marché (%)	Evolution
Film*	398,71	63,1%	+17,9%	799,71	57,5	+3,5%
Hors film	213,29	33,7%	-6,1%	546,74	39,3	-5,2%
Opérations promotionnelles	20,15	3,2%	-22,4%	43,36	3,1	+29,7%
<b>Total</b>	<b>632,15</b>	<b>100</b>	<b>+6,9%</b>	<b>1 389,81</b>	<b>100</b>	<b>+0,5%</b>

## La part du marché des films français ressort en léger recul en 2009

En 2009, la part de marché des films français sur le marché de la vidéo s'établit à 21,5% en valeur, contre 22,8% en 2008. Le cinéma français génère 171,87 M€ de recettes en 2009, en légère baisse de 2,4% par rapport à 2008. En revanche, les volumes de DVD et de Blu-ray de films français vendus en 2009 progressent de 12,0% à 15,04 millions de supports.

Les recettes des films français en vidéo augmentent au premier semestre 2010 de 15,9% à 81,05M€. La part de marché des films français s'établit à 20,3% en valeur, contre 20,7% au premier semestre 2009. Un nombre total de 6,66 millions de DVD et de support haute définition de films français ont été vendus au premier semestre 2010, soit 6,9% de plus que sur la même période en 2009 (6,23 millions d'unités). Les films français réalisent 9,2% du chiffre d'affaires des ventes de films en Blu-ray au cours du premier semestre 2010.

Le chiffre d'affaires des films américains en vidéo augmente de 4,5% à 505,05 M€ en 2009. Sa part de marché progresse également à 63,2% (contre 62,6% en 2008). En volume, plus de 41 millions de DVD et Blu-ray de films américains ont été achetés par les Français en 2009 (+12,3% par rapport à 2008). Ce chiffre ressort à 20,91 millions au terme du premier semestre 2010.

### Chiffre d'affaires des films\* en vidéo en 2009 et au premier semestre 2010

Source : CNC - GFK – Janvier 2010 et CNC – Juillet 2010

M€	S1 2010		Evolution	2009		Evolution
Films français	81,05	20,3%	+15,9%	171,87	21,5%	-2,4%
Films américains	272,55	68,4%	+21,1%	505,05	63,2%	+4,5%
Autres films	45,11	11,3%	+4,5%	122,79	15,4%	+8,7%
<b>Total</b>	<b>398,71</b>	<b>100%</b>	<b>+17,9%</b>	<b>799,71</b>	<b>100%</b>	<b>+3,5%</b>

\* : œuvres ayant fait l'objet d'une exploitation en salles de cinéma

#### **6.2.4. LA DISTRIBUTION EN TELEVISION**

Le nombre de films diffusés sur les chaînes hertziennes historiques est stable en 2009 (+0,5 %) tandis que celui des chaînes de la TNT gratuite progresse de 10,4 %. En première partie de soirée, les chaînes hertziennes historiques en clair proposent 4 films de plus en 2009 qu'en 2008.

En 2009, chaque téléspectateur regarde, en moyenne et toutes tranches horaires confondues, 45 heures de films de cinéma (46 heures en 2008) et 222 heures de fictions télévisuelles (227 heures en 2008) sur les chaînes hertziennes historiques.

#### **Augmentation de l'offre de films sur les chaînes hertziennes historiques, en 2009**

Les chaînes hertziennes historiques ont diffusé 1 488 œuvres cinématographiques en 2009. 71,9 % de ces films sont programmés par les seules chaînes en clair (71,1 % en 2008).

Le nombre de films diffusés a augmenté légèrement en 2009 (+8 films), après une forte diminution entre 2007 et 2008 (-42 films). En 2008, TF1 et France 2 avaient largement contribué à la diminution du nombre de films diffusés (respectivement -15 films et -20 films). En 2009, la hausse constatée est également imputable à ces deux chaînes : 187 films ont été diffusés par TF1 (+12 films) et 181 par France 2 (+37 films). TF1 retrouve ainsi un niveau de diffusion équivalent aux années 2000-2007 et France 2 diffuse un nombre record de films au regard des dix dernières années. Pour M6 et Canal+, la réduction de l'offre cinématographique amorcée en 2008 se poursuit en 2009 : -12 films entre 2008 et 2009 pour M6 et -9 films pour Canal+. Après des années de progression et un niveau record atteint en 2008 (346 films), Arte réduit son offre en 2009 avec 323 films diffusés (-23 films).

Signalons que France 3 est la seule chaîne qui profite des possibilités supplémentaires de diffusion prévues par la réglementation, c'est-à-dire la programmation de films Art et Essai (jusqu'à 52 films par an).

32,8 % des films diffusés par les chaînes historiques en clair sont inédits (351 films en 2009 vs 368 en 2008), c'est-à-dire programmés pour la première fois en clair. Cette part atteint 73,7 % sur Canal+ (308 films en 2009, soit 36 films de moins qu'en 2008). Les chaînes en clair ont programmé 147 films français en première diffusion (149 films en 2008), soit 13,7 % de l'offre totale en clair en 2009. Comme en 2008, 86 films inédits américains ont été proposés.

Sur les quatre principales chaînes (TF1, France 2, France 3 et M6), 376 films français ont été diffusés dont 27,1 % d'inédits (28,0 % en 2008). Avec 23 films de plus qu'en 2008, l'offre cinématographique française en clair retrouve un niveau élevé. Le nombre de films américains est stable (+2 films par rapport à 2008). Il s'établit à 253 en 2009 dont 28,1 % de films inédits (22,7 % en 2008).

En 2009, TF1, M6 et Canal+ ont diffusé à plus de 40 % des films français. Ce taux dépasse 55 % sur France 2, France 3 et France 5. Seule Arte a proposé une programmation principalement axée sur les films européens non nationaux (37,5 %), alors que ces films représentent moins de 20 % de l'offre des autres chaînes.

## Diffusion des films à la Télévision

Source : Bilan 2009 / dossier CNC #314 / mai 2010

	TF1	France 2	France 3	France 5	M6	Arte	Canal+	Total
2000	192	154	201	51	175	256	460	1 489
2001	190	163	203	8	161	285	446	1 456
2002	191	143	206	10	159	263	406	1 378
2003	191	158	209	8	170	265	400	1 401
2004	189	164	244	11	165	256	436	1 465
2005	191	158	236	1	173	271	436	1 466
2006	183	153	230	4	141	315	462	1 488
2007	190	164	243	0	149	313	463	1 522
2008	175	144	244	7	137	346	427	1 480
<b>2009</b>	<b>187</b>	<b>181</b>	<b>243</b>	<b>11</b>	<b>125</b>	<b>323</b>	<b>418</b>	<b>1 488</b>

## Diffusion des films selon leur nationalité sur TF1, France 2, France 3 et M6

Source : Bilan 2009 / dossier CNC #314 / mai 2010

	Films français		Films américains		films européens		Autres films		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
2000	361	50,0	251	34,8	102	14,1	8	1,1	<b>722</b>
2001	350	48,8	255	35,6	102	14,2	10	1,4	<b>717</b>
2002	347	49,6	257	36,8	92	13,2	3	0,4	<b>699</b>
2003	363	49,9	261	35,9	95	13,0	9	1,2	<b>728</b>
2004	411	53,9	259	34,0	87	11,4	5	0,7	<b>762</b>
2005	395	52,1	257	33,9	99	13,1	7	0,9	<b>758</b>
2006	362	51,2	241	34,1	98	13,9	6	0,8	<b>707</b>
2007	393	52,8	257	34,5	88	11,8	7	0,9	<b>745</b>
2008	353	50,4	251	35,9	92	13,1	4	0,6	<b>700</b>
<b>2009</b>	<b>376</b>	<b>51,1</b>	<b>253</b>	<b>34,4</b>	<b>100</b>	<b>13,6</b>	<b>7</b>	<b>1,0</b>	<b>736</b>

## L'offre cinématographique des chaînes de la TNT gratuite

En 2009, neuf chaînes de la télévision numérique terrestre gratuite ont proposé une offre cinématographique. Au total, elles ont programmé 965 films qui ont donné lieu à 1 438 diffusions. Par rapport à 2008, l'offre a progressé de 91 films (+10,4 %). Les chaînes qui consolident le plus leur offre sont Gulli (+28 films), TMC (+18 films) et Direct 8 (+15 films).

44,6 % de l'ensemble des films diffusés sont français et 41,1 % sont américains. La part des autres films, en baisse, s'établit à 14,3 %. Direct 8, NRJ 12, NT1 et TMC s'imposent comme les principaux diffuseurs de films français. Elles en ont programmé respectivement 92, 61, 79 et 61 en 2009.

Les chaînes de la TNT continuent de diffuser en majorité des films de catalogue. Toutes chaînes de la TNT confondues, 68,1% des films sont programmés au minimum pour la quatrième fois en clair.



84 films inédits ont été diffusés en 2009 (79 films en 2008), soit seulement 8,7 % de l'offre. La part de films inédits atteint 19,5 % sur Virgin 17 et 19,2 % sur Gulli. 45,1 % des films programmés par les chaînes de la TNT ont été produits après 1995. France 4 et NRJ 12, chaînes particulièrement destinées aux adolescents et aux jeunes adultes, proposent une offre de films plus récents et diffusent respectivement 76,2 % et 61,1 % de films postérieurs à 1995.

L'ensemble des chaînes de la TNT pratique la multidiffusion. La fréquence de rediffusion demeure stable. Un film est diffusé en moyenne 1,5 fois en 2009 (1,6 fois en 2008). France 4, LCP et Virgin 17 sont les chaînes rediffusant le plus. Chaque film y est programmé deux fois en moyenne. A l'opposé, NT1 et W9 sont les chaînes qui rediffusent le moins (1,2 fois en moyenne).

L'offre cinématographique des chaînes de la TNT gratuite en première partie de soirée représente 911 diffusions, soit 63,4 % de l'ensemble des diffusions (869 diffusions et 63,5 % en 2008). La majorité des chaînes de la TNT proposent en 2009 des cases cinéma régulières en première partie de soirée (au moins 30 films diffusés sur la même case à partir de 20h30 et avant 21h30) : Direct 8 le mardi, le jeudi et le dimanche, France 4 le lundi et le jeudi, Gulli le mardi, NRJ 12 et W9 le lundi et le dimanche, NT1 le mardi et le dimanche et TMC le lundi, le jeudi et le dimanche.

#### Nombre de films diffusés sur les chaînes de la TNT en 2009

Source : Bilan 2009 / dossier CNC #314 / mai 2010

	films français	films américains	films européens	autres films	Total
Direct 8	92	55	1	0	148
France 4	57	47	17	1	122
Gulli	22	19	10	1	52
LCP	2	4	2	0	8
NRJ 12	61	76	20	5	162
NT1	79	63	22	3	167
TMC	61	75	29	1	166
Virgin 17	15	19	6	1	41
W9	41	39	17	2	99
<b>Total</b>	<b>430</b>	<b>397</b>	<b>124</b>	<b>14</b>	<b>965</b>

#### Le prix d'achat des films en 2009

En 2009, le prix d'achat des films varie de 0,05 M€ à 5,35 M€ selon la chaîne et l'horaire de diffusion. Il dépend également des entrées en salles pour les films inédits à la télévision et des résultats d'audience des précédentes diffusions pour les autres. Pour les films français récents, le prix d'achat moyen varie entre 0,87 M€ et 5,0 M€ pour TF1 et M6, et entre 0,05 M€ et 5,35 M€ pour des chaînes cinéma comme Canal+ ou TPS Star. Il se situe entre 0,28 M€ et 1,8 M€ pour France 2, entre 0,25 M€ et 2,15 M€ pour France 3 et entre 0,15 M€ et 0,6 M€ pour Arte.

En 2009, les chaînes de télévision ont dépensé 918,2 M€ en achats et préachats de droits de diffusion de films. Le montant des achats de films français est estimé à 435,5 M€, en diminution de 4,1 % par rapport à 2008, dont 277,8 M€ de préachats dans le cadre des obligations de production. Le montant global des achats et préachats de droits de diffusion des films est en diminution de 2,0 % en 2009, en raison du recul significatif des préachats et du tassement de l'offre cinématographique en première partie de soirée sur les chaînes analogiques historiques. Ce recul est atténué par l'impact positif des achats de films de catalogue par les chaînes gratuites de la TNT et par la stabilité des achats de films étrangers.

## 6.2.5. LA DISTRIBUTION INTERNATIONALE

### Les recettes à l'exportation des longs métrages français

En 2008, le montant des recettes générées par la vente de films français à l'étranger s'élève à 141,3M€, en progression de 7,5 % par rapport à 2007. Cette augmentation repose essentiellement sur la vente de deux films à gros budgets (Taken et le Transporteur 3), dans le cadre de contrats multi-territoires. Les recettes issues de l'exportation de films étrangers diminuent pour la troisième année consécutive et atteignent 48,3 M€ en 2008 (-23,0 % par rapport à 2007).

La progression des encaissements observée en 2008 sur les films français doit être mise en regard avec les très bons résultats de fréquentation des films français à l'étranger également sur 2008. En effet, selon Unifrance, le cinéma français atteint un record de 83,3 millions d'entrées à l'étranger en 2008 (67,3 M€ en 2007), pour 416,0 M€ de recettes guichets (353,9 M€ en 2007).

Les tendances de marché observées les années précédentes se confirment de nouveau en 2008, avec une demande croissante de films tournés en anglais de la part des acheteurs. De façon générale, les films qui se vendent bien à l'étranger doivent au préalable avoir connu un succès au niveau national. Enfin, il faut signaler que de plus en plus d'exportateurs cherchent aujourd'hui à se diversifier en développant en parallèle l'activité de vente de programmes audiovisuels.

Dans leur grande majorité, les sociétés françaises d'exportation fondent leur activité de négoce de droits international sur les films français. En effet, 74,5 % des recettes à l'international perçues en 2008 sont issues de l'exportation de films français. En 2007, cette part s'élevait à 67,7 %. Les recettes issues de ces ventes représentent, pour 8 des 21 sociétés exportatrices en 2008, plus de 90 % de leurs recettes totales.

En 2008, les films récents, c'est-à-dire produits après le 1er janvier 2005, drainent 88,2 % des recettes d'exportation des films français, contre 85,7 % en 2007. Cette progression s'effectue au détriment des films de catalogue dont la part recule à 11,8 % des encaissements totaux en 2008 (14,3% en 2007).

### Les principaux clients

Avec un total de 17,6 M€ en 2008 (+11,0 %), l'Allemagne se maintient au premier rang des acheteurs de films français. Ce résultat traduit un retour à une situation plus saine sur le marché allemand, sans toutefois revenir au niveau de 2006. Les films récents concentrent 88,5 % des recettes en provenance de ce pays, contre 90,1 % en 2007.

Dopées par quelques gros contrats multi-territoires conclus avec les majors américaines, les recettes en provenance de l'ensemble « États-Unis et/ou Canada anglophone » sont multipliées par trois à 13,7 M€ en 2008 (3,9 M€ en 2007). L'ensemble « États-Unis + Divers Monde » complète le trio de tête des acheteurs, avec des encaissements en croissance de 40,5 % à 12,3 M€ en 2008.

## Recettes d'exportation selon la nationalité des films et selon la date de production des films français

Source : Bilan 2009 / dossier CNC #314 / mai 2010

	Recettes (M€)					Parts de marché (%)					Evolution
	2004	2005	2006	2007	2008	2004	2005	2006	2007	2008	08/07
films français	141,2	153,2	170,3	131,4	141,3	63,2	63,9	68,4	67,7	74,5	+7,5%
<i>dont films de catalogue<sup>1</sup></i>	30,8	30,3	24,1	18,8	16,7	21,8	19,8	14,2	14,3	11,8	-11,6%
<i>dont films récents<sup>2</sup></i>	110,5	122,9	146,2	112,6	124,7	78,2	80,2	85,8	85,7	88,2	+10,7%
films étrangers	82,1	86,4	78,6	62,7	48,3	36,8	36,1	36,1	32,3	25,5	-23,0%
<b>Total</b>	<b>223,4</b>	<b>239,5</b>	<b>249,0</b>	<b>194,1</b>	<b>189,6</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>-2,3%</b>

<sup>1</sup> Films produits avant 2001 pour l'année 2004, avant 2002 pour l'année 2005, avant 2003 pour l'année 2006, avant 2004 pour l'année 2007 et avant 2005 pour l'année 2008.

<sup>2</sup> Films produits après 2001 pour l'année 2004, après 2002 pour l'année 2005, après 2003 pour l'année 2006, après 2004 pour l'année 2007 et après 2005 pour l'année 2008.

### Répartition géographique des exportations de films français

Avec un total de 63,7 M€ de recettes en 2008 (56,5 M€ en 2007), l'Europe de l'Ouest reste la première zone d'accueil des productions cinématographiques françaises. Sa part de marché est stable à 45,0 % des encaissements totaux, contre 43,0 % en 2007. Ce dynamisme recouvre néanmoins des situations contrastées selon les territoires. Si les recettes des films français progressent en Allemagne, au Royaume-Uni et dans les territoires francophones, elles diminuent en revanche en Italie et en Espagne.

Les exportations de films français vers l'Amérique du Nord retrouvent le chemin de la croissance en 2008 (+15,2 % à 28,6 M€). La zone recueille 20,2 % des recettes totales en 2008 (+1,3 point) et conserve son rang de deuxième partenaire des exportations françaises. Ce résultat s'appuie en grande partie sur les bons résultats de commercialisation de quelques films.

Avec un total de 23,8 M€ de recettes en 2008 (+20,6 %), l'Europe centrale et orientale continue sa percée entamée en 2005, malgré l'impact négatif de la crise économique sur les différents marchés de la zone. Les pays d'Europe centrale et orientale sont à l'origine de 16,8 % des recettes d'exportation des films français en 2008, contre 15,0 % en 2007. La croissance des recettes repose sur quelques gros contrats de ventes conclus auprès de chaînes pan-régionales.

Après une année 2007 en croissance, les encaissements de recettes en provenance de la zone asiatique connaissent de nouveau une baisse importante en 2008 (-27,9 % à 12,8 M€). Cette évolution est imputable à la contraction des ventes de films français au Japon, pays de plus en plus tourné vers la production locale.

### 6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Néant.

## 6.4. DEGRE DE DEPENDANCE DE L'EMETTEUR A L'EGARD DE BREVETS OU DE LICENCES

BAC Films est propriétaire des marques suivantes :

- Bac films n°98742168 en France jusqu'en 2018 ;
- Bac vidéo n°3364754 en France jusqu'en 2015 ;
- BAC PUB n°3170055 en France jusqu'en 2014.

Les films quant à eux ne font pas l'objet d'un dépôt de marque mais d'une demande de visa auprès du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) et d'un dépôt de titres auprès du Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel (RPCA) assurant au Groupe la paisible jouissance des droits d'exploitation, excepté le film « planète verte » n° 3411711 en France protégé jusqu'en 2016.

BAC Films est propriétaire de l'ensemble des marques nécessaires à son exploitation.

Par ailleurs, aucun mandataire social de la Société ne détient directement ou indirectement des brevets ou licences exploités par BAC MAJESTIC.

## 6.5. POSITIONNEMENT ET CONCURRENCE

Pour l'acquisition et la distribution de films en France, BAC MAJESTIC évolue sur un marché concurrentiel dont la barrière à l'entrée est essentiellement constituée par l'expertise acquise dans l'évaluation des projets dès la lecture du scénario et par la connaissance du milieu cinématographique (producteurs, vendeurs internationaux, réalisateurs) où toute société en activité est susceptible d'acquiescer un film qui s'offre au marché. En 2009, 105 distributeurs ont participé à la sortie des 588 nouveaux films. Les dix plus actifs assurent la distribution de 32,3 % des films inédits. (Source : Bilan 2009 / dossier CNC #314 / mai 2010). Comme indiqué au paragraphe 6.1.1, BAC MAJESTIC a distribué 12 films en 2009.

Le secteur de la distribution internationale est plus concentré en ce qui concerne les acteurs français. Il est porté par un nombre réduit d'entreprises. En 2008, seules 20 sociétés ont déclaré des recettes issues de cette activité, et les trois entreprises les plus importantes ont réalisé 58,8% de l'ensemble des recettes encaissées pour la vente de films français à l'étranger, contre 45,8% en 2007 et 58,9% en 2006.

Le niveau de concentration de l'exportation de films étrangers avait tendance à baisser depuis 2006. En 2008, cette activité est marquée par une concentration plus élevée. En effet, la part des recettes générées par la première société dans l'ensemble des recettes issues de la vente de films étrangers atteint 62,5 % en 2008, contre 33,4 % en 2007.

### Sociétés selon leurs recettes d'exportation de films français

Source : Bilan 2009 / dossier CNC #314 / mai 2010

	Nombre de sociétés		% des recettes totales	
	2007	2008	2007	2008
- plus de 10 M€	6	5	76,7	74,3
- de 5 M€ à 10 M€	1	1	5,8	6,4
- de 1 M€ à 5 M€	7	11	16,1	18,9
- moins de 1 M€	3	3	1,5	0,4
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>100</b>	<b>100</b>



Naturellement, les films distribués par BAC MAJESTIC se trouvent également en concurrence avec tous les films présents sur le marché lors de leur exploitation en vidéo, en télévision et à l'international.

Aucune information n'a été communiquée par le CNC concernant le positionnement de BAC FILMS dans le classement des distributeurs.

En 2007, BAC FILMS était classé à la 16<sup>ème</sup> position avec une part de marché de 1,67%.

La revue professionnelle Le film français tient à jour régulièrement un classement des distributeurs en fonction du nombre d'entrées salle ; dans le numéro du 24 septembre 2010, BAC FILMS apparaissait ainsi en 23<sup>ème</sup> position, avec 0,35% de part de marché.

## 7. ORGANIGRAMME

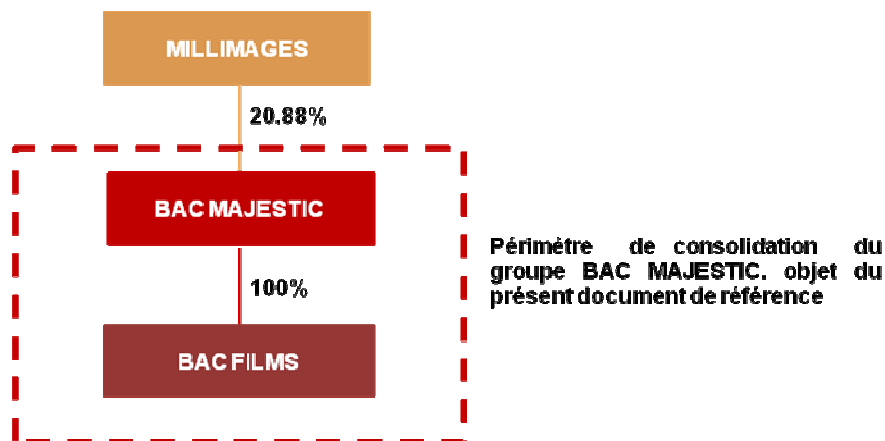
### 7.1. PERIMETRE DU GROUPE

#### 7.1.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

A la date du présent document de référence, l'organigramme juridique de BAC MAJESTIC est le suivant :

##### Organigramme juridique du Groupe

Source : BAC MAJESTIC



Les comptes du Groupe BAC MAJESTIC sont consolidés par intégration globale dans les comptes du Groupe MILLIMAGES.

#### 7.1.2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

A la date du présent document de référence, le périmètre de consolidation du Groupe est le suivant :

Société et forme	Siège social	Siren	% d'intérêt	% contrôle	Méthode intégration
<b>Société-mère : BAC MAJESTIC</b>	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	413577743			
<b>Sociétés françaises :</b>					
BAC FILMS	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	337527378	100	100	globale

## **8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS**

---

### **8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES**

Le Groupe BAC MAJESTIC est sous-locataire des locaux d'activité qu'il occupe. La convention de sous-location a été établie en avril 2004, complétée d'un avenant en 2008, auprès de la société MILLIMAGES (par ailleurs actionnaire principal de BAC MAJESTIC). Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction et réalisée selon des modalités correspondant aux conditions de marché.

La Société occupe un espace exclusif de 156 m<sup>2</sup> pour ses équipes.

Le loyer annuel 2009 s'est élevé à 66 127 euros.

Cette convention prévoit une indexation du loyer sur l'indice national de la construction publié par l'INSEE. L'indice de base est celui publié lors de la prise d'effet de la convention de sous-location.

### **8.2. FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

A la connaissance de BAC MAJESTIC, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations du Groupe.

## 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

### 9.1. SITUATION FINANCIERE

Les données présentées dans ce paragraphe sont des données issues des comptes consolidés, établis en normes IFRS, pour les exercices clos au 31 décembre 2009, 2008 et 2007 et pour le premier semestre (clos le 30 juin 2010) de l'exercice en cours.

#### 9.1.1. BILAN CONSOLIDE ANNUELS

Actif en €	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Goodwill	0	0	0
Films et droits audiovisuels	10 726 181	14 297 263	17 494 161
Autres immobilisations incorporelles	172 931	81 875	0
Immobilisations corporelles	11 977	17 580	23 063
Immobilisations financières	404 230	299 894	48 407
Autres actifs non courants	2 894 069	0	0
Actifs d'impôts différés	0	0	0
<b>Actif non courant</b>	<b>14 209 388</b>	<b>14 696 612</b>	<b>17 565 631</b>
Stock de marchandises	471 480	637 368	403 376
Créances clients	7 316 758	11 002 257	9 152 011
Autres créances	3 369 960	4 805 709	5 737 973
Trésorerie et équivalent de trésorerie	132 871	495 078	1 017 312
<b>Actifs courants</b>	<b>11 291 069</b>	<b>16 940 412</b>	<b>16 310 672</b>
<b>Total actif</b>	<b>25 500 457</b>	<b>31 637 024</b>	<b>33 876 303</b>

Passif en €	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capital	6 483 591	6 482 780	6 482 780
Réserves (part du Groupe)	-12 428 707	-5 746 295	-443 968
Résultat (part du Groupe)	-1 791 362	-6 689 720	-4 832 873
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>	<b>-7 736 478</b>	<b>-5 953 235</b>	<b>1 205 939</b>
Intérêts minoritaires	0	0	0
<b>Capitaux propres</b>	<b>-7 736 478</b>	<b>-5 953 235</b>	<b>1 205 939</b>
Emprunts et dettes financières	490 499	963 265	1 207 846
Avantages du personnel	6 736	5 424	10 453
Subventions publiques différées	23 917	23 917	23 917
Provisions	475 752	0	0
Autres passifs non courants	6 432 336	1 599 029	344 541
Passifs d'impôts différés	0	0	0
<b>Passif non courants</b>	<b>7 429 240</b>	<b>2 591 635</b>	<b>1 586 757</b>
Emprunts et dettes financières	4 172 739	5 549 559	3 604 597
Provisions	0	475 753	234 724
Dettes Fournisseurs et autres Crédeurs	21 634 956	28 973 312	27 244 286
<b>Passif courant</b>	<b>25 807 695</b>	<b>34 998 624</b>	<b>31 083 607</b>
<b>Total des Capitaux propres et du passif</b>	<b>25 500 457</b>	<b>31 637 024</b>	<b>33 876 303</b>



## 9.1.2. BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL

Actif (en milliers d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Goodwill	0	0
Films et droits audiovisuels	9 919	10 726
Autres immobilisations incorporelles	218	173
Immobilisations corporelles	12	12
Actifs financiers	396	404
Créances clients et autres débiteurs	2 874	2 894
Actifs d'impôts différés	0	0
<b>Actif non courant</b>	<b>13 419</b>	<b>14 209</b>
Stock de marchandises	430	471
Créances clients	5 524	7 317
Autres créances	3 750	3 370
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	133
<b>Actif courant</b>	<b>9 729</b>	<b>11 291</b>
<b>Total Actif</b>	<b>23 148</b>	<b>25 500</b>

Passif (en milliers d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Capital	6 483	6 483
Réserves (part du Groupe)	-14 220	-12 428
Résultat (part du Groupe)	-1 935	-1 791
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>	<b>-9 671</b>	<b>-7 736</b>
Intérêts minoritaires	0	0
<b>Capitaux propres</b>	<b>-9 671</b>	<b>-7 736</b>
Emprunts et dettes financières	412	490
Autres passifs non courants	8 946	6 457
Provisions	481	482
Passifs d'impôts différés	0	0
<b>Passif non courant</b>	<b>9 840</b>	<b>7 429</b>
Emprunts et dettes financières	3 177	4 172
Provisions	0	0
Dettes fournisseurs et Autres créditeurs	19 803	21 635
Autres passifs courants	0	0
<b>Passif courant</b>	<b>22 980</b>	<b>25 807</b>
<b>Total Passif</b>	<b>23 148</b>	<b>25 500</b>

■ **Premier semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2010**

Au 30 juin 2010, la valeur nette du total bilan consolidé de BAC MAJESTIC s'élève à 23,1 M€, contre 25,5 M€ au 31 décembre 2009.

Cette baisse est principalement liée à l'évolution des postes « créances clients » et « autres créances » (baisse de 1,4 M€) et du poste « Films et droits audiovisuels » (diminution de 0,8 M€) à l'actif du bilan consolidé et à la baisse des « dettes fournisseurs et autres créditeurs » (baisse de 1,8 M€) et à l'augmentation des capitaux propres déficitaire (+ 1,9 M€) au passif du bilan consolidé.

Le montant des capitaux propres consolidés part du groupe s'établit à -9,7 M€ (néгатif) au 30 juin 2010 contre -7,7 M€ (néгатif) à la clôture de l'exercice 2009. Cette dégradation s'explique par un résultat net semestriel part du groupe déficitaire de -1,9 M€ environ.

L'endettement financier net du Groupe a diminué de 1,0 M€ au premier semestre et ressort à 3,6 M€ (vs 4,5 M€ un an plus tôt) sur la base d'un montant des dettes financières de 3,6 M€ et une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 25 K€.

■ **Exercice clos le 31 décembre 2009**

Au 31 décembre 2009, la valeur nette du total bilan consolidé de BAC MAJESTIC s'élève à 25,5 M€, contre 31,6 M€ un an plus tôt.

Cette baisse est principalement liée à l'évolution du poste « créances clients et autres créances » (baisse de 5,1 M€) à l'actif du bilan et à la baisse des « dettes fournisseurs et autres créditeurs » (baisse de 7,3 M€) et à l'augmentation des capitaux propres déficitaire (+ 1,8 M€) au passif du bilan consolidé.

Le montant des capitaux propres consolidés part du groupe s'établit à -7,7 M€ (néгатif) au 31 décembre 2009 contre -6,0 M€ (néгатif) au 31 décembre 2008. Cette dégradation s'explique par un résultat net consolidé 2009 part du groupe déficitaire de -1,8 M€ environ.

L'endettement financier net du Groupe a diminué de 1,5 M€ sur l'exercice 2009 et ressort à 4,5 M€ (vs 6,0 M€ un an plus tôt) sur la base d'un montant des dettes financières de 4,7 M€ et une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 0,1 M€.

#### ■ Exercice clos le 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008, la valeur nette du total bilan consolidé de BAC MAJESTIC s'élève à 31,6 M€, contre 33,9 M€ un an plus tôt.

Cette baisse s'explique principalement

- par la diminution du poste « Films et droits audiovisuels » (baisse de 3,1 M€) à l'actif du bilan ;
- et au résultat net déficitaire (-6,7 M€) non compensé intégralement par l'augmentation du poste « dettes fournisseurs et autres créditeurs » (+ 3,0 M€) au passif du bilan consolidé.

Le montant des capitaux propres consolidés part du groupe s'établit à -5,9 M€ (négatif) au 31 décembre 2008 contre +1,2 M€ au 31 décembre 2007. Cette dégradation s'explique par un résultat net consolidé 2008 part du groupe déficitaire de -6,7 M€ environ.

L'endettement financier net du Groupe ressort à 6,0 M€ sur la base d'un montant des dettes financières de 6,5 M€ et une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 0,5 M€.

#### ■ Exercice clos le 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007, la valeur nette du total bilan consolidé de BAC MAJESTIC s'élève à 33,9 M€, contre 32,6 M€ un an plus tôt, soit une augmentation d'environ 1,3 M€.

Cette hausse s'explique principalement

- par l'augmentation de postes « créances clients et autres créances » (+0,9 M€) et « trésorerie et équivalents de trésorerie » (+0,5 M€) à l'actif du bilan ;
- et à l'augmentation des capitaux propres consolidés (+2,2 M€) lié à l'augmentation de capital intervenue au mois de mars 2007, au passif du bilan consolidé.

Le montant des capitaux propres consolidés part du groupe s'établit à 1,2 M€ au 31 décembre 2007 contre -1,0 M€ (négatif) au 31 décembre 2006. Cette amélioration s'explique par l'augmentation de capital d'un montant de 7,5 M€ intervenue au mois de mars 2007 ; augmentation qui est toutefois impactée par le résultat net déficitaire sur la période (-4,8 M€).

L'endettement financier net du Groupe ressort à 3,8 M€ sur la base d'un montant des dettes financières de 4,8 M€ et une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 1,0 M€.

Le gearing ressort à 314%.

### 9.1.3. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ANNUEL

Résultat en €	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois
Chiffre d'affaires et subventions	12 950 438	17 328 771	18 566 288
Autres produits de l'activité	116 075	335 773	1 600 879
Achats	-8 227 811	-14 544 116	-15 570 412
Impôts, taxes et versements assimilés	-103 117	106 153	-123 716
Charges de personnel	-1 111 226	-1 217 323	-1 610 609
Amortissements, dépréciations et provisions	-5 298 637	-8 472 403	-6 780 695
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-1 674 278</b>	<b>-6 463 145</b>	<b>-3 918 265</b>
Autres produits et charges opérationnels	0	0	-395 172
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-1 674 278</b>	<b>-6 463 145</b>	<b>-4 313 437</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	77 001	32 710	32 980
Coût de l'endettement financier brut	-195 185	-373 421	-384 577
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-118 184</b>	<b>-340 711</b>	<b>-351 597</b>
Autres produits et charges financières	1 100	114 136	-167 839
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-1 791 362</b>	<b>-6 689 720</b>	<b>-4 832 873</b>
Impôts	0	0	0
<b>Résultat net des activités</b>	<b>-1 791 362</b>	<b>-6 689 720</b>	<b>-4 832 873</b>
Dont Part des minoritaires	0	0	0
Dont Part du groupe	-1 791 362	-6 689 720	-4 832 873
Résultat net (par du groupe) par action	-0,04	-0,15	-0,12
<b>Résultat net (par du groupe) dilué par action</b>	<b>-0,04</b>	<b>-0,15</b>	<b>-0,12</b>

#### 9.1.4. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SEMESTRIEL

(en milliers d'euros)	30/06/2010 6 mois	30/06/2009 6 mois
Chiffre d'affaires et Subventions	4 185	4 943
Autres produits de l'activité	784	98
Achats et charges externes	-4 874	-4 645
Charges de personnel	-464	-576
Impôts, taxes et versements assimilés	-41	-40
Amortissements et provisions nets	-1 532	-2 096
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-1 941</b>	<b>-2 316</b>
Autres produits et charges opérationnels	0	0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-1 941</b>	<b>-2 316</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	48	28
Coût de l'endettement financier brut	-62	-108
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-14</b>	<b>-80</b>
Autres produits et charges financiers	20	36
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>	<b>-1 935</b>	<b>-2 360</b>
Impôt sur le résultat	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>-1 935</b>	<b>-2 360</b>
Résultat net de la période attribuable au groupe	-1 935	-2 360
Résultat net de la période attribuable aux intérêts minoritaires	0	0
<b>Résultat net (part du Groupe) par action</b>		
Nombre moyen d'actions en circulation	43 223 941	43 223 941
Résultat net par action	-0,04	-0,05
<b>Résultat net (part du Groupe) dilué par action</b>		
Nombre potentiel moyen d'actions	43 223 941	43 223 941
Résultat net dilué par action	-0,04	-0,05

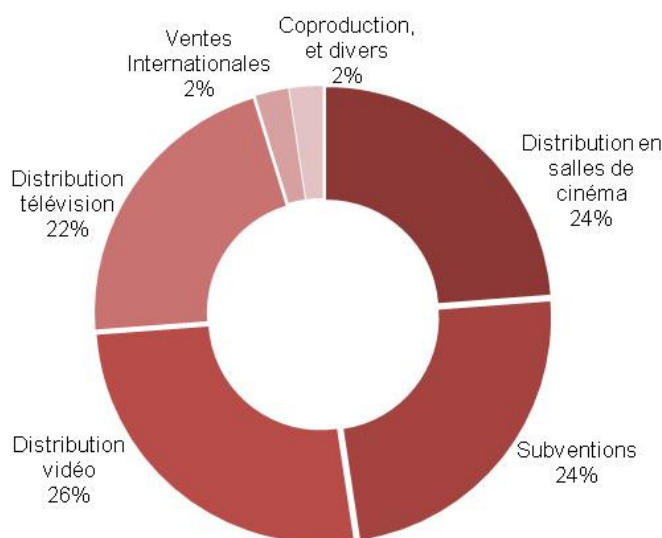
■ **Chiffre d'affaires**

✓ **Premier semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2010**

Au terme du premier semestre 2010, BAC MAJESTIC a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 4,2 M€, en baisse de 15,3 % par rapport au premier semestre 2009.

**Répartition du chiffre d'affaires consolidé par offre (en % du CA consolidé du premier semestre 2010)**

Source : BAC MAJESTIC



Le chiffre d'affaires de la distribution en salles (subventions comprises) s'établit à 2,0 M€ au premier semestre 2010 contre 2,8 M€ sur la même période en 2009, correspondant à 5 films sur chacune des deux périodes. Au premier semestre 2010 sont sortis en particulier « Disgrâce », de Steve Jacobs, « Fleur du Désert », film de Sherry Hormann inspiré de la biographie de Waris Dirie, et « La comtesse » de et avec Julie Delpy.

Le chiffre d'affaires de la distribution vidéo s'établit à 1,1 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2010 contre 0,8 M€ pour la période correspondante de 2009.

Le chiffre d'affaires de la distribution TV s'établit à 0,9 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2010, comme au premier semestre 2009.

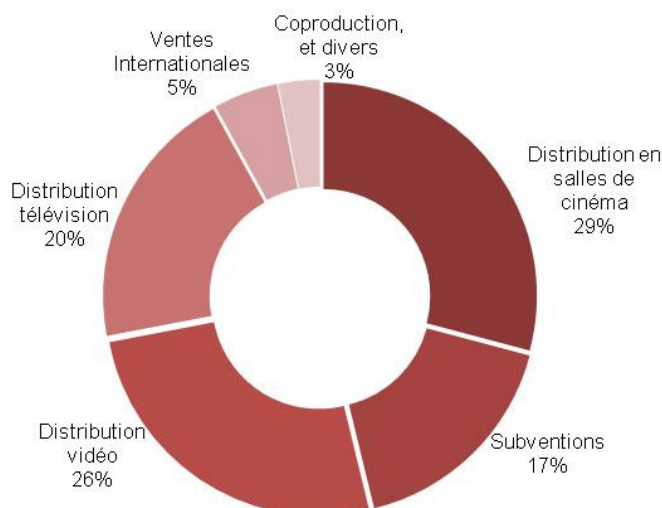
Le chiffre d'affaires Ventes Internationales s'élève à 0,1 M€ sur la période contre 0,2 M€ pour la période correspondante de 2009.

✓ **Exercice clos le 31 décembre 2009**

Au terme de l'exercice 2009, BAC MAJESTIC a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 12,95 M€, en baisse de 25,3 % par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2008.

**Répartition du chiffre d'affaires consolidé par offre (en % du CA consolidé de l'exercice 2009)**

Source : BAC MAJESTIC



Au cours de l'exercice 2009, le chiffre d'affaires consolidé de l'activité « distribution en salles » (y compris subventions) a atteint 6 M€, soit 46% de l'activité du Groupe. Ce pourcentage était de 49 % en 2008 (soit 8,6 M€). Le chiffre d'affaires de cette activité correspond aux recettes générées par l'exploitation des films dans les salles de cinéma (sur la base des entrées en salles).

Un nombre total de 12 films sont sortis en 2009 contre 16 en 2008.

Le chiffre d'affaires de la distribution TV en France s'établit à 2,6 M€, soit 20% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 3,4 M€ en 2008. Les recettes correspondent à la vente des droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises.

Le chiffre d'affaires de la distribution Vidéo en France s'établit à 3,3 M€, soit 26% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 4,3 M€ en 2008. Cette baisse s'explique par la diminution du prix de vente des DVD et d'un planning éditorial moins chargé.

A l'international et dans un contexte difficile, les ventes ont atteint 0,6 M€ en 2009 (vs 0,3 M€ en 2008) soit une contribution au chiffre d'affaires consolidé du Groupe de 5%. Les recettes correspondent à la cession des droits à l'étranger (constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre).

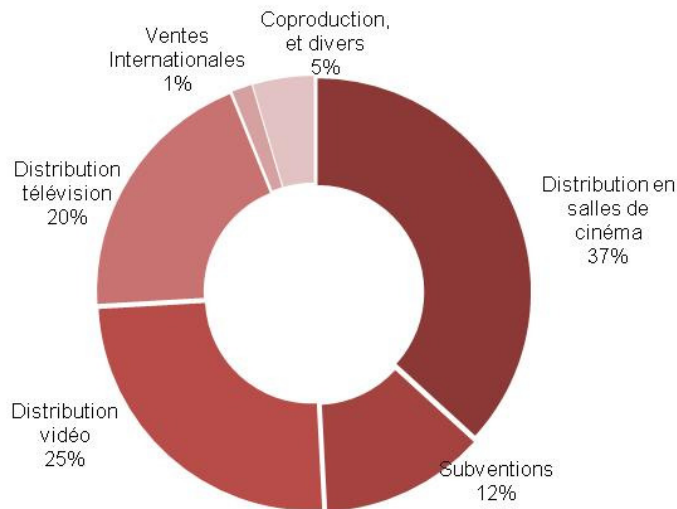
Enfin, l'activité de coproduction est restée faible (0,5 M€) en 2009, soit 3% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

✓ **Exercice clos le 31 décembre 2008**

Au titre de l'exercice 2008, le Groupe BAC MAJESTIC a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 17,3 M€ contre 18,6 M€ un an plus tôt, soit une baisse de 6,7 %.

**Répartition du chiffre d'affaires consolidé par offre (en % du CA consolidé de l'exercice 2008)**

Source : BAC MAJESTIC



En 2008, le chiffre d'affaires consolidé de l'activité « distribution en salles » (y compris subventions) a atteint 8,5 M€, soit 49% de l'activité du Groupe. Ce pourcentage était de 43 % en 2007 (soit 8,0 M€).

Le nombre de films sortis en 2008 est de 16 contre 17 en 2007. La période a notamment été marquée par le succès des films « Conte de Noël », « Chasseurs de dragons », « Survivre avec les loups » et « Niko le petit renne », qui ont totalisé près de 2,3 millions d'entrées.

Le chiffre d'affaires de la distribution TV en France s'établit à 3,4 M€, soit 20% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, en baisse par rapport à 2007 (chiffre d'affaires de 3,6 M€).

Le chiffre d'affaires de la distribution Vidéo en France s'établit à 4,3 M€, soit 25% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 4,6 M€ un an plus tôt. La baisse reste modérée dans un marché qui a diminué en valeur de 10% en 2008.

A l'international, les ventes ont atteint 0,3 M€ en 2008 (vs 1,6 M€ en 2007) soit une contribution faible au chiffre d'affaires consolidé du Groupe de 2%. La baisse des revenus est due au petit nombre de nouveaux mandats internationaux en 2008 ainsi qu'à la conjoncture internationale difficile.

Enfin, l'activité de coproduction a atteint 0,8 M€ en 2008, soit 5% des revenus du Groupe.

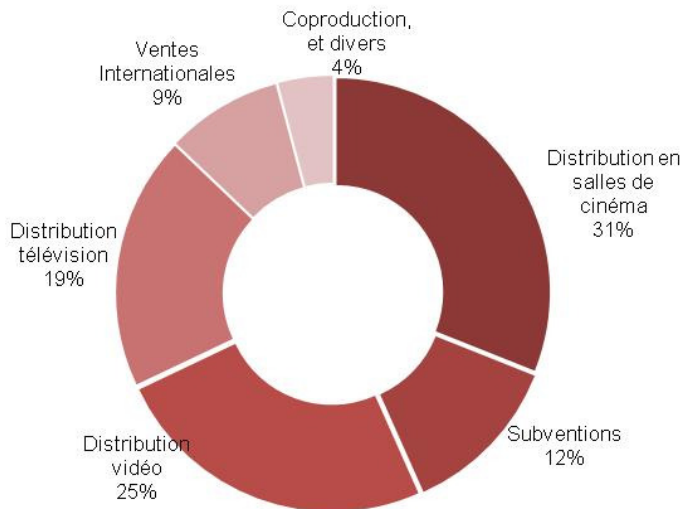


✓ **Exercice clos le 31 décembre 2007**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, BAC MAJESTIC a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 18,6 M€, en baisse de 11,3% par rapport à l'exercice 2006 (20,9 M€).

**Répartition du chiffre d'affaires consolidé par offre (en % du CA consolidé de l'exercice 2007)**

Source : BAC MAJESTIC



En 2007, le chiffre d'affaires consolidé de l'activité « distribution en salles » (y compris subventions) s'est établi à 8 M€, soit 43% de l'activité du Groupe. La baisse du chiffre d'affaires de 16% est due à l'échec de la sortie en salles de certains films et à la diminution du nombre de films distribués sur la période (17 films sortis en salles en 2007 contre 18 en 2006). Il est toutefois à noter la distribution du film « 4 mois, 3 semaines, 2 jours » de Christian Mungiu, récompensé de la Palme d'Or au Festival de Cannes.

Le chiffre d'affaires de la distribution TV en France a atteint 3,6 M€ en 2007, soit 19% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 3,0 M€ en 2006. Les revenus sur les ventes TV ont donc augmenté, traduisant directement les premières recettes TV des films sortis en salles en 2006, notamment « La véritable histoire du petit chaperon rouge », « Transamerica ». Des films du catalogue ont également été vendus en Télévision avec notamment les rediffusions de « Will Hunting », « Shorts Cuts », « The Snapper », etc.

Le chiffre d'affaires de la distribution Vidéo en France s'est établi à 4,6 M€, soit 25% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 4,4 M€ en 2006. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation du nombre de vidéos sorties sur la période (57 titres sur l'année contre 37 en 2006). Ces titres incluent des films tels que « Tideland », « Shortbus », « Le pressentiment », « The last Show », « Scorpion », « Miss Potter », mais également des rééditions de films du catalogue de BAC : « The Barber », « Barton Fink », « Ghost Dog » et « Pulp Fiction ».

Au 31 décembre 2007, le catalogue de BAC FILMS représente 257 titres.

Le chiffre d'affaires des Ventes International atteint 1,6 M€ en 2007 (vs 2,3 M€ en 2006) soit une contribution faible au chiffre d'affaires consolidé du Groupe de 9%. Le catalogue de BAC FILMS de ventes internationales représente 16 films.

Enfin, l'activité de coproduction a atteint 0,8 M€ en 2007, soit 4% des revenus du Groupe.

## ■ **Résultat opérationnel**

### ✓ **Premier semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2010**

Le résultat opérationnel enregistre une perte de 1,9 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2010, contre une perte de 2,3 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2009.

Ce résultat s'explique par un montant de chiffre d'affaires consolidé insuffisant pour couvrir les postes « Achats et charges externes » (4,8 M€), « Charges de personnel » (0,5 M€) et « Amortissements, et provisions nets » (1,5 M€).

### ✓ **Exercice clos le 31 décembre 2009**

Le résultat opérationnel de l'exercice 2009 s'établit à -1,7 M€ (néгатif), contre -6,5 M€ (néгатif) au 31 décembre 2008.

Ce résultat s'explique par un montant de chiffre d'affaires consolidé insuffisant pour couvrir les postes « Achats » (8,3 M€), « Charges de personnel » (1,1 M€) et « Amortissements, dépréciations et provisions » (5,3 M€).

### ✓ **Exercice clos le 31 décembre 2008**

Au 31 décembre 2008, le résultat opérationnel de l'exercice se traduit par une perte de 6,5 M€, contre -4,3 M€ (néгатif) au 31 décembre 2007.

Ce résultat s'explique par un montant de chiffre d'affaires consolidé insuffisant pour couvrir les postes « Achats » (14,5 M€, soit 84% du CA consolidé), « Charges de personnel » (1,2 M€) et « Amortissements, dépréciations et provisions » (8,5 M€).

### ✓ **Exercice clos le 31 décembre 2007**

Le résultat opérationnel de l'exercice 2007 est devenu déficitaire et s'établit à -4,3 M€ (néгатif) contre un résultat bénéficiaire de 2,3 M€ lors de l'exercice 2006.

La perte opérationnelle s'explique par la baisse du chiffre d'affaires consolidé (-2,4 M€) couplé à une augmentation des postes de charges.

■ **Résultat Net**

✓ **Premier semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2010**

Au 30 juin 2010, le résultat net semestriel consolidé de BAC MAJESTIC se traduit par une perte de 1,9 M€ contre une perte de 2,4 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2009.

Ce résultat déficitaire s'explique par le résultat opérationnel déficitaire (-1,9 M€).

✓ **Exercice clos le 31 décembre 2009**

Au 31 décembre 2009, le résultat net consolidé de BAC MAJESTIC se traduit par une perte de 1,8 M€ contre une perte de 6,7 M€ lors de l'exercice précédent.

Ce résultat déficitaire s'explique par le résultat opérationnel déficitaire (-1,7 M€) auquel il convient d'impacter le coût de l'endettement financier net, soit 118 K€ (contre une charge de 341 K€ en 2008) et les autres produits et charges financiers qui ressortent presque nuls (+1 K€) en 2009.

✓ **Exercice clos le 31 décembre 2008**

Au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le résultat net consolidé de BAC MAJESTIC est déficitaire de 6,7 M€ contre une perte de 4,8 M€ lors de l'exercice précédent.

Cette perte provient du résultat opérationnel déficitaire (-6,5 M€) auquel il convient d'impacter le coût de l'endettement financier net, soit 341 K€ et les autres produits et charges financiers qui ressortent positifs de 114 K€.

✓ **Exercice clos le 31 décembre 2007**

Au 31 décembre 2007, le résultat net consolidé de BAC MAJESTIC se traduit par une perte de 4,8 M€.

Ce résultat déficitaire s'explique par le résultat opérationnel déficitaire (-4,3 M€) auquel il convient d'impacter le coût de l'endettement financier net, soit 352 K€ et les autres produits et charges financiers (perte de 168 K€).

## **9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION**

### **9.2.1. FACTEURS INFLUENCANT SENSIBLEMENT LE REVENU D'EXPLOITATION**

En dehors de facteurs exogènes, le développement des activités de BAC MAJESTIC dépend du dynamisme des marchés adressés. L'atonie de ces marchés a un impact sur la marge d'exploitation.

### **9.2.2. CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ETATS FINANCIERS**

Aucun changement important n'est intervenu sur le périmètre du Groupe impactant sensiblement les états financiers de celui-ci.

### **9.2.3. FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte les opérations du Groupe.

## 10. TRESORERIE ET CAPITAUX

### 10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Variation des capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves	Résultat	Total Part Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>Soldes au 31 décembre 2009</b>	<b>6 483</b>	<b>6 972</b>	<b>-19 400</b>	<b>-1 791</b>	<b>-7 736</b>		<b>-7 736</b>
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			-1 791	1 791	0		0
Résultat de la période				-1 935	-1 935		-1 935
Divers					0		0
<b>Solde 30 juin 2010</b>	<b>6 483</b>	<b>6 972</b>	<b>-21 191</b>	<b>-1 935</b>	<b>-9 671</b>	<b>0</b>	<b>-9 671</b>

## 10.2. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Tableau des flux de trésorerie - en K€	30/06/10	30/06/09	31/12/09	31/12/08	31/12/07 retraité*	31/12/07
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 606	990	4 238	4 713	4 720	4 720
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 646	151	-2 758	-7 411	-9 460	-9 460
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 518	-1 455	-1 962	2 174	5 251	3 643
(D) Incidence des variations des cours des devises	0	0	0	0	0	0
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C)	-558	-314	-482	-524	511	-1 097
Trésorerie d'ouverture	8	490	490	1 014	503	-188
Trésorerie de clôture	-550	176	8	490	1 014	-1 285
Se décomposant en :						
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	0
Disponibilités	25	339	133	495	1 018	1 018
Concours bancaires courants	-575	-163	-125	-5	-4	-2 303

\*Le traitement des cessions des créances professionnelles aux établissements financiers a été modifié au niveau du Tableau des Flux de Trésorerie pour refléter d'une manière plus pertinente la situation de la trésorerie et les moyens de financement utilisés par le Groupe BAC MAJESTIC. En effet, les dettes envers les établissements financiers et afférentes à ces cessions de créances ne sont plus considérées comme des « concours bancaires courants ».

### **10.2.1. PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2010**

La trésorerie du Groupe, à l'ouverture de l'exercice 2010 s'élève à 8 K€.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement s'élève à -404 K€. Sur la base d'une variation positive du besoin en fonds de roulement d'exploitation de 3,0 M€, le flux net de trésorerie généré par l'activité après variation du besoin en fonds de roulement s'établit à 2,6 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements est de - 1,6 M€. Le Groupe a procédé a des acquisitions d'immobilisations pour un montant de 772 K€. Le flux net intègre également une variation des dettes sur immobilisations incorporelles d'un montant de 874 K€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financements s'élève à -1,5 M€. Ce solde négatif s'explique par la variation de l'endettement financier (-1,5 M€).

Au terme du premier semestre de l'exercice 2010, la trésorerie a diminué de 558 K€ et s'établie à -550 K€ au 30 juin 2010.

### **10.2.2. EXERCICE 2009**

La trésorerie du Groupe, à l'ouverture de l'exercice 2009 s'élève à 490 K€.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement s'élève à 3,5 M€. Sur la base d'une variation positive du besoin en fonds de roulement d'exploitation de 0,7 M€, le flux net de trésorerie généré par l'activité après variation du besoin en fonds de roulement s'établit à 4,2 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements est de - 2,8 M€. Le Groupe a procédé a des acquisitions d'immobilisations pour un montant de 1,7 M€ et a acquis des immobilisations financières d'une valeur de 104 K€. Le flux net intègre également une variation des dettes sur immobilisations incorporelles d'un montant de 976 K€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financements s'élève à -2,0 M€. Il comprend l'augmentation de capital d'un montant de 8 K€ et la variation de l'endettement financier (-2,0 M€).

Au terme de l'exercice 2009, la trésorerie a diminué de 482 K€ et s'établie à 8 K€.

### **10.2.3. EXERCICE 2008**

La trésorerie du Groupe, à l'ouverture de l'exercice 2008 s'élève à 1 014 K€.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité en 2008, avant variation du besoin en fonds de roulement, s'élève à 1,8 M€. Sur la base d'une variation positive du besoin en fonds de roulement de 2,9 M€, le flux net de trésorerie généré par l'activité après variation du besoin en fonds de roulement s'établit à 4,7 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements atteint - 7,4 M€ en 2008. Le Groupe a procédé a des acquisitions d'immobilisations pour un montant global de 5,25 M€ et a acquis des

immobilisations financières pour une somme 251 K€. Le flux net intègre également une variation des dettes sur immobilisations incorporelles d'un montant de 1,9 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financements s'élève à 2,1 M€. Il est impacté par la variation de l'endettement financier (1,7 M€) et le rachat d'actions propres (0,4 M€).

Au terme de l'exercice 2008, la trésorerie a diminué de 524 K€ et s'établie à 490 K€.

#### 10.2.4. EXERCICE 2007

La trésorerie du Groupe, à l'ouverture de l'exercice 2007 s'élève à 503 K€ (exercice clos au 31/12/07 retraité).

Le flux net de trésorerie généré par l'activité en 2007, avant variation du besoin en fonds de roulement, s'élève à 1,9 M€. Sur la base d'une variation positive du besoin en fonds de roulement de 2,3 M€ et d'une plus value sur cessions immobilières de 395 K€, le flux net de trésorerie généré par l'activité s'établit à 4,7 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements atteint – 9,4 M€ en 2007. Le Groupe a procédé a des cessions d'immobilisations pour 557 K€, à des acquisitions d'immobilisations pour un montant global de 8,0 M€. Le flux net intègre également une variation des dettes sur immobilisations incorporelles d'un montant de 2,0 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financements s'élève à 5,3 M€. Ce flux intègre une augmentation de capital d'un montant de 5,4 M€ à laquelle il convient d'impacter 443 K€ liés aux frais d'émission, et également une variation des dettes financières de 248 K€.

Au terme de l'exercice 2007, la trésorerie a augmenté de 511 K€ pour s'établir à 1 014 K€.

### 10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS

Au 30 juin 2010, date du dernier arrêté comptable, la situation d'endettement est la suivante :

En K€	30/06/2010	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 588	3 176	412	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Retraitement de crédit bail	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3 588</b>	<b>3 176</b>	<b>412</b>	<b>0</b>

Le détail des conditions d'emprunts et de la structure des financements est détaillé au paragraphe 4.1 « Risques de liquidité » du présent document de référence.



#### **10.4. RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX**

Il n'existe aucune restriction éventuelle portant sur l'utilisation des capitaux par le Groupe.

#### **10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS**

L'appel aux organismes de financement spécialisé dans le secteur de l'audiovisuel permettra à la Société de financer ces futures acquisitions. Ces financements seront obtenus grâce à des contrats de vente signés avec des chaînes de télévision pour des diffusions pour les années à venir.

## **11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**

---

### **11.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Néant

### **11.2. BREVETS**

Néant

## 12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

### 12.1. PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2009 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE

#### 12.1.1. Résultats semestriels 2010

Communiqué – Paris, le 15 octobre 2010

En M€, au 30 juin	S1 2010	S1 2009
<b>Chiffre d'affaires (dont subventions)</b>	<b>4,2</b>	<b>4,9</b>
Amortissements	(1,5)	(2,0)
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>(1,9)</b>	<b>(2,3)</b>
Autres charges et produits opérationnels	-	-
Résultat opérationnel	(1,9)	(2,3)
Coût de l'endettement financier net	(0,01)	(0,08)
<b>Résultat Net</b>	<b>(1,9)</b>	<b>(2,4)</b>

#### **Chiffre d'affaires : 4,2 M€**

Le chiffre d'affaires de BAC MAJESTIC atteint 4,2 M€ au premier semestre 2010 contre 4,9 M€ sur les 6 premiers mois de 2009.

**Distribution en salles** : Le chiffre d'affaires de la distribution en salles s'établit à 2,0 M€ au premier semestre 2010 contre 2,8 M€ sur la même période en 2009, correspondant à 5 films sur chacune des deux périodes. Au premier semestre 2010 sont sortis en particulier « Disgrâce », de Steve Jacobs, « Fleur du Désert », film de Sherry Hormann inspiré de la biographie de Waris Dirie, et « La comtesse » de et avec Julie Delpy. La baisse constatée reflète les difficultés que connaît la distribution de films indépendants.

**Distribution vidéo** : L'activité s'établit à 1,1 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2010 contre 0,8 M€ pour la période correspondante de 2009.

**Distribution TV** : Le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2010 est identique à celui du 1<sup>er</sup> semestre 2009 soit 0,9 M€.

**Ventes Internationales** : Le chiffre d'affaires s'élève à 0,1 M€ sur la période contre 0,2 M€ pour la période correspondante de 2009.

#### **Résultats financiers**

Le résultat opérationnel courant enregistre une perte de 1,9 M€ pour le 1<sup>er</sup> semestre, avec notamment des amortissements pour 1,5 M€ contre 2 M€ sur la même période de 2009.

## Perspectives du second semestre 2010

Au second semestre 2010, la société a déjà sorti « D'amour et d'eau fraîche » avec Anaïs Demoustier et Pio Marmai, « Be bad », une comédie interprétée par Michael Cera (Juno), et « Captifs », un thriller avec Zoë Félix. Sortira ensuite « Welcome to the Rileys » (10 novembre) avec Kristen Stewart (Twilight) et James Gandolfini (Les Sopranos), qui était sélectionné au Festival de Deauville.

## Mise à disposition du rapport financier semestriel

Le rapport financier semestriel est disponible sur le site de Bac Majestic : [www.bacfilms.com](http://www.bacfilms.com)

### 12.1.2. Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> semestre 2010 : 4,2 M€

Communiqué – Paris, le 05 août 2010

En M€, au 30 juin (IFRS, non audité)	S1 2010	S1 2009
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>4,2</b>	<b>4,9</b>
Distribution Salles <sup>(1)</sup>	2,0	2,8
Distribution Vidéo	1,1	0,8
Distribution TV	0,9	0,9
Ventes internationales	0,1	0,2
Divers	0,1	0,2

(1) Dont subventions 1 M€ (contre 0,9 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2009)

### **Le chiffre d'affaires de BAC MAJESTIC au 30 juin 2010 s'élève à 4,2 M€.**

- *Le chiffre d'affaires de la distribution en salles* s'établit à 2,0 M€ au premier semestre 2010 contre 2,8 M€ sur la même période en 2009, correspondant à 5 films sur chacune des deux périodes. Au premier semestre 2010 sont sortis en particulier « Disgrâce », de Steve Jacobs, « Fleur du Désert », film de Sherry Hormann inspiré de la biographie de Waris Dirie, et « La comtesse » de et avec Julie Delpy.

- *Le chiffre d'affaires de la distribution vidéo* s'établit à 1,1 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2010 contre 0,8 M€ pour la période correspondante de 2009.

- *Le chiffre d'affaires de la distribution TV* s'établit à 0,9 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2010, comme au premier semestre 2009.

- *Le chiffre d'affaires Ventes Internationales* s'élève à 0,1 M€ sur la période contre 0,2 M€ pour la période correspondante de 2009.

## Perspectives pour le second semestre 2010

Au second semestre 2010, la société envisage de sortir 5 à 6 films, dont « D'amour et d'eau fraîche » avec Anaïs Demoustier et Pio Marmai (18 août), « Be bad » (1er septembre), une comédie interprétée par Michael Cera (Juno), « Welcome to the Rileys » (novembre) avec Kristen Stewart (Twilight) et James Gandolfini (Les Sopranos), en compétition au Festival de Deauville, ainsi que le film d'animation «Le marchand de sable » en décembre.

## Rappel des chiffres d'affaires trimestriels du S1 2009 et 2010

En M€	T1		T2		Total	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
<b>CA total</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>3,0</b>	<b>2,3</b>	<b>4,9</b>	<b>4,2</b>
CA Distribution Salles	0,8	1,0	2,0	1,0	2,8	2,0
CA Distribution Vidéo	0,5	0,4	0,3	0,7	0,8	1,1
CA Distribution TV	0,5	0,4	0,4	0,5	0,9	0,9
CA Ventes Internationales	0,1	0,1	0,1	0,0	0,2	0,1
Divers	0,0	0,0	0,2	0,1	0,2	0,1

### 12.1.3. Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> semestre 2010 : 1,9 M€

Communiqué – Paris, le 12 mai 2010

En M€, au 31 mars (IFRS, non audité)	T1 2010	T1 2009
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>
CA Distribution Salles (1)	1,0	0,8
CA Distribution Vidéo	0,4	0,5
CA Distribution TV	0,4	0,5
Ventes Internationales	0,1	0,1
Divers	0,0	0,0

(1) Dont subventions 0,5 M€ au T1 2010 contre 0,2 M€ au T1 2009

### Le chiffre d'affaires de BAC MAJESTIC au 31 mars 2010 s'élève à 1,9 M€.

- *Le chiffre d'affaires de la distribution en salles* s'établit à 1 M€ au premier trimestre 2010 contre 0,8 M€ sur la même période en 2009. Au cours de la période, 2 films ont été distribués en salles, contre 3 au 1<sup>er</sup> trimestre en 2009 : « Disgrâce » et « Fleur du Désert ». Les chiffres de « Lignes de Front », sorti le 31 mars, seront inclus dans le chiffre d'affaires du prochain trimestre.

- *Le chiffre d'affaires de la distribution vidéo* s'établit à 0,4 M€ au premier trimestre 2010 contre 0,5 M€ pour la période correspondante de 2009.

- *Le chiffre d'affaires de la distribution TV* s'établit à 0,4 M€ au 1<sup>er</sup> trimestre 2010 contre 0,5 M€ pour la période correspondante de 2009.

- *Le chiffre d'affaires Ventes Internationales* s'élève à 0,1 M€ sur la période, comme pour la période correspondante de 2009.

## **Perspectives 2010**

Au cours de l'année 2010, la société envisage de sortir 10 films, dont actuellement sur les écrans « Fleur du Désert », un film de Sherry Hormann, inspiré de la biographie de Waris Dirie et « la Comtesse », réalisé et interprété par Julie Delpy. Viendront ensuite « Eyes of war » avec Colin Farrell, « D'amour et d'eau fraîche » avec Anaïs Dumoustiers, « Be bad » une comédie interprétée par Michael Cera (Juno), un thriller « Captifs » avec Zoé Felix, « Welcome to the Rileys » avec Kristen Stewart (Twilight) et James Gandolfini (Les Sopranos) et le film d'animation « Le marchand de sable ».

### **12.2. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE BAC MAJESTIC**

La Société n'a pas connaissance de tendance ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice en cours (clôture au 31 décembre 2010).

### **13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

---

La Société ne souhaite pas communiquer de prévisions ou d'estimations chiffrées sur ses résultats futurs.

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

### 14.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts et au paragraphe 21.2 du présent document.

#### 14.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date du présent document de référence, le Conseil d'Administration de BAC MAJESTIC est composé de 3 administrateurs.

- **Roch LENER : Président du Conseil d'Administration**

<b>Mandat actuel</b>	Président du Conseil d'Administration
<b>Adresse professionnelle</b>	88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris
<b>Date de première nomination</b>	4 juin 2004
<b>Date d'échéance du mandat</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012
<b>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe</b>	Directeur Général de BAC MAJESTIC S.A. Président – Directeur Général de la société BAC FILMS S.A.
<b>Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe</b>	Président – Directeur Général de la société MILLIMAGES S.A. Director de MILLIMAGES UK Président de la société PRO VIDEO GROUP SAS Gérant de la SARL KID MEDIA MANAGEMENT Gérant de la SCI Bois-ban Administrateur d'INTERCONSTRUCTION OUEST SA Gérant de la SCI ENEZ ART
<b>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin</b>	Administrateur de la société GEDEON PROGRAMMES

- **Philippe GOMPEL : administrateur**

<b>Mandat actuel</b>	Administrateur
<b>Adresse professionnelle</b>	88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris
<b>Date de première nomination</b>	25 Juin 2010
<b>Date d'échéance du mandat</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
<b>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe</b>	Néant
<b>Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe</b>	Président de la SAS MANNY FILMS
<b>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin</b>	Néant



■ **Société MILLIMAGES représentée par Yvonne RANOUX : administrateur**

<b>Mandat actuel</b>	Administrateur
<b>Adresse professionnelle</b>	88 rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris
<b>Date de première nomination</b>	30 mars 2004
<b>Date d'échéance du mandat</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
<b>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe</b>	Administrateur de la société BAC FILMS S.A
<b>Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe</b>	Néant
<b>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin</b>	Administrateur de la société GEDEON PROGRAMMES

Il n'existe aucun lien familial entre les 3 administrateurs.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises.

Le Président du Conseil d'Administration (Monsieur Roch LENER) assure les fonctions de la direction générale de BAC MAJESTIC. La Société n'a pas de directeur général délégué.

**Roch LENER :**

Né le 10 juin 1956, Roch LENER est diplômé de l'ESSEC et titulaire d'une maîtrise en sciences économiques.

En 1992, il rachète la société de production de films d'animation MILLIMAGES dont il est Président depuis plus de 15 ans. MILLIMAGES compte parmi les leaders européens du dessin animé grâce à la qualité et la créativité de ses programmes qui en font une marque reconnue par les professionnels du monde entier.

En 2000, il remporte le Prix du Producteur Français de télévision décerné par la PROCIREP pour ses qualités d'initiateur, d'entrepreneur et d'exportateur de programmes audiovisuels. L'introduction en bourse de MILLIMAGES sur le Nouveau Marché Euronext Paris en juin 2001 lui permet de poursuivre et de conforter son développement. En s'associant à GEDEON PROGRAMMES en 2002 (il devient administrateur), l'un des leaders européens du documentaire, MILLIMAGES élargit son offre dans la production audiovisuelle.

A partir de 2000, Roch LENER lance MILLIMAGES dans la production de long-métrage d'animation avec « Couac, le vilain petit canard » de Deane Taylor, « Carnivale » de Deane Taylor, « Renaissance » de Christian Volckman, « Piccolo, Saxo et Cie » de Marco Villamizar, Eric Gutierrez et Frédéric Lafitte-Matalas, puis enfin « Lascars » de Albert Pereira Lazaro et Emmanuel Klotz.

En mai 2004, Roch LENER entre dans la distribution cinématographique par une prise de participation majoritaire dans BAC FILMS, fleuron de la distribution de films long-métrages et devient le Président Directeur Général de BAC MAJESTIC. Roch LENER est devenu Directeur Général de BAC FILMS en septembre 2007.

**Philippe GOMPEL :**

Né le 17 novembre 1970, Philippe GOMPEL est diplômé d'une école d'ingénieur après avoir suivi les classes préparatoires math sup et math spé. Il est un spécialiste du développement d'activité depuis 17 ans dans le secteur de l'Entertainment et des médias.

Il démarre sa carrière en 1993 comme chef de projet international au sein du tour opérateur Nouvelles Frontières, basé à Paris la première année puis à Bruxelles durant deux ans.

En 1996, il rejoint la major de l'industrie musicale EMI et dirige le département new media qu'il créé.

Puis en mai 2000, Philippe GOMPEL décide de fonder avec ses associés Michel LIBERMAN alors directeur général d'EMI, Bruno KEMOUN et Eryck REBBOUH, la société Sssplash. Sssplash devient en quelques mois le leader des portails internet jeunesse en 2000 et 2001 selon l'Ifop, avec près de 110 000 membres. M. Gompel codirige cette société après avoir réalisé un tour de table auprès de plusieurs fonds de capital risque.

En 2003, alors qu'il est en négociation pour la cession de sa société à MILLIMAGES, il rejoint le groupe MILLIMAGES, société cotée au Nouveau Marché Euronext Paris, comme producteur.

En 2004, il créé et dirige le label BAC PUB, et produit de nombreux films publicitaires avec des réalisateurs français et internationaux issus du long métrage tels que Rémi Bezançon, François Favrat, Lola Doillon, Tristan Aurouet, Julie Lipinski, Rodolphe Marconi, Anne Fassio.

En 2006, il réunit un casting prestigieux, et lance la production d'une série d'animation diffusée sur Canal+ et d'un long métrage d'animation « *Lascars* » avec Vincent Cassel, Diane Kruger, Omar et Fred, Gilles Lellouche, sélectionné au Festival de Cannes 2009 à la Semaine de la Critique.

En 2008, au sein du Groupe MILLIMAGES, il fonde MANNY FILMS avec Aurélia Grossmann, une société de production de longs métrages cinématographiques qui produit un court métrage de Mélanie Laurent (sélectionné en Compétition Officielle au Festival de Cannes 2008), puis il produit deux longs métrages en 2010 : une comédie « *Et si on vivait tous ensemble* » qui réunit Jane Fonda, Géraldine Chaplin, Pierre Richard, Guy Bedos, Claude Rich, Daniel Brühl, et un thriller « *Mineurs 27* » de Tristan Aurouet avec Jean Huges Anglade, Gilles Lellouche, Philippe Lellouche, Marie Ange Casta, Aïssa Maïga.

**Société MILLIMAGES SA représentée par Yvonne RANOUX :**

Producteur de série et de longs-métrages d'animation, MILLIMAGES compte parmi les leaders européens du dessin animé grâce à la qualité et la créativité de ses programmes qui en font une marque reconnue par les professionnels du monde entier.

Présente à l'internationale, MILLIMAGES est également éditeur vidéo et assure l'exploitation des droits dérivés de ses propriétés.

MILLIMAGES a réalisé un chiffre d'affaires consolidé 2009 de 29,6 M€.

#### **14.1.2. CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURE DE LIQUIDATION, SANCTION A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION**

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

#### **14.1.3. COMITE DE DIRECTION**

A la date du présent document de référence, le Comité de Direction de BAC MAJESTIC est composé de la manière suivante :

- **Roch LENER** : Président Directeur Général ;
- **Michel LIBERMAN** : Directeur Général Délégué de BAC FILMS ;
- **Yvonne RANOUX** : Directeur Administrateur et Financier ;
- **Rym EL MALTI** : Responsable de marketing ;
- **Véronique CRASSET** : Business Affairs ;
- **Nicolas CHARRET** : Direction des ventes et de la distribution des films en Salles ;
- **Camille NEEL** : Direction des ventes internationales et TV France ;
- **Eric SAQUET** : Direction des ventes vidéo ;
- **Sophie JUIN** : Direction Technique.

Le Comité de Direction est un lieu de partage d'informations et de réflexion stratégique où toutes les orientations présentes et futures de l'entreprise sont discutées et validées collectivement. Ce fonctionnement collégial fait que les décisions importantes prennent toujours en compte les impératifs stratégiques, techniques, juridiques et financiers.

Lors de ce comité hebdomadaire, sont abordés les points suivants :

- La situation de trésorerie,
- L'analyse des ventes,
- Les résultats des films en cours de sortie,
- L'avancement des travaux sur les films à sortir,
- Le climat social,

Et plus généralement, tous les événements de la période affectant la marche de la société.

#### **14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration de la Société et l'intérêt social.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur de la Société.

## 15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

### 15.1. REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

#### 15.1.1. REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les montants bruts des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres du Conseil d'Administration au cours des deux derniers exercices sont présentés dans les tableaux suivants :

Roch LENER	Montants versés au cours de l'exercice 2009	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Jetons de présence	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
<b>Total Roch LENER</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>MILLIMAGES</b>		
Jetons de présence	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
<b>Total MILLIMAGES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Philippe GOMPEL**</b>		
Jetons de présence	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
<b>Total Philippe GOMPEL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Stéphane MILLIERE*</b>		
Jetons de présence	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
<b>Total Stéphane MILLIERE</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Jean LABADIE***</b>		
Jetons de présence	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	229 177 €
<b>Total Jean LABADIE</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

\* : Mandat d'administrateur arrivé à expiration lors de l'AGO du 25 juin 2010.

\*\* : Nommé administrateur lors de l'AGO du 25 juin 2010, en remplacement de Stéphane MILLIERE.

\*\*\* : Administrateur jusqu'au 15 février 2008. La rémunération perçue en 2008 correspond à l'indemnité de départ de Jean LABADIE.

Aucun administrateur de BAC MAJESTIC ne s'est vu verser de rémunération ou d'avantages de toute nature par BAC MAJESTIC lors des exercices 2008 et 2009.

Des rémunérations ont été versées par MILLIMAGES, au titre des mandats et fonctions exercés en 2009 et en 2008 par Messieurs Roch LENER et Stéphane MILLIERE au sein du Groupe MILLIMAGES.

La rémunération de Roch LENER intègre également en 2009 et en 2008, 80 K€ au titre de rémunération indirecte facturée par la société KMM (détenue par la famille LENER) à BAC FILMS. Ces montants n'ont pas été versés à ce jour par BAC FILMS. Il n'existe pas d'échéance au versement de cette rémunération. Celle-ci sera versée lorsque la Société disposera de ressources financières suffisantes.

Il n'existe pas de prime d'arrivée ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

### 15.1.2. REMUNERATION GLOBALE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Compte tenu de la faible taille du groupe et de sa politique de rémunération peu sophistiquée, la Société ne s'est jusqu'à présent référée à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises au sens de l'article L.225-37 du Code de commerce. La parution du Code Middlenext en décembre 2009 permet à la Société de disposer d'un référentiel plus adapté. Etant donné sa récente parution, la Société ne peut être en conformité avec toutes ses préconisations, mais fera tous ses efforts pour se conformer à celles-ci avant le 31 décembre 2011.

Aucune rémunération n'a été perçue au titre des exercices 2009 et 2008 par le dirigeant mandataire social, Monsieur Roch LENER :

<b>Roch LENER – Président du Conseil d'Administration et Directeur Général</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2009</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Monsieur Roch LENER ne dispose pas de contrat de travail.

Il n'existe pas d'engagement pris par la Société au bénéfice des mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération (notamment des indemnités en exécution d'une clause de non concurrence), un régime de retraite supplémentaire, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions postérieurement à celles-ci. Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Enfin, aucun mandataire social ne bénéficie de contrat de travail.

**15.1.3. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS DE L'EMETTEUR  
ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS  
MANDATAIRES SOCIAUX**

A date du présent document de référence, aucun membre du Conseil d'Administration ne bénéficie d'options sur les actions de la Société.

**15.1.4. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES AU MANDATAIRES  
SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX**

Néant

**15.1.5. REGIME COMPLEMENTAIRE DE RETRAITE, CONTRAT DE  
TRAVAIL**

Il n'existe pas de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

**15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE  
AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU  
D'AUTRES AVANTAGES**

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière. L'engagement du Groupe pour les salariés est pris en compte sous forme de provision.

En K€	30/06/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Indemnités de départ à la retraite	5	7	5	10

## 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

---

### 16.1. MANDATS DES ADMINISTRATEURS

- **Roch LENER : Président du Conseil d'Administration – Directeur Général**
  - Première nomination : 04 juin 2004 ;
  - Date d'expiration du mandat en cours : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012.
  
- **Philippe GOMPEL : administrateur**
  - Première nomination : 25 Juin 2010;
  - Date d'expiration du mandat en cours : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.
  
- **Société MILLIMAGES représentée par Yvonne RANOUX : administrateur**
  - Première nomination : 30 mars 2004 ;
  - Date d'expiration du mandat en cours : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.

### 16.2. CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE

Néant



### **16.3. COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION**

Compte tenu de la taille de la Société, BAC MAJESTIC n'a pas mis en place de comités d'audit et/ou de rémunération permanents. Conformément à l'article L.823-19 du code de commerce, la Société mettra en place un Comité d'Audit avant la fin de l'exercice 2011.

### **16.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - APPLICATIONS DES RECOMMANDATIONS DU CODE MIDDLENEXT**

Compte tenu de la taille faible du groupe et de sa politique de rémunération peu sophistiquée, la Société ne s'est jusqu'à présent référée à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises au sens de l'article L.225-37 du Code de commerce. La parution du Code MiddleNext en décembre 2009 permet à la Société de disposer d'un référentiel plus adapté. Etant donné sa récente parution, la Société ne peut être en conformité avec toutes ses préconisations, mais fera tous ses efforts pour se conformer à celles-ci avant le 31 décembre 2011.

Selon la recommandation de l'AMF du 22 janvier 2007, le Groupe s'inspire du cadre de référence du contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites qui a été publié le 25 février 2008. Le Groupe considère qu'il n'existe pas de faille majeure dans les processus de contrôle mis en place.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des recommandations du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise et présente la situation de BAC MAJESTIC par rapport à ces recommandations. Bien que la Société se conforme à la très grande majorité des préconisations, elle ne les respecte pas dans leur totalité. BAC MAJESTIC entend s'y conformer intégralement avant le 31 décembre 2011.

	Référence Code MiddleNext	Situation actuelle	Evolution envisagée
<b>Conseil d'administration</b>			
Nomination des administrateurs : informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de l'intéressé	R9	Appliqué	N/A
Composition du conseil d'administration	R8	<b>Absence d'administrateur indépendant</b>	<b>31-déc-11</b>
Durée des mandats des administrateurs	R10	Appliqué	N/A
Information des membres du conseil d'administration	R11	Appliqué	N/A
Réunion des conseils et des comités	R13	Appliqué	N/A
Règlement intérieur du Conseil d'administration	R6-R7-R11	<b>Absence de règlement intérieur du Conseil</b>	<b>31-déc-11</b>
Décision de la société de créer en fonction de sa situation un ou plusieurs comités spécialisés	R12	Décision négative	N/A
Décision de la société en fonction de sa situation, de créer un comité d'audit ou de réunir son conseil pour en assurer lui-même la mission dans les conditions définies par les textes	R13	<b>Absence de comité d'audit</b>	<b>31-déc-11</b>
S'interroger sur le fonctionnement du conseil et la préparation de ses travaux	R15	Appliqué	N/A
Inviter le conseil une fois par un à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et la préparation de ses travaux et inscription de cette discussion dans le PV de CA	R16	<b>Non</b>	<b>31-déc-11</b>
Modalités de répartition des jetons de présence	R14	Non applicable	N/A
Information sur les jetons de présence dans le rapport annuel et le rapport du Président	R14	Appliqué	N/A
Obligation de diligences des administrateurs	R7	Appliqué	N/A
Principes généraux de détermination des rémunérations des dirigeants	R2	Appliqué	N/A
Cumul d'un contrat de travail avec un mandat de dirigeant	R1	Appliqué	N/A
Indemnités de départ	R3	N/A	N/A
Retraites supplémentaires	R4	N/A	N/A
Stocks-options et AGA	R5	N/A	N/A
Publicité annuelle des rémunérations	R2	Appliqué	N/A
Rapport du Président	R13	Appliqué	N/A

## 16.5. CONTRÔLE INTERNE

### 16.5.1. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En complément du rapport général établi par le conseil d'administration sur l'activité de la société et sur la présentation des comptes sociaux et consolidés de la société au 31 décembre 2009, je vous rends compte, dans le présent rapport approuvé par le conseil d'administration réuni le 30 avril 2010, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par notre société.

#### **I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration**

Il résulte des dispositions du Code de commerce que le conseil d'administration « *détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre (...), se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent* » et que le Président du conseil d'administration « *organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale, veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission* ».

#### **A. Présentation du conseil d'administration**

Le conseil d'administration de la société BAC MAJESTIC est présidé par Monsieur Roch LENER qui assure la direction générale de la société.

Au 31 décembre 2009, notre conseil d'administration était composé de trois administrateurs :

- Monsieur Roch LENER,
- Monsieur Stéphane MILLIERE,
- La société MILLIMAGES, représentée par Madame Yvonne RANOUX.

La durée du mandat de chaque administrateur est de six années.

Notre conseil d'administration n'est pas doté d'un règlement intérieur ni de comités spécialisés dans le fonctionnement des conseils d'administration tels que le comité des comptes ou le comité des rémunérations.

## B. Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

Afin d'assurer la bonne marche de l'activité de la société, le conseil d'administration de la société BAC MAJESTIC se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur la convocation de son Président, Monsieur Roch LENER.

Avant chaque réunion du conseil et afin de respecter le droit d'information individuelle de chaque administrateur, le Président du conseil d'administration communique à chaque administrateur les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission leur permettant d'être éclairé sur les décisions à prendre lors des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est convoqué par tous moyens sur un ordre du jour déterminé et les convocations sont envoyées dans un délai suffisamment raisonnable pour permettre aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes (quand ils sont convoqués aux réunions du conseil) d'assister aux réunions du conseil d'administration.

Les réunions du conseil d'administration ont lieu généralement au siège social de la société, ces réunions ont toutes été présidées par le Président du conseil d'administration qui dirige les débats et en a établi les procès-verbaux.

Au cours de l'exercice écoulé, notre conseil d'administration s'est réuni cinq fois : deux administrateurs sur trois étaient présents le 20 avril 2009, deux administrateurs sur trois étaient présents le 30 avril 2009, deux administrateurs sur trois étaient présents le 29 juin 2009, deux administrateurs sur trois étaient présents le 26 août 2009, tous les administrateurs étaient présents le 10 novembre 2009.

Au cours de cet exercice, notre conseil s'est réuni à l'effet de délibérer notamment sur :

- la situation, le fonctionnement et la trésorerie de la société et du Groupe,
- les comptes annuels et semestriels,
- les réponses apportées aux questions formulées par les actionnaires,
- l'autorisation de se porter caution pour le compte de BAC FILMS,
- le projet de transmission universelle du patrimoine de la société SEANCE PRIVEE.

## C. Limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général et des Directeurs généraux délégués

Nous vous précisons que le Président du conseil d'administration assure les fonctions de la direction générale de la société et qu'il n'a pas été apporté de limitations aux pouvoirs du directeur général de la société.

Nous vous rappelons que la société BAC MAJESTIC n'a pas de directeur général délégué.

#### D. Modalités d'évaluation du conseil d'administration

Aucune mesure n'a été prise à ce jour pour évaluer les performances du conseil d'administration et les mesures d'évaluation prévues pour l'avenir.

#### E. Conditions de rémunérations et/ou avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux arrêtés par le conseil d'administration

Aucun mandataire social ne s'est vu verser de rémunération ou d'avantages de toute nature. En conséquence, aucun principe ni règle n'ont été arrêtés ou fixés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux (Cf. paragraphe VII.1 du rapport de gestion).

#### F. Référence à un code de gouvernement d'entreprise

Compte tenu de la faible taille du groupe et de sa politique de rémunération peu sophistiquée, la société ne s'est jusqu'à présent référée à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises au sens de l'article L.225-37 du Code de commerce. La parution du Code Middlenext en décembre 2009 permet à la société de disposer d'un référentiel plus adapté. Etant donné sa récente parution, la société ne peut être en conformité avec toutes ses préconisations, mais fera tous ses efforts pour se conformer à celles-ci.

### **II. Renvoi aux dispositions des statuts de la société BAC MAJESTIC prévoyant les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Les statuts de la société précisent à l'article 26 – ACCÈS AUX ASSEMBLÉES – POUVOIRS - les conditions de participation des actionnaires aux assemblées générales.

### **III. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Afin de répondre aux dispositions légales, il est indiqué que les statuts de la société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

Les informations requises par l'article L. 225-100-3 sont mentionnées dans le paragraphe V du rapport de gestion.

#### **IV. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société**

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers.

La Société s'est engagée, dans une démarche dynamique en réalisant un inventaire des processus de contrôle interne et une mise à niveau de leur documentation, dans l'objectif de porter à terme une appréciation documentée sur l'adéquation et l'efficacité de ces processus.

Dans le cadre de la recommandation AMF sur l'utilisation du Cadre de Référence sur le contrôle interne dont notamment les 26 processus de contrôle demandés, il est précisé que la Société se fixe un délai de 3 ans pour satisfaire à cette recommandation, étant rappelé que la recommandation AMF est applicable aux rapports des présidents sur les procédures de contrôle interne pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Cette mise en conformité sera faite compte tenu de la nature de nos activités, de notre taille et de notre mode d'organisation, à partir de 2010.

##### A – Marche de la société

La société BAC FILMS, filiale opérationnelle de BAC MAJESTIC, s'est réorganisée, autour de son Président Directeur Général Roch LENER, en départements spécialisés qui en 2009 étaient les suivants :

Directeur général Délégué	Michel LIBERMAN
Directeur Administratif et Financier	Yvonne RANOUX
Responsable du marketing	Rym EL MALTI
Business Affairs	Véronique CRASSET
Direction des ventes et de la distribution des films en Salles	Nicolas CHARRET
Direction des ventes internationales et TV France	Camille NEEL
Direction des ventes vidéo	Eric SAQUET
Direction Technique	Sophie JUIN

Un comité de direction se réunit hebdomadairement réunissant les personnes citées ci-dessus ainsi que le Président

Lors de ce comité hebdomadaire, sont abordés les points suivants :

- Situation de trésorerie,
- Analyse des ventes,
- Résultats des films en cours de sortie
- Avancement des travaux sur les films à sortir
- Climat social

et plus généralement, tous les évènements de la période affectant la marche de la société.

Une réunion périodique, généralement hebdomadaire, est organisée entre le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué de MILLIMAGES (devenu DGD de BAC FILMS le 20 décembre 2007) et le Directeur Administratif et Financier afin de faire le point sur les discussions commerciales en cours et les encaissements en découlant, ainsi que sur tout sujet d'intérêt général.

Les choix d'investissements font l'objet de Compte de résultats prévisionnels faisant apparaître les différents impacts (Recettes salles, TV, Vidéo ainsi que les coûts inhérents).

La décision d'investissement est prise compte tenu de ce compte de résultats et des ressources financières de la société.

Lors de cette prise de décision, un budget précis des frais d'édition est établi, validé par le Président, chaque directeur concerné étant ensuite chargé de faire respecter ce budget, et tout dépassement devant être soumis à validation de la Direction Générale.

Un point de Trésorerie détaillé est établi mensuellement et discuté entre le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué de MILLIMAGES (devenu DGD de BAC FILMS en décembre 2007) et le Directeur Administratif et Financier.

Les règlements envoyés aux fournisseurs sont toujours signés conjointement par deux personnes ayant procuration auprès des organismes bancaires.

#### B - L'établissement des comptes

Les comptes sont mis à jour quotidiennement. Les rapprochements bancaires sont établis sur une base quotidienne.

La paie est tenue par un salarié du Groupe MILLIMAGES qui assure l'établissement des paies et des différentes déclarations à effectuer. Le suivi de la présence des salariés est assuré par chaque directeur.

La comptabilité analytique est organisée film par film. Cela permet d'une part le respect des règles comptables d'amortissement des films, et d'autre part, le calcul des quotes-parts de recettes à nos ayant droits. Elle autorise enfin un suivi détaillé de la marge par film.

Toutes les dépenses engagées sur les films doivent faire l'objet d'un bon de commande visé par les directeurs concernés.

Les factures fournisseurs sont reçues directement au service comptable. Elles sont comptabilisées et envoyées aux acheteurs pour validation et accord de paiement.

Les directeurs valident le respect de ces sommes dans le cadre du budget qui leur a été alloué.

Le règlement des fournisseurs n'est déclenché qu'après le retour des factures dûment visées et en respect des termes de paiement négociés.

Les factures clients sont de différentes natures :

- Factures relatives aux sorties salles :

Une facturation automatisée est établie quotidiennement à partir des décomptes reçus des exploitants (conformément aux normes édictées par le CNC).

- Factures relatives aux autres ventes :

Etablies sur la base de contrats négociés avec les clients. Elles sont émises en respect de ces contrats et font l'objet d'une comptabilisation quotidienne.

Un suivi des échéanciers clients est effectué sur une base mensuelle et déclenche un mécanisme de relance qui est automatisé pour les clients relatifs à l'activité salles et manuel pour les autres clients.

Dans le cadre des factures relatives aux sorties salles, une relance est également effectuée pour les bordereaux non retournés par les exploitants.

Des décomptes sont effectués aux différents ayants droits sur un rythme mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel en fonction des contrats négociés avec eux. Le processus pour la gestion des ayants droits est comme suit :

- Décomptes émis par BAC FILMS :

1ère étape :

Etablissement et envoi par notre société du décompte relatif à l'exploitation de la période

Envoi d'une facture relative à la somme à facturer.

2ème étape :

L'ayant droit, après contrôle de nos décomptes nous envoie la facture correspondante.



- Décomptes reçus par BAC FILMS :

Après contrôle des décomptes reçus des ayant droits, établissement et envoi de la facture correspondante.

Mensuellement, un arrêté succinct est effectué permettant l'établissement des déclarations périodiques (TVA, charges sociales, ...).

Lors de cet arrêté, un contrôle est effectué ayant pour but de s'assurer du respect des budgets ayant été autorisés par la Direction Générale.

Un arrêté trimestriel est effectué permettant de définir le Chiffre d'Affaires à des fins de publication.

Un arrêté est effectué semestriellement pour la publication des comptes consolidés et soumis à un examen limité des Commissaires aux Comptes.

Pour les besoins des arrêtés semestriel et annuel, l'organisation est la suivante :

1°) Etablissement du planning de clôture

2°) Revue des événements significatifs de la période et définition du périmètre de l'intervention définie, compte tenu des normes à respecter par les Commissaires aux Comptes.

Les produits à recevoir et les charges à payer sont évalués conformément aux règles retenues par la Société. Les amortissements des films du catalogue sont calculés sur la base des recettes actuelles et futures. Les recettes futures font l'objet d'une revue à chaque arrêté semestriel (partielle) ou annuel (exhaustive).

### C – Gestion des risques

En termes d'analyse des risques, la société et le groupe ont identifié les risques suivants :

- Risques de liquidité,
- Risques de taux sur endettement,
- Risques liés aux évolutions technologiques,
- Risques de change,
- Risques juridiques (risques liés à la propriété intellectuelle, risques liés à l'obtention d'autorisations administratives).

- Risques de liquidité

En matière de distribution, ce risque existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les 3 premières années d'exploitation (exploitation en salles, en vidéo et 1ère exploitation télévisuelle).

La société se finance par la mobilisation de ses créances auprès des établissements financiers ou des banques. La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

- Risques de taux sur endettement

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, BAC MAJESTIC est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir.

Les dettes financières ne font pas l'objet d'une couverture de taux au 31/12/2009.

- Risques de change

La majeure partie des investissements est effectuée en euros, ce qui limite l'ampleur du risque de change.

Pour les quelques cas concernés, le risque de change est intégré lors de l'achat des films, le taux de change intégré par l'entreprise lors de ses acquisitions étant systématiquement supérieur de 10% à celui en vigueur au moment de l'acquisition.

Par ailleurs, les minimas garantis versés ne sont pas à considérer comme des achats fixes et forfaitaires de droits mais comme des avances sur la totalité de la somme revenant au producteur au titre de l'exploitation de son film. Le minimum garanti est ainsi constitué de la somme versée initialement et des compléments revenant aux producteurs sur la part des recettes. Les éventuels surcoûts engendrés par les fluctuations des devises peuvent donc être récupérés sur les recettes des films.

Dans le cas où des règlements sont à effectuer en devises hors euros, la société ne fait pas de couvertures de change.

- Risques juridiques

Le service juridique du groupe, assisté éventuellement d'experts extérieurs, et le service business affairs, est dédié à tout ce qui concerne la propriété intellectuelle, coeur de nos métiers

D – Autres points

La sauvegarde et le contrôle des données informatiques sont réalisés quotidiennement.

Cette procédure est assurée par un salarié MILLIMAGES en charge de la totalité de cette procédure.

Le suivi de toutes les formalités juridiques est effectué par le service juridique de MILLIMAGES assisté de prestataires externes en tant que de besoin.

Le Président du conseil d'administration

Roch LENER

## **16.5.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BAC MAJESTIC S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues, dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant la procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

### Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 10 juin 2010  
KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Malakoff, le 10 juin 2010  
Hermesiane

Paris, le 10 juin 2010  
Ciné Contrôle International

Eric Lefebvre  
*Associé*

Xavier Christ  
*Associé*

Yann Chaker  
*Associé*

## 17. SALARIES

### 17.1. NOMBRE DE SALARIES

Au 31 décembre 2009, le Groupe BAC MAJESTIC compte 17 collaborateurs.

	Effectif moyen 30/06/10	Effectif moyen 31/12/09	Effectif moyen 31/12/08	Effectif moyen 31/12/07
Cadres	10	11	12	11
Non cadres	4	6	6	4
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>15</b>

### 17.2. PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS

#### 17.2.1. ACTIONNARIAT SALARIE

Néant

#### 17.2.2. PLANS DE STOCK OPTIONS RESERVES AUX SALARIES

Néant

#### 17.2.3. ACTIONS GRATUITES

Néant

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

#### 18.1.1. STRUCTURE DU CAPITAL

A la date du présent document de référence, la structure de l'actionnariat de la Société est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% capital	% droits de vote
MILLIMAGES S.A.	9 026 552	14 520 129	20,88%	29,80%
Roch LENER	486 032	486 064	1,12%	1,00%
<b>Sous total</b>	<b>9 512 584</b>	<b>15 006 193</b>	<b>22,00%</b>	<b>30,80%</b>
Michel OHAYON*	5 349 331	5 349 331	12,38%	10,98%
Flottant	28 362 026	28 366 650	65,62%	58,22%
<b>TOTAL</b>	<b>43 223 941</b>	<b>48 722 174</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* : d'après la dernière déclaration AMF de franchissement de seuil, en date du 12 mars 2008 (Avis n° 208C0468)

Aucun actionnaire n'a déclaré à l'AMF agir de concert.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de votes de la Société, à la date du présent document de référence.

L'actionnariat de la Société se présentait ainsi au 31 décembre 2009 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% capital	% droits de vote
MILLIMAGES S.A.	9 026 552	14 520 129	20,88%	29,80%
Roch LENER	486 032	486 064	1,12%	1,00%
<b>Sous total</b>	<b>9 512 584</b>	<b>15 006 193</b>	<b>22,00%</b>	<b>30,80%</b>
Michel OHAYON*	5 349 331	5 349 331	12,38%	10,98%
Flottant	28 362 026	28 366 650	65,62%	58,22%
<b>TOTAL</b>	<b>43 223 941</b>	<b>48 722 174</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* : d'après la dernière déclaration AMF de franchissement de seuil, en date du 12 mars 2008 (Avis n° 208C0468)

L'actionnariat de la Société se présentait ainsi au 31 décembre 2008 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% capital	% droits de vote
MILLIMAGES S.A.	9 026 552	14 486 752	20,89%	29,76%
Roch LENER	486 032	486 032	1,12%	1,00%
<b>Sous total</b>	<b>9 512 584</b>	<b>14 972 784</b>	<b>22,01%</b>	<b>30,76%</b>
Michel OHAYON*	5 349 331	5 349 331	12,38%	10,99%
Flottant	28 356 618	28 361 093	65,61%	58,26%
<b>TOTAL</b>	<b>43 218 533</b>	<b>48 683 208</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* : d'après la dernière déclaration AMF de franchissement de seuil, en date du 12 mars 2008 (Avis n° 208C0468)

### 18.1.2. FRANCHISSEMENTS DE SEUILS (déclarations au cours des 3 derniers exercices)

Référence	Date de déclaration	Date publication	Déclaration d'intention	Type	Seuil	Type de transaction	Société(s) ou personne(s) Déclarante(s)	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
207C2387	30/10/07	30/10/07	Non	Hausse	25% du capital	Acquisition d'actions	MILLIMAGES	11 077 753	25,63%	17 578 637	33,01%
207C2437	06/11/07	07/11/07	Non	Baisse	25% des droits de vote	Augmentation de capital	Jean LABADIE	7 386 937	17,09%	13 307 210	23,89%
207C2437	06/11/07	07/11/07	Non	Baisse	15% du capital	Cession d'actions	Jean LABADIE	5 920 273	13,70%	11 840 546	21,25%
207C2437	31/10/07	07/11/07	Non	Baisse	10% du capital et 20% et 15% des droits de vote	Cession d'actions	Jean LABADIE	3 502 975	8,11%	7 005 950	13,15%
208C0246	05/02/08	05/02/08	Non	Baisse	25% du capital	Cession d'actions	MILLIMAGES	10 716 328	24,80%	17 217 214	32,29%
208C0250	05/02/08	05/02/08	Non	Baisse	10% et 5% des droits de vote et 5% du capital	Cession d'actions	Jean LABADIE	0	0,00%	0	0,00%
208C0250	05/02/08	05/02/08	Non	Hausse	5% du capital et des droits de vote	Apport en nature d'un bloc d'actions	JLD FilmDistribution	3 532 975	8,17%	3 532 975	6,63%
208C0251	04/02/08	05/02/08	Non	Hausse	5% du capital	Acquisition d'actions	Michel OHAYON	2 250 568	5,21%	2 250 568	4,22%



208C0315	14/02/08	14/02/08	Non	Hausse	5% des droits de vote	Acquisition d'actions	Michel OHAYON	3 010 568	6,97%	3 010 568	5,65%
208C0360	20/02/08	21/02/08	Non	Baisse	20% du capital	Cession d'actions	MILLIMAGES	6 534 261	15,12%	13 035 145	26,22%
208C0360	20/02/08	21/02/08	Non	Hausse	20% du capital	Achat d'actions	MILLIMAGES	10 067 236	23,29%	16 568 120	33,32%
208C0361	20/02/08	21/02/08	Non	Hausse	5% du capital	Achat d'actions	BAC MAJESTIC	2 600 000	6,02%	0	0,00%
208C0377	21/02/08	25/02/08	Non	Baisse	5% du capital et des droits de vote	Cession d'actions	JLD Filmdistribution	0	0,00%	0	0,00%
208C0398	27/02/08	27/02/08	Oui				MILLIMAGES				
208C0468	10/03/08	12/03/08	Non	Hausse	10% du capital	Acquisition d'actions	Michel OHAYON	4 524 331	10,47%	4 524 331	9,10%
208C0468	10/03/08	12/03/08	Non	Hausse	10% des droits de vote	Acquisition d'actions	Michel OHAYON	5 349 331	12,38%	5 349 331	10,76%
208C0472	10/03/08	12/03/08	Oui				Michel OHAYON				
208C2031	12/11/08	12/11/08	Non	Baisse	5% du capital	Cession d'actions	BAC MAJESTIC	1 671 105	3,87%	0	0,00%

## **18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

A la date du présent document de référence, la majorité des actionnaires de la Société BAC MAJESTIC bénéficie de droits de vote simple.

Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

## **18.3. DETENTION OU CONTROLE DE BAC MAJESTIC**

A la date du présent document de référence, aucun actionnaire ne dispose seul d'une majorité des droits de vote. En effet, la société MILLIMAGES S.A., principal actionnaire, détient directement en date du 31 août 2010, 20,88 % du capital et 29,80 % des droits de vote de BAC MAJESTIC S.A.

Compte tenu de l'abstention aux précédentes AG, le Groupe Familiale LENER contrôle BAC MAJESTIC au sens de l'article L. 233-3 I 3° du code de commerce.

Le fonctionnement régulier des organes de gouvernance de l'entreprise, tel que décrit dans le chapitre 16.5 sur les procédures internes, permet d'assurer l'entreprise contre tout exercice abusif du contrôle de la société.

## **18.4. ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE**

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

## **18.5. DEROGATION A L'OBLIGATION DE DEPOSER UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE**

Dans sa séance du 29 novembre 2010, l'Autorité des Marchés Financiers a octroyé, sur le fondement réglementaire des dispositions de l'article 234-9 2° de son règlement général, à MILLIMAGES, une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société BAC MAJESTIC, dans le cadre du projet de mise en œuvre d'une opération de réduction du capital à zéro suivie d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (ci-après « DPS ») de BAC MAJESTIC.



Cette augmentation de capital serait garantie à hauteur de 75% par la société MILLIMAGES qui pourrait ainsi être amenée à franchir en hausse les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote BAC MAJESTIC, et pourrait à titre réductible franchir également en hausse les seuils de 25%, 1/3, 50%, 2/3, 90% et 95% du capital et des droits de vote de BAC MAJESTIC en fonction des résultats de la souscription des autres titulaires de DPS.

Pour plus de détails se référer à l'Avis AMF du 2 décembre 2010 n°210C1233.

## 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

---

### 19.1. RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

#### 19.1.1. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

#### **Absence d'avis de convention et d'engagement**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

#### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### ***Avenant à la convention de pilotage et de management fees avec Millimages S.A.***

##### ■ Nature et objet :

Au terme d'un avenant à la convention de pilotage et de management fees du 23 août 2004, il a été convenu que la société Millimages S.A. assurerait pour les sociétés Bac Majestic S.A et Bac Films S.A. :

- la gestion du « business affairs », du juridique, des ressources humaines, de l'informatique et de la comptabilité de Bac Majestic S.A. et Bac Films S.A. (ci-après les prestations de service).
- la définition de la stratégie générale d'acquisition de films, la politique financière et le suivi des relations sociales, par l'intermédiaire du Président de Millimages S.A. et de son assistante (ci-après les management fees).

■ Modalités :

Au 31 décembre 2009, le montant facturé au titre des prestations de service par la société Millimages S.A. à votre société s'élève à € 610 387 H.T.

Au 31 décembre 2009, le montant facturé au titre de management fees par la société Millimages S.A. à votre société s'élève à € 60 000 H.T.

***Convention de pilotage et de management fees avec Bac Films S.A.***

■ Nature et objet :

Conformément à la convention de pilotage signée en date du 23 août 2004, votre société assure la gestion du « business affairs », du juridique, des ressources humaines, de l'informatique et de la comptabilité de la société Bac Films S.A.

■ Modalités :

Le montant facturé par votre société à la société Bac Films S.A. au cours de l'exercice 2009 s'élève à € 259 881 H.T.

***Convention de trésorerie avec Bac Films S.A.***

■ Nature et objet :

Selon la convention de trésorerie conclue le 17 septembre 2004 entre votre société et Bac Films S.A., les sociétés pourront se consentir des avances mutuelles de trésorerie et ce en fonction des besoins de chacune d'elles.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2009, votre société a consenti des avances en compte courant de € 9 267 746 à la société Bac Films S.A.

Les intérêts facturés par votre société à la société Bac Films S.A. au titre des avances consenties, au cours de l'exercice 2009, se sont élevés à € 365 483.

***Convention de trésorerie avec Millimages S.A.***

■ Nature et objet :

Selon la convention de trésorerie conclue le 17 septembre 2004 entre votre société et Millimages S.A., les sociétés pourront se consentir des avances mutuelles de trésorerie et ce en fonction des besoins de chacune d'elles.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2009, Millimages S.A. a consenti des avances en compte courant de € 1 031 568 à votre société.

Les intérêts facturés par Millimages S.A au titre des avances consenties au cours de l'exercice 2009 se sont élevés à € 45 022.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 10 juin 2010

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Eric Lefebvre  
*Associé*

Malakoff, le 10 juin 2010

Hermesiane

Xavier Christ  
*Associé*

Paris, le 10 juin 2010

Ciné Contrôle International

Yann Chaker  
*Associé*

### 19.1.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-42 du code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons qu'une convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### ***Avenant à la convention de pilotage et de management fees avec Millimages S.A.***

- Personnes concernées :

L'ensemble des administrateurs

- Nature et objet :

Au terme d'un deuxième avenant à la convention de pilotage et de management fees du 23 août 2004, il a été convenu que la société Millimages S.A. assurerait pour les sociétés Bac Majestic S.A et Bac Films S.A. :

- la gestion du « business affairs », du juridique, des ressources humaines, de l'informatique et de la comptabilité du Groupe Bac Majestic (ci-après les prestations de service).
- la définition de la stratégie générale d'acquisition de films, la politique financière et le suivi des relations sociales, par l'intermédiaire du Président de Millimages S.A. et de son assistante (ci-après les management fees).

De son côté, le Groupe Bac Majestic effectuera pour Millimages S.A des prestations en matière de direction financière et de communication.

Le deuxième avenant conclu en 2008, porte le montant des management fees de € 120 000 H.T à € 60 000 H.T.

■ Modalités :

Au 31 décembre 2008, le montant facturé au titre de management fees par la société Millimages S.A. à votre société s'élève à € 60 000 H.T.

Au 31 décembre 2008, le montant facturé au titre des prestations de service par la société Millimages S.A. à votre société s'élève à € 773 638 H.T.

Votre société n'a pas facturé de prestations en matière de direction financière et de communication au cours de l'exercice 2008.

La convention ci-dessus n'a pu être autorisée préalablement par votre Conseil d'administration réuni le 11 mars 2008, en raison de la communauté totale entre les administrateurs présents au conseil et les administrateurs concernés.

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

***Convention de pilotage et de management fees avec Bac Films S.A.***

■ Nature et objet :

Conformément à la convention de pilotage signée en date du 23 août 2004, votre société assure la gestion du « business affairs », du juridique, des ressources humaines, de l'informatique et de la comptabilité de la société Bac Films S.A.

■ Modalités :

Le montant facturé par votre société au cours de l'exercice 2008 s'élève à € 624 384 H.T.



### ***Convention de trésorerie avec Bac Films S.A.***

- Nature et objet :

Selon la convention de trésorerie conclue le 17 septembre 2004 entre votre société et Bac Films S.A., les sociétés pourront se consentir des avances mutuelles de trésorerie et ce en fonction des besoins de chacune d'elles.

- Modalités :

Au 31 décembre 2008, votre société a consenti des avances en compte courant de € 9 283 331 à la société Bac Films S.A.

Les intérêts facturés par votre société au taux de 6,21% au titre des avances consenties au cours de l'exercice 2008 se sont élevés à € 504 504.

### ***Convention de pilotage et de Management Fees avec Séance Privée S.A.R.L.***

- Nature et objet :

Conformément à la convention de pilotage signée en date du 23 août 2004, votre société assure la gestion du « business affairs », du juridique, des ressources humaines, de l'informatique et de la comptabilité de la société Séance Privée S.A.R.L.

- Modalités :

Votre société n'a pas facturé de prestation au cours de l'exercice 2008.

### ***Convention de trésorerie avec Millimages S.A.***

- Nature et objet :

Selon la convention de trésorerie conclue le 17 septembre 2004 entre votre société et Millimages S.A., les sociétés pourront se consentir des avances mutuelles de trésorerie et ce en fonction des besoins de chacune d'elles.

- Modalités :

Au 31 décembre 2008, Millimages S.A. a consenti des avances en compte courant de € 986 047 à votre société.

Les intérêts facturés par la société Millimages S.A au taux de 6,21% au titre des avances consenties au cours de l'exercice 2008 se sont élevés à € 50 047.

### ***Accord transactionnel avec Monsieur Jean Labadie***

■ Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 20 décembre 2007 avait autorisé la signature de l'accord transactionnel du 30 janvier 2008 avec Monsieur Jean Labadie.

■ Modalités :

Votre filiale Bac Films S.A. a versé une indemnité transactionnelle à Monsieur Labadie au titre de son contrat de travail et de son mandat social d'un montant net de € 184 480. La charge globale afférente à cette indemnité transactionnelle, charges sociales comprises, s'élève à € 219 884.

Votre société a racheté à la société Millimages 2 600 000 de ses propres actions le 15 février 2008, cette acquisition a été effectuée au prix de clôture de la séance avec un coût global de € 936 000.

Le 18 février 2008, Millimages S.A. a racheté 3 532 975 actions de votre société à la famille Labadie.

#### Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 juin 2009

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Jean-Pierre Valensi  
*Associé*

Malakoff, le 15 juin 2009

Hermesiane

Xavier Christ  
*Associé*

Paris, le 15 juin 2009

Ciné Contrôle International

Yann Chaker  
*Associé*

### **19.1.3. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **Cession de la créance BAC FILMS détenue par MILLIMAGES à BAC MAJESTIC**

- Personnes concernées : Monsieur Roch Lener et Monsieur Jean Labadie.
- Nature et objet : Cette convention portant sur la cession de la créance BAC FILMS détenue par MILLIMAGES à BAC MAJESTIC a été autorisée par votre conseil d'administration le 31 janvier 2007 pour que MILLIMAGES puisse utiliser cette créance pour souscrire à l'augmentation de capital de BAC MAJESTIC.
- Modalités : Cession par MILLIMAGES de la créance de 1 292 583 € qu'elle détient dans les livres de BAC FILMS à BAC MAJESTIC pour un prix fixé à sa valeur nominale par inscription d'une créance au prix de cession dans les livres de BAC MAJESTIC.

#### **Autorisation d'un accord transactionnel avec Monsieur Jean Labadie**

- Personnes concernées : Monsieur Roch Lener et Monsieur Jean Labadie.
- Nature et objet : Votre conseil d'administration du 20 décembre 2007 a autorisé la signature d'un accord transactionnel avec Monsieur Jean Labadie.
- Modalités : Versement d'indemnités à Monsieur Labadie au titre de son contrat de travail et de son mandat social ainsi que le rachat de la participation de la famille Labadie au sein de BAC MAJESTIC à condition que le prix d'achat ne dépasse pas 0,55 € par action.

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### ***Avec la SA BAC FILMS***

- Convention de pilotage

Conformément à la convention de pilotage signée en date du 23 août 2004, la société BAC MAJESTIC assure la gestion du business affairs, du juridique, des ressources humaines, de l'informatique et de la comptabilité de la société BAC FILMS.

Le montant facturé par votre société au cours de l'exercice 2007 s'élève à € 757 888.

- Convention de trésorerie :

Selon la convention de trésorerie conclue le 17 septembre 2004 entre les sociétés MILLIMAGES, BAC MAJESTIC et BAC FILMS, les sociétés pourront se consentir des avances mutuelles de trésorerie et ce en fonction des besoins de chacune d'elles.

Les avances ainsi consenties sont productives d'un intérêt au taux de 5,41% au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, le solde du compte courant de la société Bac Films est débiteur à hauteur de € 8 268 218.

Les intérêts facturés par votre société, au titre des avances consenties, au cours de l'exercice 2007, se sont élevés à € 368 437.

#### ***Avec la SARL SEANCE PRIVEE***

Conformément à la convention de pilotage signée en date du 23 août 2004, la société BAC MAJESTIC assure la gestion du business affairs, du juridique, des ressources humaines, de l'informatique et de la comptabilité de la société SEANCE PRIVEE.

Le montant facturé par votre société au cours de l'exercice 2007 s'élève à € 410.

#### ***Avec la SA MILLIMAGES***

- Convention de pilotage

Selon la convention de pilotage conclue le 23 août 2004, il a été convenu d'une part, que la société MILLIMAGES assurerait pour la société BAC MAJESTIC la gestion du Business Affairs, du juridique, des ressources humaines, de l'informatique et de la comptabilité, d'autre part, que la société BAC

MAJESTIC effectuerait pour MILLIMAGES des prestations en matière de direction financière et de communication.

Le montant facturé à ce titre par la société MILLIMAGES à votre société au 31 décembre 2007 s'élève à € 638 298.

■ Convention de management fees

Au termes d'une convention de management Fees en date du 23 août 2004 et modifiée par un avenant du 20 octobre 2005, il a été convenu que la société MILLIMAGES assurerait pour la société BAC MAJESTIC la définition de la stratégie générale d'acquisition de films, la politique financière et le suivi des relations sociales.

Le montant qui vous a été facturé au 31 décembre 2007 se porte à € 120.000.

■ Convention de trésorerie

Selon la convention de trésorerie conclue le 17 septembre 2004 entre les sociétés MILLIMAGES, BAC MAJESTIC et BAC FILMS, les sociétés pourront se consentir des avances mutuelles de trésorerie et ce en fonction des besoins de chacune d'elles.

Les avances ainsi consenties sont productives d'un intérêt au taux de 5,41% au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, le compte courant avec la société Millimages est soldé.

Les intérêts facturés par Millimages, au titre des avances consenties au cours de l'exercice 2007 se sont élevés à € 7.089.

Malakoff et Paris, le 27 Juin 2008

Les commissaires aux comptes

Hermesiane  
Xavier CHRIST  
Associé

Ciné Contrôle International  
Yann CHAKER  
Associé

## 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

### 20.1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

#### 20.1.1. BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009

Actif en €	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Goodwill	D – 1.1	0	0
Films et droits audiovisuels	D – 1.1	10 726 181	14 297 263
Autres immobilisations incorporelles	D – 1.1	172 931	81 875
Immobilisations corporelles	D – 1.2	11 977	17 580
Immobilisations financières	D – 1.3	404 230	299 894
Autres actifs non courants	D – 1.4	2 894 069	0
Actifs d'impôts différés	F	0	0
<b>Actif non courant</b>		<b>14 209 388</b>	<b>14 696 612</b>
Stock de marchandises		471 480	637 368
Créances clients	D – 1.4	7 316 758	11 002 257
Autres créances	D – 1.4	3 369 960	4 805 709
Trésorerie et équivalents de trésorerie	D – 1.9	132 871	495 078
<b>Actif courant</b>		<b>11 291 069</b>	<b>16 940 412</b>
<b>Total actif</b>		<b>25 500 457</b>	<b>31 637 024</b>

Passif en €	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Capital	D – 1.5	6 483 591	6 482 780
Réserves (part du Groupe)		-12 428 707	-5 746 295
Résultat (part du Groupe)		-1 791 362	-6 689 720
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>		<b>-7 736 478</b>	<b>-5 953 235</b>
Intérêts minoritaires		0	0
<b>Capitaux propres</b>		<b>-7 736 478</b>	<b>-5 953 235</b>
Emprunts et dettes financières	D – 1.7	490 499	963 265
Avantages du personnel	D – 1.6	6 736	5 424
Subventions publiques différées		23 917	23 917
Provisions	D – 1.6	475 752	0
Autres passifs non courants	D – 1.8	6 432 336	1 599 029
Passifs d'impôts différés	F	0	0
<b>Passif non courant</b>		<b>7 429 240</b>	<b>2 591 635</b>
Emprunts et dettes financières	D – 1.7	4 172 739	5 549 559
Provisions	D – 1.6	0	475 753
Dettes Fournisseurs et autres Crédeurs	D – 1.8	21 634 956	28 973 312
<b>Passif courant</b>		<b>25 807 695</b>	<b>34 998 624</b>
<b>Total des Capitaux propres et du passif</b>		<b>25 500 457</b>	<b>31 637 024</b>

## 20.1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009

Résultat en €	Notes	31/12/09	31/12/08
Chiffre d'affaires et Subventions	E – 1.1	12 950 438	17 328 771
Autres produits de l'activité		116 075	335 773
Achats		-8 227 811	-14 544 116
Impôts, taxes et versements assimilés		-103 117	106 153
Charges de personnel		-1 111 226	-1 217 323
Amortissements, dépréciations et provisions	E – 1.4	-5 298 637	-8 472 403
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>-1 674 278</b>	<b>-6 463 145</b>
Autres produits et charges opérationnels	E – 1.2	0	0
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-1 674 278</b>	<b>-6 463 145</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		77 001	32 710
Coût de l'endettement financier brut		-195 185	-373 421
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>E – 1.3</b>	<b>-118 184</b>	<b>-340 711</b>
Autres produits financiers	E – 1.3	65 407	209 561
Autres charges financières	E – 1.3	-64 307	-95 425
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>-1 791 362</b>	<b>-6 689 720</b>
Impôts	F	0	0
<b>Résultat net des activités</b>		<b>-1 791 362</b>	<b>-6 689 720</b>
Dont Part des minoritaires		0	0
Dont Part du groupe		-1 791 362	-6 689 720
Résultat net (part du groupe) par action		-0,04	-0,15
Résultat net (part du groupe) dilué par action		-0,04	-0,15

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net consolidé	-1 791	-6 690
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	0	-469
Total des produits et charges comptabilisés	-1 791	-7 159
<i>Dont part du groupe</i>	<i>-1 791</i>	<i>-7 159</i>
<i>Dont part des minoritaires</i>	<i>0</i>	<i>0</i>



### 20.1.3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2009

Variation des capitaux propres (en K€)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves	Résultat	Total Part Groupe	Intérêts minoritaires
<b>Soldes au 31/12/06</b>	<b>4 440</b>	<b>1 959</b>	<b>-9 523</b>	<b>2 114</b>	<b>-1 009</b>	<b>0</b>
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			2 114	-2 114	0	
Variation de Capital	2 043	5 006			7 049	
Résultat de l'exercice N				-4 833	-4 833	
<b>Soldes au 31/12/07</b>	<b>6 483</b>	<b>6 965</b>	<b>-7 409</b>	<b>-4 833</b>	<b>1 206</b>	<b>0</b>
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			-4 833	4 833		0
Plus ou moins values sur actions propres			-469		-469	0
Résultat de l'exercice N				-6 690	-6 690	0
<b>Soldes au 31/12/08</b>	<b>6 483</b>	<b>6 965</b>	<b>-12 711</b>	<b>-6 690</b>	<b>-5 953</b>	<b>0</b>
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			-6 690	6 690	0	0
Variation de Capital	1	7			8	0
Résultat de l'exercice N				-1 791	-1 791	0
<b>Soldes au 31/12/09</b>	<b>6 484</b>	<b>6 972</b>	<b>-19 401</b>	<b>-1 791</b>	<b>-7 736</b>	<b>0</b>

## 20.1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

Tableau des flux de trésorerie - en K€	Notes	31/12/09	31/12/08
<b>Opérations d'exploitation :</b>			
Résultat net		-1 791	-6 690
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	E – 1.4	5 299	8 472
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés + et – values sur cessions des immobilisations	E – 1.3	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		730	2 931
<b>(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>4 238</b>	<b>4 713</b>
<b>Opérations d'investissement :</b>			
Cessions d'immobilisations (incorporelles + corporelles)	E – 1.3		
Acquisitions d'immobilisations (incorporelles + corporelles)	D – 1.1.1 et D – 1.2.1	-1 678	-5 250
Variations d'immobilisations financières	D – 1.3	-104	-251
Variation des dettes sur immobilisations incorporelles		-976	-1 910
Incidence des variations de périmètre			
<b>(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>-2 758</b>	<b>-7 411</b>
<b>Opérations de financement :</b>			
Rachat et revente d'actions propres		-	467
Augmentation de capital	D – 1.5	8	-
Variation des dettes financières	D – 1.7.1	-1 970	1 707
<b>(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>-1 962</b>	<b>2 174</b>
<b>Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C)</b>			
Trésorerie d'ouverture		490	1 014
Trésorerie de clôture	D – 1.9	8	490
Se décomposant en :			
Valeurs mobilières de placement		0	0
Disponibilités		133	495
Concours bancaires courants		-125	-5

\*Depuis l'exercice clos le 31/12/2008, le traitement des cessions des créances professionnelles aux établissements financiers a été modifié au niveau du Tableau des Flux de Trésorerie pour refléter d'une manière plus pertinente la situation de la trésorerie et les moyens de financement utilisés par le Groupe BAC MAJESTIC. (Cf. Notes D 1-7-1 et D 1-9). En effet, les dettes envers les établissements financiers et afférentes à ces cessions de créances ne sont plus considérées comme des « concours bancaires courants ».

## 20.1.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

### **NOTE PRELIMINAIRE**

Le Groupe BAC MAJESTIC a pour activité :

- l'acquisition de droits audiovisuels et la coproduction de films,
- la distribution de ces films,

Le siège social de la société est fixé à l'adresse suivante :  
88, rue de la Folie Méricourt. 75011 Paris.

BAC MAJESTIC est une société anonyme à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce.

Les titres de la société sont admis aux négociations du marché Euronext Paris Compartiment C (Code ISIN FR00000076895)

BAC MAJESTIC est filiale de la société Millimages, elle-même cotée sur le marché Euronext Paris Compartiment C.

La société BAC FILMS (filiale à 100% de BAC MAJESTIC) est titulaire auprès du CNC (Centre National de la Cinématographie) de la carte distributeur numéro 1277.

### **NOTE A – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

#### **Distribution Salles**

Le chiffre d'affaires de la distribution en salles (y compris les subventions) s'établit à 6 M€ en 2009 contre 8,5 M€ en 2008.

Le nombre de films sortis en 2009 est de 12 contre 16 en 2008 :

- *A l'est de moi,*
- *Au diable Staline, vive les mariés*
- *La vague*
- *Commis d'office*
- *Lascars*
- *Memory of love*
- *Mères et filles*
- *Les vies secrètes de Pippa Lee*
- *Pluie du diable*
- *Trois Amis mènent l'enquête*
- *La folle histoire d'amour de Simon Eskhenazy*
- *Jasper*

#### **Distribution TV**

Le chiffre d'affaires de la distribution TV s'établit à 2,6 M€ en 2009 contre 3,4 M€ en 2008.

### **Edition Vidéo**

Depuis 2005, BAC FILMS (filiale à 100% de BAC MAJESTIC) a donné naissance à un label BAC VIDEO. Depuis le deuxième semestre 2007, la société a confié la distribution vidéo à la société ProVidéoGroup. Cette société est une filiale de MILLIMAGES et assure la distribution des produits du groupe MILLIMAGES en Vidéo dont ceux de BAC MAJESTIC.

Le chiffre d'affaires de la distribution Vidéo s'établit à 3,3 M€ en 2009 contre 4,3 M€ en 2008, en raison de la baisse des prix de vente des DVD et du planning éditorial moins chargé.

### **Ventes Internationales**

Le chiffre d'affaires des Ventes Internationales s'établit à 0,6 M€ en 2009 contre 0,3 M€ en 2008. La conjoncture internationale reste difficile.

### **NOTE B – REFERENTIEL COMPTABLE, PERIMETRE DE CONSOLIDATION, ELIMINATION ET RETRAITEMENTS**

Les comptes consolidés de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 du Groupe BAC MAJESTIC sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Boards) au 31 décembre 2009 et dont le règlement d'adoption est paru au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes disponible sur le site : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (IFRIC et SIC).

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2008, en dehors d'un changement d'estimation exposé au §1.16.

### **Effet des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1er janvier 2009**

Les normes IFRS et interprétations IFRIC devenues d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 sont les suivantes :

- *Amendement d'IAS 1 – Présentation des états financiers (révisée) : sans incidence sur les comptes, dans la mesure où « l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » figurait déjà dans les comptes consolidés du groupe en 2008.*
- *IFRS 8 : - Secteurs opérationnels : sans incidence sur les comptes (cf. § 1.17)*
- *Amendement d'IAS 23 - coûts d'emprunt : sans incidence sur les comptes*
- *IFRS 7 amendement – améliorations des informations sur les instruments financiers : sans incidence sur les comptes*
- *IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle : non applicable à notre activité*
- *Amendement d'IFRS 2 – paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulations : sans incidence sur les comptes*

- IFRIC 14 – IAS 19 – le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction : sans incidence sur les comptes
- Amendements d'IAS 32 - Instruments financiers remboursables au gré du porteur, obligations à la suite d'une liquidation. : sans incidence sur les comptes
- Amendements à IFRS 1 et IAS 27 – coût d'une participation dans une filiale, une JV ou entreprise associée : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 11 – actions propres et transactions intragroupe : sans incidence sur les comptes

### **Textes d'application obligatoire postérieurement au 1er janvier 2009 et non appliqués par anticipation**

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le groupe a décidé de ne pas les appliquer par anticipation. Il s'agit de :

- IFRS 1 révisée - première application des IFRS : sans incidence sur les comptes
- IFRS 3 révisée - regroupements d'entreprises : sans incidence sur les comptes en l'absence d'opération de regroupement
- IAS 27 révisée - états financiers consolidés et individuels : sans incidence sur les comptes
- IAS 39 amendement – Instruments financiers, éléments éligibles à la couverture : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 12 – accords de concession de services : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 15 –contrats de construction immobilière : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 16 – couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 17 – distributions en nature aux actionnaires : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 18 – transferts d'actifs par des clients : sans incidence sur les comptes
- Amendement d'IAS 32 – Classement des droits de souscription émis

### **Effet des normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore endossés par l'Union Européenne au 31 décembre 2009**

S'agissant des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2009 mais ne faisant pas encore partie du référentiel IFRS endossé par l'Union Européenne, le groupe a décidé de ne pas utiliser la faculté offerte par la Commission Européenne de les appliquer de façon anticipée.

#### **1.1 DATE DE CLOTURE ET DUREE DE L'EXERCICE**

Les comptes consolidés sont établis pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 avril 2010.

## 1.2 BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

### 1.2.1 Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont l'estimation des recettes prévisionnelles utilisées dans le calcul des amortissements des immobilisations incorporelles, lesquelles dépendent principalement des conditions de marché liées à notre activité (TV, Vidéo, ....).

### 1.2.2. Continuité d'exploitation

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2010 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés).

En l'absence de réalisation des objectifs ci-dessus, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

### **1.3 CONSOLIDATION**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de BAC MAJESTIC et de ses filiales.

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de BAC MAJESTIC et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe.

#### 1.3.1. Intégration globale

Les sociétés dans lesquelles BAC MAJESTIC exerce directement ou indirectement un contrôle sont intégrées globalement. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

### **1.4 METHODE DE CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVICES**

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

### **1.5 GOODWILL**

La différence entre le coût d'acquisition des titres acquis et l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les valeurs comptables des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont testées dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable des actifs regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies comme étant le plus petit regroupement d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Si la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

## Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Le groupe n'a pas, conformément à l'option offerte par IFRS 1, révisité les calculs de goodwill effectués lors des acquisitions réalisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### 1.6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" et à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée), et dans la limite d'un plan d'amortissement initial (IAS 36.117 : la nouvelle valeur après reprise ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs).

#### 1.6.1. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont amortissables sauf les immobilisations en cours.

##### 1.6.1.1 Films et droits audiovisuels

**La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :**

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film, estimées sur une période de 7 ans, ou sur la durée contractuelle si celle-ci est inférieure à 7 ans. Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes réalisées et les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir l'investissement réalisé, une perte de valeur est comptabilisée.



Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Une dépréciation peut être comptabilisée s'il s'avère que, concernant des films exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement. De même, une dépréciation des droits audiovisuels en cours peut être comptabilisée, s'il s'avère que ces films risquent de ne pas générer des recettes couvrant les frais engagés.

Les amortissements dérogatoires pratiqués sur les films et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux sont retraités, conformément aux principes d'établissement des comptes consolidés, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

#### 1.6.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

#### 1.6.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Compte tenu de la faible valeur des biens concernés, le Groupe n'a pas procédé à la réévaluation de ces biens.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- |   |            |
|---|------------|
| - Agencements et installations techniques                       | 5 à 10 ans |
| - Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles | 3 à 10 ans |

La dotation est calculée selon le mode linéaire.

## **1.7 IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Cette catégorie inclut principalement des dépôts et cautionnements.

Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

## **1.8 STOCKS**

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti).

Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

## **1.9 CLIENTS ET AUTRES CREANCES**

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'entrée au bilan, déduction faite des dépréciations des montants considérés comme non recouvrables.

## **1.10 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend :

- les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses,
- des parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", elles sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie").

## **1.11 PROVISIONS**

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

## **1.12 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES**

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante ans, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2009.

Ces engagements sont entièrement provisionnés dans les comptes sociaux.

### **1.13 IMPOTS DIFFERES**

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable à l'exception des goodwill.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux sont constatés lorsque leur probabilité de récupération est considérée comme suffisamment certaine.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

### **1.14 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

Le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change. Ces instruments comprennent des accords de swap de taux d'intérêt, ainsi que des options de change.

Si ces instruments ne sont pas traités comme des instruments de couverture : la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres actifs financiers" ou "Autres passifs financiers" (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente) et la variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

### **1.15 EVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS**

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale.

## 1.16 BILAN : DISTINCTION COURANT / NON COURANT

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants/non-courants des éléments de bilan.

- Les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un actif doit être classé en tant qu'actif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : on s'attend à ce qu'il soit réalisé, ou il est destiné à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle normal de l'exploitation de l'entité ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : On s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : il s'agit de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie (tels que définis dans IAS 7 – Tableaux des flux de trésorerie), sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non-courants.

- Les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un passif doit être classé en tant que passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : l'entité s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : il doit être réglé dans les douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non-courants.

A partir de 2009, sont considérés comme actifs et passifs non courants les comptes avec les sociétés du groupe Millimages, 6 233 K€ figurent ainsi dans les passifs non courants, 2 865 K€ figurent dans les actifs non courants. Les provisions pour risques et charges sont désormais considérées comme des passifs non-courants, sauf exception.

## 1.17 SECTEURS OPERATIONNELS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la norme IFRS 8 « secteurs opérationnels » se substitue à la norme IAS 14 « information sectorielle ». L'information segmentée telle que définie par la norme IFRS 8 doit s'appuyer sur l'information de gestion interne, en particulier celle mise à la disposition de l'organe de direction ultime du groupe. Après avoir identifié ses secteurs opérationnels, ainsi que les données chiffrées correspondantes mises à la disposition de la direction générale, le groupe présente une information segmentée respectant les critères de la norme IFRS 8 qui est similaire à l'information sectorielle présentée au cours des exercices précédents. Les modes d'évaluation des données chiffrées par secteurs opérationnels sont conformes aux principes et méthodes retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

Le Groupe BAC MAJESTIC exerce son activité dans un secteur unique qui est l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.

En raison de l'unicité de secteur opérationnel, les informations requises par la norme IFRS ne trouvent pas à s'appliquer, et se confondent avec la lecture des comptes consolidés.

## **1.18 CHIFFRE D'AFFAIRES**

### 1.18.1. Salles France

Les recettes générées par l'exploitation des films dans les salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles.

### 1.18.2. Télévision France

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées, après signature des contrats de cession, à la date de l'ouverture des droits.

### 1.18.3. International

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des rendus de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

### 1.18.4. Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste "Autres dettes".

## **1.19 SOUTIEN FINANCIER AUTOMATIQUE DU CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE**

Le mécanisme des subventions institué en France est géré par le Centre National de la Cinématographie (CNC). Il comporte 2 sections de montants sensiblement égaux :

- 1- aides au cinéma et à la vidéo ;
- 2- aides aux programmes audiovisuels.

La section 1 du compte de soutien est alimentée par une taxe prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision, par la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur le prix de chaque billet payé par les spectateurs que les exploitants de cinéma reversent mensuellement au Trésor et par une taxe prélevée sur les ventes de cassettes vidéo et DVD.

Le produit de la collecte de cette taxe est ensuite réparti par le CNC, sous forme de subventions ou d'avances financières, entre les différents acteurs de l'industrie cinématographique que sont les producteurs, les distributeurs et les exploitants.

### ■ Exploitation cinématographique

Afin de bénéficier de ces subventions, les exploitants de salles sont tenus de déposer auprès du CNC un dossier justifiant les investissements réalisés pour l'équipement ou la modernisation de leurs salles. Compte tenu de son activité de distributeur, le Groupe ne bénéficie pas de cette subvention.

#### ■ Production et Distribution cinéma

Les subventions automatiques attribuées par le CNC au titre du Soutien Financier de l'Etat à la production et la distribution de films français agréés sont fonction du chiffre d'affaires réalisé par ces films.

Elles sont inscrites par le CNC, dès l'obtention de l'agrément de production des films, au compte de leurs producteurs et distributeurs qui peuvent les utiliser pour financer leurs investissements à venir en production et distribution d'œuvres françaises agréées par le CNC.

Ces subventions non remboursables sont constatées, lors de leurs attributions, au passif du bilan « Subventions publiques différées ».

Elles sont rapportées au résultat de l'exercice lors de la sortie en salles des films pour lesquels les sommes correspondantes ont été utilisées afin d'en financer la production, l'acquisition ou les frais d'édition; elles sont présentées alors en « Subventions » au compte de résultat. Parallèlement, la fraction de l'investissement correspondant au montant de la subvention est immédiatement amortie.

Chaque subvention attribuée est définitivement acquise, sous réserve d'être réinvestie dans le financement d'un nouveau film français agréé, dans un délai de cinq ans à compter de son attribution

### **1.20 RESULTAT OPERATIONNEL**

Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant et les autres produits et charges opérationnels. Ces derniers comprenant les plus ou moins values sur cessions des actifs non courants.

### **1.21 COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET**

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

### **1.22 RESULTAT PAR ACTION**

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions attribuées à la date de clôture.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte-tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

## **NOTE C – PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Les sociétés retenues et leur méthode de consolidation sont les suivantes :

<b>Société et forme</b>	<b>Siège social</b>	<b>Siren</b>	<b>% d'intérêt</b>	<b>% contrôle</b>	<b>Méthode intégration</b>
<b>Société-mère : BAC MAJESTIC</b>	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	413577743			

### **Sociétés françaises :**

<b>BAC FILMS</b>	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	337527378	100	100	globale
------------------	---	-----------	-----	-----	---------

La société Séance Privée qui était consolidée par intégration globale au 31/12/2008 a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la société Bac Majestic. Cette opération n'a généré aucune incidence sur le résultat consolidé du groupe.

Les comptes du Groupe Bac Majestic sont consolidés par intégration globale dans les comptes du Groupe Millimages.

## **NOTE D – ANALYSE DES POSTES DU BILAN**

### **1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

#### 1.1.1. Valeurs brutes :

<b>En K€</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>+</b>	<b>Cessions</b>	<b>Abandons projets</b>	<b>31/12/08</b>	<b>+</b>	<b>Cessions</b>	<b>Abandons projets</b>	<b>31/12/2009</b>
Droits Audiovisuels	191 082	5 168	-4 053		192 197	1 587			193 784
Goodwill	145				145				145
Autres immobilisations incorporelles	647	82			729	91			820
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>191 874</b>	<b>5 250</b>	<b>-4 053</b>	<b>0</b>	<b>193 071</b>	<b>1 678</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>194 749</b>

Les cessions correspondent essentiellement à des fins de droits totalement amortis.

Parmi les droits audiovisuels, les en-cours représentent 4 712 K€ en valeur brute contre 8 240 K€ en 2008.

#### 1.1.2. Amortissements - Dépréciations :

<b>En K€</b>	<b>31/12/07</b>	<b>+</b>	<b>Reprise Amortissements et dépréciations</b>	<b>Abandons projets</b>	<b>31/12/08</b>	<b>+</b>	<b>Reprise Amortissements et dépréciations</b>	<b>Abandons projets</b>	<b>31/12/09</b>
Droits Audiovisuels	173 598	8 282	-3 981		177 899	5 159			183 058
Goodwill	145	0			145				145
Autres immobilisations incorporelles	637	10			647				647
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>174 380</b>	<b>8 292</b>	<b>-3 981</b>	<b>0</b>	<b>178 691</b>	<b>5 159</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>183 850</b>

Le goodwill résiduel de 145 K€ sur l'activité de distribution salles Bac a été déprécié au 31 décembre 2007.

Les dépréciations sur les projets encours représentent 1 308 K€ en 2009 contre 1 308 K€ en 2008.

Les dépréciations sur les droits audiovisuels hors projets encours s'élèvent à 193 K€ contre 193 K€ en 2008.

1.1.3. Valeurs nettes :

En K€	31/12/08		31/12/09	
	Net	Brut	Amortissement et dépréciation	Net
Droits Audiovisuels	14 297	193 784	-183 058	10 726
Goodwill	0	145	-145	0
Autres immobilisations incorporelles	82	820	-647	173
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 379</b>	<b>194 749</b>	<b>-183 850</b>	<b>10 899</b>

**1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

1.1.1. Valeurs brutes :

En K€	31/12/07	+	-	Variation Péri-mètre	31/12/08	+	-	Variation Péri-mètre	31/12/09
Autres immobilisations corporelles	266		-2	0	264		-62		202
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>266</b>		<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>264</b>		<b>-62</b>		<b>202</b>

1.1.2. Amortissements - Dépréciations :

En K€	31/12/07	+	-	Variation Péri-mètre	31/12/08	+	-	Variation Péri-mètre	31/12/09
Autres immobilisations incorporelles	243	4			247	5	-62		190
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>243</b>	<b>4</b>			<b>247</b>	<b>5</b>	<b>-62</b>		<b>190</b>

1.1.3. Valeurs nettes :

En K€	31/12/2007	31/12/2008	31/12/09		
	Net	Net	Brut	Amortissement	Net
Autres immobilisations corporelles	23	17	202	-190	12
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>202</b>	<b>-190</b>	<b>12</b>

Toutes les immobilisations reprises au point 1.1 et 1.2 sont situées en France.



### 1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En K€	31/12/07	+	-	Variation Périètre	31/12/08	+	-	Variation Périètre	31/12/09
Dépôt de Garantie	39	48			87	32	-53		66
Prêts Personnel	9		-2		7		-2		5
Dépôt de Garantie Factoring	0	708	-502		206	1 338	-1 211		333
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>300</b>	<b>1 370</b>	<b>-1 266</b>	<b>0</b>	<b>404</b>

### 1.4 CLIENTS ET CREANCES COURANTS ET NON COURANTS

Au 31 décembre 2009, les échéances des créances clients et autres créances sont les suivantes :

En K€	- d'un an	+ d'un an	Total	Dépréciation	Montant Net 31/12/09
Créances Clients	7 318	1 002	8 320	-686	7 634
Autres Créances <sup>(1)</sup>	3 369	2 774	6 143	-196	5 947
<b>Total Général</b>	<b>10 687</b>	<b>3 776</b>	<b>14 463</b>	<b>-882</b>	<b>13 581</b>
<i>(1) Dont : Autres créances sur l'Etat et organismes sociaux</i>					
	2 556				2 556
<i>RRR à recevoir sur acquisition Films</i>	5				5
<i>Avances et acomptes versés sur cdes</i>	106				106
<i>Comptes courants</i>		2 744		-196	2 548
<i>Créances diverses</i>	108				108
<i>Comptes sur Divers Fonds de soutien</i>	315				315
<i>Charges constatées d'avance</i>	279				279

Il n'existe aucune créance dont l'échéance soit supérieure à 5 ans.

Les créances ont des durées conformes à notre secteur d'activité.

Il est rappelé que les factures sont émises aux clients dès lors que le contrat est signé. Le chiffre d'affaires n'étant reconnu qu'au début de la période de droits. Avant le début de la période de droits, il s'agit de Produits constatés d'avance.

Nos systèmes d'information ne nous permettent pas, ainsi que le recommande IFRS 7, de présenter cet échéancier avec des bornes plus courtes.

Sur l'exercice précédent, la répartition était la suivante :

En K€	- d'un an	+ d'un an	Total	Provisions	Montant Net
Créances Clients	10 981	574	11 555	-553	11 002
Autres Créances <sup>(1)</sup>	5 001		5 001	-196	4 805
<b>Total Général</b>	<b>15 982</b>	<b>574</b>	<b>16 556</b>	<b>-749</b>	<b>15 807</b>
(1) Dont : Autres créances sur l'Etat et organismes sociaux	2 714				2 714
RRR à recevoir sur acquisition Films	0				0
Avances et acomptes versés sur cdes	45				45
Comptes courants	1 233			-196	1 037
Créances diverses	198				198
Comptes sur Divers Fonds de soutien	393				393
Charges constatées d'avance	418				418

## 1.5 CAPITAUX PROPRES

Par décision du 9 mars 2007, le conseil d'administration a constaté la souscription des 13.616.798 ABSA et constaté en conséquence l'existence de 13.616.798 bons lesquels pouvaient être exercés du 9 mars 2007 jusqu'au 9 mars 2009, 7 bons donnant la possibilité de souscrire 2 actions nouvelles de 0,15 € de nominal par action au prix de 1,50 € par action. La date de clôture des souscriptions des BSA avait été fixée au 9 mars 2009.

18.928 bons ont été exercés donnant lieu à la création de 5.408 actions de 0,15 euro de nominal, pour un montant total de 8.112 euros.

La différence entre le prix de souscription des actions nouvelles et la valeur nominale des actions souscrites, soit 7.300,80 euros, a été comptabilisée en prime d'émission.

L'augmentation de capital résultant de cette souscription s'élève à 811,20 euros, correspondant à la valeur nominale des actions émises.

Le capital social se trouve ainsi porté de 6.482.799,95 euros à 6.483.591,15 euro et divisé en 43.223.941 actions de 15 centimes de nominal, entièrement libérées.

Il n'existe désormais plus d'instruments financiers donnant accès au capital.

## 1.6 PROVISIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

En K€	31/12/07	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/08	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/09
Provision pour engagements de retraite	10	5		10	5	7	5		7
Provisions pour risques	235	675		433	477				477
<b>Total des Provisions</b>	<b>245</b>	<b>680</b>	<b>0</b>	<b>443</b>	<b>482</b>	<b>7</b>	<b>5</b>		<b>484</b>

## 1.7 DETTES FINANCIERES

### 1.7.1. Emprunts et banques créditrices :

En K€	31/12/07	+	-	Variation Péri-mètre	31/12/08	+	-	Variation Péri-mètre	31/12/09
Emprunts	2 502	2 386	-1 741		3 147	1 929	-2 380		2 696
Dailly	2 299	6 352	-5 957		2 694	3 681	-5 330		1 045
Factor		3 956	-3 289		667	9 558	-9 429		796
Découverts et soldes créditeurs de banque	3	2			5	123			128
<b>Total Général</b>	<b>4 804</b>	<b>12 696</b>	<b>-10 987</b>	<b>0</b>	<b>6 513</b>	<b>15 291</b>	<b>-17 139</b>	<b>0</b>	<b>4 665</b>

La variation nette du poste Emprunts présente une diminution de 451 K€. Les taux et conditions sont détaillés dans la note J « Risques de liquidité ». Les garanties consenties au titre de ces dettes sont détaillées dans la note H §1.2 ci-après.

### 1.7.2. Echancier :

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts	2 206	490		2 696
Découverts	128			128
Factor	796			796
Dailly	1 045			1 045
<b>Total</b>	<b>4 175</b>	<b>490</b>		<b>4 665</b>

## 1.8 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS COURANTS ET NON COURANTS

En K€	Passif Courant	Passif Non Courant	Total 2008	Passif Courant	Passif Non Courant	Total 2009
Avances et acomptes reçus			0	25		25
Dettes d'exploitation	10 864		10 864	5 584	5 264	10 848
Dettes fiscales et sociales	2 231		2 231	2 475		2 475
Dettes sur immobilisations	12 627		12 627	11 651		11 651
Autres dettes	339	986	1 325	458	969	1 427
Comptes de régularisation <sup>(1)</sup>	2 912	613	3 525	1 442	223	1 665
<b>Total général</b>	<b>28 973</b>	<b>1 599</b>	<b>30 572</b>	<b>21 635</b>	<b>6 456</b>	<b>28 091</b>

(1) Cette somme correspond, au 31/12/2009, pour 409 K€ à des contrats facturés aux diffuseurs mais dont la reconnaissance du chiffre d'affaires interviendra en 2010 et 2011

Il est à noter que, en ce qui concerne les minimums garantis à verser aux producteurs, les dettes fournisseurs sont reconnues dès lors qu'un contrat engageant la société est signé. Le règlement intervient généralement à hauteur de 10 à 15 % à la signature, le solde intervenant lors de la livraison du film.

Nos systèmes d'information ne nous permettent pas, ainsi que le recommande IFRS 7, de présenter cet échéancier avec des bornes plus courtes.

## 1.9 VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE

### 1.7.1. Analyse du poste Trésorerie :

Le poste Trésorerie s'analyse de la façon suivante (en K€) :

En K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Disponibilités	133	495	1 017
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
<b>Trésorerie et équivalents de Trésorerie</b>	<b>133</b>	<b>495</b>	<b>1 017</b>
Concours bancaire	-128	-5	-4
<b>Trésorerie Nette</b>	<b>5</b>	<b>490</b>	<b>1 013</b>

## NOTE E – ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET INFORMATION SECTORIELLE

### 1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffres en K€	CA 2009	CA 2008
Distribution en salles de cinéma	3 771	6 370
Subventions	2 211	2 154
Distribution vidéo	3 342	4 315
Distribution télévision	2 587	3 424
Ventes Internationales	633	263
Coproduction, et divers	406	801
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>12 950</b>	<b>17 329</b>
Dont :		
France	12 317	17 066
Export	633	263

### 1.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et reprises de dépréciation y afférentes	0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles cédées	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 1.3 COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En K€	31/12/2009	31/12/2008
<b>Produits de Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
Intérêts sur C/C	77	31
Cession SICAV	0	0
Divers		2
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>33</b>
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>		
Intérêts des emprunts	119	207
Intérêts compte dailly	31	79
Intérêts des cptes courants	45	50
Divers		37
<b>TOTAL</b>	<b>195</b>	<b>373</b>
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>-118</b>	<b>-340</b>

Les différences négatives et positives de changes sont comptabilisées sur les lignes « Autres produits financiers » et « Autres charges financières ».

### 1.4 AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

En K€	Immobilisations	Clients, Autres Créances et Stocks	Provisions risques et charges	Total
Dotations aux amortissements	5 164			5 164
Dotations aux dépréciations, provisions		133	7	140
Reprises sur dépréciations, provisions			5	5
<b>Impact Net</b>	<b>5 164</b>	<b>133</b>	<b>2</b>	<b>5 299</b>

### 1.5 SECTEURS OPERATIONNELS

Depuis le 1er janvier 2009, la norme IFRS 8 « secteurs opérationnels » se substitue à la norme IAS 14 « information sectorielle ». L'information segmentée telle que définie par la norme IFRS 8 doit s'appuyer sur l'information de gestion interne, en particulier celle mise à la disposition de l'organe de direction ultime du groupe. Après avoir identifié ses secteurs opérationnels, ainsi que les données chiffrées correspondantes mises à la disposition de la direction générale, le groupe présente une information segmentée respectant les critères de la norme IFRS 8 qui est similaire à l'information sectorielle présentée au cours des exercices précédents. Les modes d'évaluation des données chiffrées par secteurs opérationnels sont conformes aux principes et méthodes retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

Le Groupe BAC MAJESTIC exerce son activité dans un secteur unique qui est l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.

En raison de l'unicité de secteur opérationnel, les informations requises par la norme IFRS ne trouvent pas à s'appliquer, et se confondent avec la lecture des comptes consolidés.

## **NOTE F – IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS**

- Les montants d'impositions différées actives et passives constatées sont les suivants :

En K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Actifs d'impôt différé	0	0	0
Passif d'impôt différé	0	0	0

Le groupe BAC MAJESTIC a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1er Janvier 2001 (seules les sociétés BAC MAJESTIC et BAC FILMS constituent ce périmètre au 31 décembre 2009).

En raison du résultat de la période, les impositions différées actives et passives ont fait l'objet d'une compensation et la différence n'a pas été constatée compte tenu du caractère peu probable de sa récupération.

- Pour information, le montant net des impôts différés actifs du groupe non constaté dans les comptes s'élève au 31 décembre 2009 à environ 14,8 M€
- L'effet net des impôts sur le résultat s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Charge courante d'impôt	0	0	0
Charge d'impôt différé	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **NOTE G – FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

Aucun fait exceptionnel ou litige notable n'est à mentionner.

## **NOTE H – ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS DES ACTIFS**

### **1.1 ENGAGEMENTS HORS-BILAN**

La totalité des engagements pris sur acquisitions de films est inscrite au bilan, dès la signature du contrat d'acquisition ou d'un accord ferme d'achat (« deal-memo ») au poste « Droits Audiovisuels » sous la rubrique Droits en cours (cf note 3) avec comme contrepartie au passif le poste « Dettes sur Immobilisations ».

Les engagements financiers hors bilan du groupe sont les suivants :

Montant en K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
<b>Avals, cautions et garanties données :</b>			
Cautions données sur emprunts d'acquisitions de films souscrits par des co-acheteurs	41	41	41
<b>Engagements reçus :</b>			
Subventions acquises restant à recevoir	48	645	699

## 1.2 DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETES REELLES

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par la cession des produits à revenir à Bac Films de l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Au 31 décembre 2009, les nantissements d'actifs et garanties au profit des établissements financiers se décomposent comme suit :

Type de nantissements / cession sur immobilisations incorporelles – En K€	Valeur Brute comptable des actifs nantis	Valeur nette comptable des actifs nantis	Montant des prêts garantis
<b>Total</b>	<b>29 814</b>	<b>970</b>	<b>2 696</b>

### NOTE I – EFFECTIFS

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

Personnel Permanent	2009	2008
Cadres	11	12
Non cadres	6	6
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>18</b>

### NOTE J – INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES

- Risques de liquidité

En matière de distribution, ce risque existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les 3 premières années d'exploitation (exploitation en salles, en vidéo et 1ère exploitation télévisuelle).

La ventilation des crédits est la suivante :

Caractéristiques des emprunts émis - en K€	Taux	Montant global des lignes au 31/12/08	Montant global des lignes au 31/12/09	Echéances	Existence ou non de couvertures
Financement d'acquisition de films – souscrit en 2000	Variable	420	306	31-12-11 <sup>(*)</sup>	Non
Financement d'acquisition de films – souscrit en 2001	Variable	919	608	31-03-11 <sup>(*)</sup>	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2006	Variable	106		12/09/09	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2009	Variable		335	06/08/10	Non
Lignes de Crédit à Court Terme obtenus en 2007	6,45%	118	0	21/06/09	Non
Lignes de Crédit à Court Terme obtenus en 2008	Variable	1 206	1 079	Tous les mois jusqu'au 30/10/2010	Non
Lignes de Crédit à Court Terme obtenus en 2008	Variable	378	368	Selon ouverture des droits et au maximum au 31/07/11	Non

(\*) crédits prorogés suite négociation 2004.

La prorogation des crédits de financement d'acquisition de films 2000 et 2001 découle des négociations menées en 2004 compte tenu de l'entrée de MILLIMAGES en tant qu'actionnaire majoritaire du Groupe. L'accord avec les établissements financiers concernés agissant en qualité de chef de file d'un pool bancaire a été obtenu en mars et avril 2004.

Par ailleurs, aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (type « covenants »).

Sur la base de la dette au 31 décembre 2009 (2 696 k€), la charge annuelle liée aux emprunts s'élèverait à 109 k€. Il s'agit là d'une charge maximum compte tenu du fait que les ventes réalisées avec les chaînes seront imputées sur ces crédits et réduiront d'autant la charge annuelle. De plus, une variation instantanée de taux d'emprunts de 1 % entraînerait un impact en année pleine de 22 k€ sur le résultat consolidé du Groupe.

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place.

La société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 1,5 M€. Ces lignes sont utilisées à hauteur de 1 M€ au 31 décembre 2009 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant.

A la date d'arrêté du 30 avril 2010, la société a un encours de ligne DAILLY de 0,8 M€.



La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

- Risques de taux sur endettement

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, BAC MAJESTIC est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir (cf. note sur le risque de liquidité).

Les dettes financières ne font pas l'objet d'une couverture de taux au 31 décembre 2009.

- Risques de change

Position en K devise	K USD
Actifs	445
Passifs	34
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>411</b>
Position hors bilan	0
<b>Position nette après gestion</b>	<b>411</b>
L'exposition nette en devise (contre valorisée en euros au cours de clôture) est de K€	282

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de change spécifique de manière récurrente. Le Groupe peut être exposé à des risques de change temporaires liés à des achats de minima garantis qui se feraient en devises étrangères ou des contrats de vente en monnaies étrangères.

Les minima garantis versés ne sont pas à considérer comme des achats fixes et forfaitaires de droits mais comme des avances sur la totalité de la somme revenant au producteur au titre de l'exploitation de son film. Le minimum garanti est ainsi constitué de la somme versée initialement et des compléments revenant aux producteurs sur la part des recettes. Les éventuels surcoûts engendrés par les fluctuations des devises peuvent donc être récupérés sur les recettes des films. Dans le cas où des règlements sont à effectuer en devises hors euros, la société ne fait pas de couvertures de change.

Au cours de l'année 2009, il a été facturé 121 KUSD à nos clients.

Il a été effectué des achats en USD à hauteur de 188 K USD auprès de nos fournisseurs.

- Risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La méthode de provisionnement des litiges retenue consiste à appréhender la sortie probable de trésorerie compte tenu de l'estimation et de la connaissance des dossiers par la Direction et nos avocats.

### **NOTE K – EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2009**

Néant

### **NOTE L – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES**

#### **1.1 REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS**

La rémunération versée au cours de l'exercice 2009 aux administrateurs et au directeur général délégué se décompose comme suit :

<b>K€</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Avantages à court terme	22	71
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	261
Paiements en actions	0	0
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>332</b>

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

#### **1.1 AUTRES PARTIES LIEES**

Les autres parties liées à Bac Majestic sont son actionnaire Millimages et ses filiales PVG, Gédéon Programmes ainsi que Amuse Films, avec lesquels elle est liée par des conventions de refacturation de frais communs, ainsi que des contrats de distribution pour certaines productions Millimages.

<b>En K€</b>	<b>31/12/2009</b>
Actifs	3 652
Passifs	6 307
Compte de résultat	
Produits	203
Charges	1 871

## 20.2. ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009

### 20.2.1. BILAN SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2009

Bilan – Actif – Rubriques en €	Montant Brut	Amortissements Dépréciations	31/12/09	31/12/08
Frais d'établissement				
Immobilisations corporelles				
Titres de participation	14 710 996	14 710 996		
Autres immobilisations financières	9 267 746	9 267 746		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>23 978 741</b>	<b>23 978 741</b>		
Av. & acomptes versés sur commandes	9 182		9 182	
Créances clients et comptes rattachés	5 989 357	2 395 827	3 593 530	5 167 506
Autres créances	648 377	196 242	452 135	3 616 150
Disponibilités	337		337	43 218
Charges constatées d'avance	2 703		2 703	2 688
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 649 957</b>	<b>2 592 069</b>	<b>4 057 888</b>	<b>8 829 561</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30 628 698</b>	<b>26 570 810</b>	<b>4 057 088</b>	<b>8 829 561</b>

Bilan – Passif – Rubriques en €	31/12/09	31/12/08
Capital social	6 483 591	6 482 780
Prime d'émission	6 972 148	6 964 847
Réserve légale	29 461	29 461
Réserves réglementées	17 103	17 103
Report à nouveau	-8 455 044	-7 916 456
Résultat de l'exercice	-5 767 045	-538 588
<b>Capitaux propres</b>	<b>-719 786</b>	<b>5 039 147</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>138 835</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	59 087	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 952 328	1 920 517
Dettes fiscales et sociales	772 289	719 785
Autres dettes	993 969	1 011 277
Comptes de Régularisation		
<b>Total des dettes</b>	<b>4 777 674</b>	<b>3 651 580</b>
<b>Total Général</b>	<b>4 057 088</b>	<b>8 829 561</b>

## 20.2.2. COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2009

Compte de résultat - rubriques en €	31/12/09	31/12/08
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>267 881</b>	<b>624 384</b>
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges	4 881	-
Autres produits	-	55
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>272 762</b>	<b>624 439</b>
Autres achats et charges externes	(808 151)	(1 078 853)
Impôts et taxes	(20 900)	(22 500)
Salaires et traitements	-	-
Charges sociales	-	-
Dotations aux amortissements et provisions sur Immobilisations	-	-
Dotations aux amortissements et provisions sur Actif circulant	-	-
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(829 051)</b>	<b>(1 101 353)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(556 289)</b>	<b>(476 914)</b>
Produits financiers	804 144	504 504
Charges financières	(5 994 347)	(96 798)
<b>Résultat financier</b>	<b>(5 190 203)</b>	<b>407 705</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>(5 746 492)</b>	<b>(69 209)</b>
Produits exceptionnels	-	466 772
Charges exceptionnelles	(20 552)	(936 152)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(20 552)</b>	<b>(469 380)</b>
Impôts sur les bénéfices	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>(5 767 045)</b>	<b>(538 588)</b>

## 20.2.3. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009

### 1 NOTE PRELIMINAIRE

Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante :  
88 rue de la Folie Méricourt  
75011 PARIS

### 2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2009 la société Séance Privée a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine par réunion de toutes les parts entre les mains de Bac Majestic.

### 3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le règlement 99-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes sociaux sont établis pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009.

#### **3.1 CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION**

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2010 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention par la filiale Bac Films des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés).

En l'absence de ces financements, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

#### **3.2 TITRES DE PARTICIPATION**

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à la quote-part de l'actif net comptable de la filiale, corrigé éventuellement, en fonction des perspectives d'avenir et de rentabilité, et de la valeur de marché des actifs détenus par la société.

### **3.3 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Cette rubrique est composée des créances rattachées à des participations qui représentent des créances nées à l'occasion d'avances octroyées aux filiales.

Ces créances font l'objet d'une dépréciation en fonction du risque de non-recouvrement apprécié sur la base de flux de trésorerie prévisionnels. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009, le montant de la dépréciation des créances rattachées à la participation dans Bac Films s'élève à 3 157 K€, ramenant ainsi leur valeurs de 3 157 K€ à zéro.

### **3.4 CREANCES CLIENTS**

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation en fonction du risque de non-recouvrement apprécié sur la base de flux de trésorerie prévisionnels. Ces créances sont essentiellement relatives à des créances Bac Films.

Ce principe a conduit cette année la société à pratiquer une dépréciation des créances clients d'un montant de 2 353 K€ ramenant ainsi leur valeurs de 5 599 K€ à 3 245 K€.

### **3.5 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains. Ces provisions sont conformes au règlement CRC 2000.06 sur les passifs.

## **4 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### Engagements donnés

Néant

### Engagements reçus

Néant

## **5 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES**

### **Montant en K€**

#### **Soldes du bilan :**

Titres de participation et compte courant	-
Créances rattachées	-
Créances clients	3 245
Dettes Fournisseurs	-
Autres Dettes	-

#### **Soldes du compte de résultat :**

Vente de prestations de services	267
Produits de participations	-
Autres produits financiers	804
Reprises de provisions sur titres	-
Dotations aux provisions sur titres	-
Reprises aux provisions	-
Dotations aux Provisions	5 511
VNC des titres cédés	-
Gain d'impôt lié à l'intégration fiscale	-

#### **L'ensemble des rubriques ci-dessus concernent la filiale Bac Films.**

Par ailleurs, les dettes envers Millimages S.A au 31 décembre 2009 s'élèvent à :

- Dettes fournisseurs : 2 699K€,
- Compte courant : 936K€

## **6 REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Au cours de l'exercice 2009, il n'y a pas eu de rémunérations versées aux dirigeants de la société à raison de leur mandat de dirigeants. Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs de la société au cours de l'exercice 2009.

## **7 EFFECTIF**

La société n'emploie pas de salariés.

## 8 ACTIF IMMOBILISE

### Valeur brute des immobilisations

Rubriques en K€	Début d'exercice	Acquisition	Virement	Cession	Fin d'exercice
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations Financières	23 978	0	0	0	23 978
<b>Total Général</b>	<b>23 978</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23 978</b>

### Amortissements et dépréciations

Rubriques en K€	Début d'exercice	Dotations	Transfert	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement	-	-	-	-	0
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-	0
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-	0
Immobilisations Financières	14 792	3 157	6 110	81	23 978
<b>Total Général</b>	<b>14 792</b>	<b>3 157</b>	<b>6 110</b>	<b>81</b>	<b>23 978</b>

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent de la façon suivante, en K€ :

Montant en K€	Valeur Brute	Provisions pour dépréciation	Valeur Nette
Titres Bac Films	14 711	14 711	0
Compte-courant Bac Films	9 267	9 267	0
<b>Total</b>	<b>23 978</b>	<b>23 978</b>	<b>0</b>

La société Séance Privée a fait l'objet au cours de l'exercice d'une transmission universelle de patrimoine à la société Bac Majestic. Cette opération n'a généré aucune incidence sur le résultat de Bac Majestic.



## 9 CAPITAL SOCIAL ET TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

en K€	Capital	Prime d'émission	Réserve Légale	Réserves Réglementées	Report à nouveau	Résultat	Total
Soldes au 31/12/08	6 482	6 964	29	17	-7 916	-538	5 038
Affectation Résultat de l'exercice N-1	-	-	-	-	-538	538	0
Augmentation de Capital	1	7					8
Résultat de l'exercice						-5 767	-5 767
<b>Solde au 31/12/09</b>	<b>6 483</b>	<b>6 972</b>	<b>29</b>	<b>17</b>	<b>-8 455</b>	<b>-5 767</b>	<b>-719</b>

Par décision du 9 mars 2007, le conseil d'administration a constaté la souscription des 13.616.798 ABSA et constaté en conséquence l'existence de 13.616.798 bons lesquels pouvaient être exercés du 9 mars 2007 jusqu'au 9 mars 2009, 7 bons donnant la possibilité de souscrire 2 actions nouvelles de 0,15 € de nominal par action au prix de 1,50 € par action. La date de clôture des souscriptions des BSA avait été fixée au 9 mars 2009.

18.928 bons ont été exercés donnant lieu à la création de 5.408 actions de 0,15 euro de nominal, pour un montant total de 8.112 euros.

La différence entre le prix de souscription des actions nouvelles et la valeur nominale des actions souscrites, soit 7.300,80 euros, a été comptabilisée en prime d'émission.

L'augmentation de capital résultant de cette souscription s'élève à 811,20 euros, correspondant à la valeur nominale des actions émises.

Le capital social se trouve ainsi porté de 6.482.799,95 euros à 6.483.591,15 euro et divisé en 43.223.941 actions de 15 centimes de nominal, entièrement libérées.

Il n'existe désormais plus d'instruments financiers donnant accès au capital.

## 10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Montant en K€	Solde Ouverture	Dotations	Reprises	Solde Clôture
<b>Situation nette filiales :</b>				
Séance privée	138		138	0
<b>Total</b>	<b>138</b>		<b>138</b>	<b>0</b>

## 11 EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Ces dettes sont constituées uniquement de découverts bancaires.

## 12 ANALYSE DES DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS

Rubriques en K€	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provision pour dépréciation Clients	41	2 353		2 394
Provision pour dépréciation Immobilisations financières*	6 606	3 157	299	9 463
Provisions pour risques et charges	138		138	0
<b>Total Général</b>	<b>6 786</b>	<b>5 511</b>	<b>438</b>	<b>11 859</b>

\*Compte-courant Bac Films

Les dotations concernent essentiellement les actifs Bac films

## 13 CREANCES ET DETTES

Etat des créances en K€	Brut	1 an au plus	plus d'un an
Avances et acomptes versés sur commandes	9	9	
Créances clients	5 989	333	5 656
Personnel et comptes rattachés	-		
Sécurité sociale et autres organismes rattachés	-		
Etat : TVA et autres	452	452	
Groupe et associés	196		196
Débiteurs divers	-		
Charges constatées d'avances	2	2	
<b>Total Général</b>	<b>6 649</b>	<b>797</b>	<b>5 852</b>

Etat des dettes en K€	Brut	1 an au plus	plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	2 952	253	2 698
Personnel et comptes rattachés	-		
Sécurité sociale et autres organismes rattachés	-		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	772		772
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	-		
Groupe et associés	968		968
Autres dettes	25	25	
Produits constatés d'avance			
<b>Total Général</b>	<b>4 718</b>	<b>278</b>	<b>4 439</b>

#### **14 CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2009 s'élève à 268 K€ et concerne la facturation à Bac Films de la convention de pilotage et de management fees.

#### **15 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Montant en K€	2008	2009
<b>Produits Exceptionnels :</b>		
Reprises Provisions		
Divers	467	
<b>Total Produits Exceptionnels</b>	<b>467</b>	
<b>Charges Exceptionnelles :</b>		
Cession Autres		
Provision sur risque fiscal		
Divers	936	21
<b>Total Charges Exceptionnelles</b>	<b>936</b>	<b>21</b>

#### **16 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**

en K€	Immobilisations	Clients – Autres Créances	Provisions Risques	TOTAL
<b>Dotations :</b>				
Exploitation				
Exceptionnelles				
Financières	3 158	2 354		5 511
<b>Reprises :</b>				
Exploitation				
Exceptionnelles				
Financières				

## 17 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Valeurs indiquées en K€.

SOCIETE SIRET	Val Cpt Titres Brute	Val Cpt Titres Nette	QP Capital détenue	Capital	Réserves, primes et RAN	Résultat Dernier Ex.	CA Dernier Ex.	Div Encaissés
S.A. BAC FILMS 337 527 378 00067	14 792	0	99,99%	10 675	-30 820	685	10 968	-

## 18 PRODUITS A RECEVOIR – CHARGES A PAYER

	Montant en K€
<b>Produits à recevoir</b>	
<b>Charges à payer</b>	
Factures fournisseurs non parvenues	56
Charges sociales	0

## 19 ANALYSE DU POSTE TRESORERIE

Le poste Trésorerie s'analyse de la façon suivante (en K€) :

	Décembre 2008	Décembre 2009
Disponibilités	43	-
Concours bancaires courants	-	(59)
Valeurs mobilières de placement	-	-
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>59</b>

## 20 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

## 21 INTEGRATION FISCALE

BAC MAJESTIC a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1er Janvier 2001. Le groupe d'intégration est composé de Bac Majestic et sa filiale Bac Films.

Le montant des déficits reportables du groupe fiscalement intégré est de 45 943 K€ au 31 décembre 2009.

Principales rubriques de la convention d'intégration fiscale :

- Les sociétés filiales verseront à la société Mère une somme égale à la contribution d'impôt sur les sociétés qui aurait été à leur charge et se serait dégagée de leur résultat si elles avaient été assujetties distinctement à cette contribution.  
En contrepartie la société Mère constatera dans ses livres comptables les économies d'impôts sur les sociétés procurés par ses filiales le cas échéant.
  
- En cas de sortie des sociétés filiales du groupe d'intégration, quelle que soit la cause de cette sortie, les sociétés filiales seront indemnisées par la société Mère de tous les surcoûts fiscaux dont leur appartenance au groupe aura été la cause. Ces surcoûts résulteront généralement, soit de la perte au report des déficits subis pendant l'intégration et non utilisés par les sociétés filiales pendant cette période, soit de la perte d'un bénéfice fiscal de référence utilisable pour la distribution en franchise de précompte mobilier de dividendes destinés aux actionnaires extérieurs au groupe.

## **22 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE**

La société est consolidée par Intégration Globale dans les comptes consolidés de Millimages S.A. – 88, rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris.

La société Bac Majestic publie elle-même des comptes consolidés.

## 20.3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008

### 20.3.1. BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2008

Actif en €	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Goodwill	D – 1.1	0	0
Films et droits audiovisuels	D – 1.1	14 379 138	17 494 161
Immobilisations corporelles	D – 1.2	17 580	23 063
Immobilisations financières	D – 1.3	299 894	48 407
Actifs d'impôts différés	F	0	0
<b>Actif non courant</b>		<b>14 696 612</b>	<b>17 565 631</b>
Stock de Marchandises		637 368	403 376
Créances clients	D – 1.4	11 002 257	9 152 011
Autres créances	D – 1.4	4 805 709	5 737 973
Trésorerie et équivalent de trésorerie	D – 1.9	495 078	1 017 312
<b>Actif courant</b>		<b>16 940 412</b>	<b>16 310 672</b>
<b>Total actif</b>		<b>31 637 024</b>	<b>33 876 303</b>

Passif en €	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Capital	D – 1.5	6 482 780	6 482 780
Réserves (part du Groupe)		-5 746 295	-443 968
Résultat (part du Groupe)		-6 689 720	-4 832 873
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>		<b>-5 953 235</b>	<b>1 205 939</b>
Intérêts minoritaires		0	0
<b>Capitaux propres</b>		<b>-5 953 235</b>	<b>1 205 939</b>
Emprunts et dettes financières	D – 1.7	963 265	1 207 846
Avantages du personnel	D – 1.6	5 424	10 453
Subventions publiques différées		23 917	23 917
Provisions	D – 1.6	0	0
Dettes Fournisseurs et autres Créditeurs	D – 1.8	1 599 029	344 541
Passifs d'impôts différés	F	0	0
<b>Passif non courant</b>		<b>2 591 635</b>	<b>1 586 757</b>
Emprunts et dettes financières	D – 1.7	5 549 635	3 604 597
Provisions	D – 1.6	475 753	234 724
Dettes Fournisseurs et autres Créditeurs	D – 1.8	28 973 312	27 244 286
<b>Passif courant</b>		<b>34 998 624</b>	<b>31 083 607</b>
<b>Total des Capitaux propres et du passif</b>		<b>31 637 024</b>	<b>33 876 303</b>

### 20.3.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2008

Résultat en €	Notes	31/12/08	31/12/07
Chiffre d'affaires et Subventions	E – 1.1	17 328 771	18 566 288
Autres produits de l'activité		335 773	1 600 879
Production immobilisée et stockée		0	0
Achats		-14 544 116	-15 570 412
Impôts, taxes et versements assimilés		106 153	-123 716
Charges de personnel		-1 217 323	-1 610 609
Amortissements, dépréciations et provisions	E – 1.4	-8 472 403	-6 780 695
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>-6 463 145</b>	<b>-3 918 265</b>
Autres produits et charges opérationnels	E – 1.2	0	-395 172
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-6 463 145</b>	<b>-4 313 437</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		32 710	32 980
Coût de l'endettement financier brut		-373 421	-384 577
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>E – 1.3</b>	<b>-340 711</b>	<b>-351 597</b>
Autres produits et charges financiers	E – 1.3	114 136	-167 839
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>-6 689 720</b>	<b>-4 832 873</b>
Impôts	F	0	0
<b>Résultat net des activités</b>		<b>-6 689 720</b>	<b>-4 832 873</b>
Dont Part des minoritaires			0
Dont Part du groupe		-6 689 720	-4 832 873
Résultat net (part du groupe) par action		-0,15	-0,12
Résultat net (part du groupe) dilué par action		-0,15	-0,12



### 20.3.3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2008

Variation des capitaux propres (en K€)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves	Résultat	Total Part Groupe	Intérêts minoritaires
<b>Soldes au 01/01/06</b>	<b>4 440</b>	<b>1 959</b>	<b>-13 232</b>	<b>3 709</b>	<b>-3 123</b>	<b>0</b>
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			3 709	-3 709	0	0
Résultat de l'exercice N				2 114	2 114	0
<b>Soldes au 31/12/06</b>	<b>4 440</b>	<b>1 959</b>	<b>-9 523</b>	<b>2 114</b>	<b>-1 009</b>	<b>0</b>
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			2 114	-2 114	0	0
Variation de Capital	2 043	5 006			7 049	0
Résultat de l'exercice N				-4 833	-4 833	0
<b>Soldes au 31/12/07</b>	<b>6 483</b>	<b>6 965</b>	<b>-7 409</b>	<b>-4 833</b>	<b>1 206</b>	<b>0</b>
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			-4 833	4 833		0
Plus ou moins values sur actions propres			-469		-469	0
Résultat de l'exercice N				-6 690	-6 690	0
<b>Soldes au 31/12/08</b>	<b>6 483</b>	<b>6 965</b>	<b>-12 711</b>	<b>-6 690</b>	<b>-5 953</b>	<b>0</b>

#### Etat des produits et charges comptabilisés :

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net consolidé	-6 690	-4 833
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-469	-446
Total des produits et charges comptabilisés	-7 159	-5 279
<i>dont part du groupe</i>	-7 159	-5 279
<i>dont part des minoritaires</i>	0	0

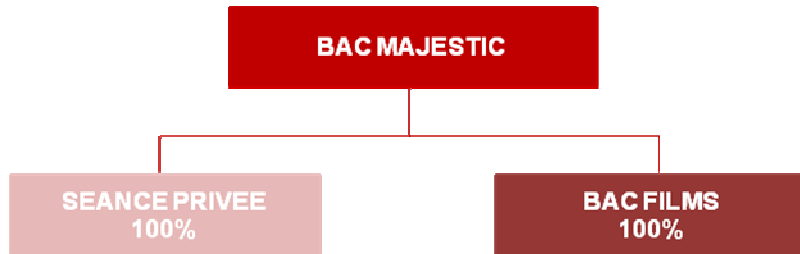
### 20.3.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008

Tableau des flux de trésorerie - en K€	Notes	31/12/2008	31/12/2007 retraité*	31/12/2007
<b>Opérations d'exploitation :</b>				
Résultat net		-6 690	-4 833	-4 833
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	E – 1.5	8 472	6 781	6 781
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur				
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés				
+ et – values sur cessions d'immobilisations	E – 1.3	0	395	395
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		2 931	2 377	2 377
<b>(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>4 713</b>	<b>4 720</b>	<b>4 720</b>
<b>Opérations d'investissement :</b>				
Cessions d'immobilisations (incorporelles + corporelles)	E – 1.3	0	557	557
Acquisitions d'immobilisations (incorporelles + corporelles)	D-1.1.1 et D-1.2.1	-5 250	-8 013	-8 013
Variations d'immobilisations financières	D – 1.3	-251	2	2
Variation des dettes sur immobilisations incorporelles		-1 910	-2 006	-2 006
Incidence des variations de périmètre				
<b>(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>-7 411</b>	<b>-9 460</b>	<b>-9 460</b>
<b>Opérations de financement :</b>				
Rachat de revente d'actions propres		467	0	0
Augmentation de capital	D – 1.5	0	5 446	5 446
Frais d'augmentation de capital		0	-443	-443
Variation des dettes financières	D – 1.7.1	1 707	248	-1 360
<b>(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>2 174</b>	<b>5 251</b>	<b>3 643</b>
<b>Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C)</b>		<b>-524</b>	<b>511</b>	<b>-1 097</b>
Trésorerie d'ouverture		1 014	503	-188
Trésorerie de clôture	D – 1.9	490	1 014	-1 285
Se décomposant en :				
Valeurs mobilières de placement		0	0	0
Disponibilités		495	1 018	1 018
Concours bancaires courants		-5	-4	-2 303

\*Le traitement des cessions des créances professionnelles aux établissements financiers a été modifié au niveau du Tableau des Flux de Trésorerie pour refléter d'une manière plus pertinente la situation de la trésorerie et les moyens de financement utilisés par le Groupe BAC MAJESTIC. (Cf. Notes D 1-7-1 et D 1-9). En effet, les dettes envers les établissements financiers et afférentes à ces cessions de créances ne sont plus considérées comme des « concours bancaires courants ».

### 20.3.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008

L'organigramme du Groupe au 31 décembre 2008 est repris ci-dessous :



#### **NOTE PRELIMINAIRE**

Le Groupe BAC MAJESTIC a pour activité :

- l'acquisition de droits audiovisuels et la coproduction de films,
- la distribution de ces films,

Le siège social de la société est fixé à l'adresse suivante :  
88, rue de la Folie Méricourt. 75011 Paris.

BAC MAJESTIC est une société anonyme à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce qui inclut désormais la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Les titres de la société sont admis aux négociations du marché Euronext Paris Compartiment C (Code ISIN FR00000076895)

BAC MAJESTIC est filiale de la société Millimages, elle-même cotée sur le marché Euronext Paris Compartiment C.

La société BAC FILMS (filiale à 100% de BAC MAJESTIC) est titulaire auprès du CNC (Centre National de la Cinématographie) de la carte distributeur numéro 1277.

#### **NOTE A – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

##### **Distribution Salles**

Le chiffre d'affaires de la distribution en salles (y compris les subventions) s'établit à 8,5 M€ en 2008 contre 7,9 M€ en 2007.

Le nombre de films sortis en 2008 est de 16 contre 17 en 2007, dont :

*Survivre avec les loups*  
*Voyage du ballon rouge*  
*Ronde de nuit*  
*Distant voices*

*Chasseurs de dragons*  
*La influenza*  
*Conte de Noel*  
*Diary of the dead*  
*Sois je meurs, Sois je vais mieux*  
*Shrooms*  
*Back Soon*  
*La possibilité d'une île*  
*Wackness*  
*Moscow Belgium*  
*Caos Calmo*  
*Niko le petit renne*

La période a été marquée par le succès de « conte de Noel », « chasseurs de dragons », « survivre avec les loups » et « Niko le petit renne », qui totalisent près de 2,3 millions d'entrées.

### **Distribution TV**

Le chiffre d'affaires de la distribution TV s'établit à 3,4 M€ en 2008 contre 3,6 M€ en 2007.

### **Edition Vidéo**

Depuis 2005, BAC FILMS (filiale à 100% de BAC MAJESTIC) a donné naissance à un label BAC VIDEO. Depuis le deuxième semestre 2007, la société a confié la distribution vidéo à la société ProVidéoGroup. Cette société est une filiale de MILLIMAGES et assure la distribution des produits du groupe MILLIMAGES en Vidéo dont ceux de BAC MAJESTIC.

Le chiffre d'affaires de la distribution Vidéo s'établit à 4,3 M€ en 2008 contre 4,6 M€ en 2007, marquant une relative stabilité dans un marché qui a diminué en valeur de 10% en 2008.

### **Ventes Internationales**

Le chiffre d'affaires des Ventes Internationales s'établit à 0,3 M€ en 2008 contre 1,6 M€ en 2007. La baisse de ce chiffre d'affaires est due au petit nombre de nouveaux mandats internationaux en 2008, ainsi qu'à la conjoncture internationale difficile.

### **NOTE B – REFERENTIEL COMPTABLE, PERIMETRE DE CONSOLIDATION, ELIMINATION ET RETRAITEMENTS**

Les comptes consolidés de la période du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008 du Groupe BAC MAJESTIC sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Boards) au 31 décembre 2008 et dont le règlement d'adoption est paru au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes disponible sur le site : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (IFRIC et SIC).

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2007.

Un texte a été adopté par l'Union européenne pour application en 2008 :

- *l'amendement IAS39 – IFRS 7 « Reclassement des actifs financiers » adopté par l'Union européenne le 16 octobre 2008, pour application possible dès le 1<sup>er</sup> juillet 2008, ne s'applique pas à BAC MAJESTIC.*

S'agissant des normes adoptées par l'Union européenne en 2007 et 2008 et dont l'application n'est pas obligatoire en 2008, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- *l'interprétation IFRIC 11, intitulée « IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe » ;*
- *la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » version révisée ;*
- *la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » ; cette norme, qui remplace IAS 14, impose de présenter la performance financière et les segments opérationnels de l'entité tels qu'ils sont régulièrement examinés par la direction ;*
- *l'amendement de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts » ;*
- *l'amendement de la norme IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations » ;*
- *l'interprétation IFRIC 13 « Programme de fidélité des clients » ;*
- *l'interprétation IFRIC 14 « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interprétation ».*

Ces normes, amendements et interprétations seront d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Leur impact potentiel est en cours d'évaluation.

En outre, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation les textes suivants qui doivent faire l'objet d'une approbation par l'Union européenne en 2009 :

- *IFRS « Première application des IFRS », version révisée ;*
- *amendement de la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », version révisée ;*
- *amendements à IAS 32 et à IAS 1 intitulés « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation » ;*
- *IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », version révisée ;*
- *amendements IFRS 1 – IAS 27 « coûts d'un investissement dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée » ;*
- *amendements à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Eléments couverts éligibles » ;*
- *IFRIC 12 « Accords de concession de services » ;*
- *IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier »*
- *IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » ;*
- *IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires » ;*
- *IFRIC 18 « Comptabilisation des actifs reçus des clients ».*

L'impact potentiel de l'ensemble de ces normes, amendements et interprétations reste en cours d'évaluation.

## **1.1 DATE DE CLOTURE ET DUREE DE L'EXERCICE**

Les comptes consolidés sont établis pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 avril 2009.

## **1.2 BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS**

### 1.2.1 Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont l'estimation des recettes prévisionnelles utilisées dans le calcul des amortissements des immobilisations incorporelles, lesquelles dépendent principalement des conditions de marché liées à notre activité (TV, Vidéo, ...).

### 1.2.2. Continuité d'exploitation

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2009 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés) et sur l'étalement du paiement de l'aboutissement de la négociation sur la réduction des engagements à minima garantis.

En l'absence de réalisation des objectifs ci-dessus, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

### **1.3 CONSOLIDATION**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de BAC MAJESTIC et de ses filiales.

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de BAC MAJESTIC et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe.

#### 1.3.1. Intégration globale

Les sociétés dans lesquelles BAC MAJESTIC exerce directement ou indirectement un contrôle sont intégrées globalement. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

### **1.4 METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISES**

#### 1.4.1. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

### **1.5 GOODWILL**

La différence entre le coût d'acquisition des titres acquis et l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les valeurs comptables des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont testées dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe au goodwill.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable des actifs regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies comme étant le plus petit regroupement d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur

d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Si la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

## **1.6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" et à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée), et dans la limite d'un plan d'amortissement initial (IAS 36.117 : la nouvelle valeur après reprise ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs).

### 1.6.1. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont amortissables sauf les immobilisations en cours.

#### 1.6.1.1 Films et droits audiovisuels

La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film, estimées sur une période de 7 ans, ou sur la durée contractuelle si celle-ci est inférieure à 7 ans. Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes réalisées et les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir l'investissement réalisé, une perte de valeur est comptabilisée.



Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Une dépréciation peut être comptabilisée s'il s'avère que, concernant des films exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement. De même, une dépréciation des droits audiovisuels en cours peut être comptabilisée, s'il s'avère que ces films risquent de ne pas générer des recettes couvrant les frais engagés.

Les amortissements dérogatoires pratiqués sur les films et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux sont retraités, conformément aux principes d'établissement des comptes consolidés, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

#### 1.6.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

#### 1.6.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Compte tenu de la faible valeur des biens concernés, le Groupe n'a pas procédé à la réévaluation de ces biens.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- |   |            |
|---|------------|
| - Agencements et installations techniques                       | 5 à 10 ans |
| - Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles | 3 à 10 ans |

La dotation est calculée selon le mode linéaire.

### **1.7 IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Cette catégorie inclut principalement des dépôts et cautionnements.

Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

## **1.8 STOCKS**

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti).

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

## **1.9 CLIENTS ET AUTRES CREANCES**

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'entrée au bilan, déduction faite des dépréciations des montants considérés comme non recouvrables.

## **1.10 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend :

- les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses,
- des parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", elles sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie").

## **1.11 PROVISIONS**

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

## **1.12 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES**

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes

catégories de personnel, d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante ans, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2008.

Ces engagements sont entièrement provisionnés dans les comptes sociaux.

### **1.13 PLANS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS**

Des options de souscription d'actions sont accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 « Paiements en actions », les options sont évaluées à la date d'octroi sur la base du modèle mathématique de Black&Scholes. Cette valeur est enregistrée en « Frais de personnel » linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Au 31 décembre 2008, il n'y a pas de plans de souscriptions d'actions en vigueur.

### **1.14 IMPOTS DIFFERES**

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable à l'exception des goodwill.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux sont constatés lorsque leur probabilité de récupération est considérée comme suffisamment certaine.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

### **1.15 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

Le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change. Ces instruments comprennent des accords de swap de taux d'intérêt, ainsi que des options de change.

Ces instruments ne sont pas traités comme des instruments de couverture : la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres créances" ou « Autres dettes » (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente). La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

## 1.16 EVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale.

### 1.16 BILAN : DISTINCTION COURANT / NON COURANT

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants/non-courants des éléments de bilan.

- Les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un actif doit être classé en tant qu'actif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : on s'attend à ce qu'il soit réalisé, ou il est destiné à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle normal de l'exploitation de l'entité ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : On s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : il s'agit de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie (tels que définis dans IAS 7 – Tableaux des flux de trésorerie), sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non-courants.

- Les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un passif doit être classé en tant que passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : l'entité s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : il doit être réglé dans les douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non-courants.

## 1.18 INFORMATION SECTORIELLE

En application d'IAS 14 « information sectorielle », le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité, le second niveau par secteur géographique.

Le Groupe BAC MAJESTIC exerce son activité dans un secteur unique qui est l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.

L'activité du Groupe est effectuée dans 2 zones géographiques : France et export

## 1.19 CHIFFRE D'AFFAIRES

### 1.19.1. Salles France

Les recettes générées par l'exploitation des films dans les salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles.

### 1.19.2. Télévision France

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées, après signature des contrats de cession, à partir de l'ouverture des droits.

### 1.19.3. International

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des rendus de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

### 1.19.4. Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste "Autres dettes".

## **1.20 SOUTIEN FINANCIER AUTOMATIQUE DU CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE**

Le mécanisme des subventions institué en France est géré par le Centre National de la Cinématographie (CNC). Il comporte 2 sections de montants sensiblement égaux :

- 1- aides au cinéma et à la vidéo ;
- 2- aides aux programmes audiovisuels.

La section 1 du compte de soutien est alimentée par une taxe prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision, par la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur le prix de chaque billet payé par les spectateurs que les exploitants de cinéma reversent mensuellement au Trésor et par une taxe prélevée sur les ventes de cassettes vidéo et DVD.

Le produit de la collecte de cette taxe est ensuite réparti par le CNC, sous forme de subventions ou d'avances financières, entre les différents acteurs de l'industrie cinématographique que sont les producteurs, les distributeurs et les exploitants.

#### ■ Exploitation cinématographique

Afin de bénéficier de ces subventions, les exploitants de salles sont tenus de déposer auprès du CNC un dossier justifiant les investissements réalisés pour l'équipement ou la modernisation de leurs salles. Compte tenu de son activité de distributeur, le Groupe ne bénéficie pas de cette subvention.

#### ■ Production et Distribution cinéma

Les subventions automatiques attribuées par le CNC au titre du Soutien Financier de l'Etat à la production et la distribution de films français agréés sont fonction du chiffre d'affaires réalisé par ces films.

Elles sont inscrites par le CNC, dès l'obtention de l'agrément de production des films, au compte de leurs producteurs et distributeurs qui peuvent les utiliser pour financer leurs investissements à venir en production et distribution d'œuvres françaises agréées par le CNC.

Ces subventions non remboursables sont constatées, lors de leurs attributions, au passif du bilan « Subventions publiques différées ».

Elles sont rapportées au résultat de l'exercice lors de la sortie en salles des films pour lesquels les sommes correspondantes ont été utilisées afin d'en financer la production, l'acquisition ou les frais d'édition; elles sont présentées alors en « Subventions » au compte de résultat. Parallèlement, la fraction de l'investissement correspondant au montant de la subvention est immédiatement amortie.

Chaque subvention attribuée est définitivement acquise, sous réserve d'être réinvestie dans le financement d'un nouveau film français agréé, dans un délai de cinq ans à compter de son attribution

### **1.21 RESULTAT OPERATIONNEL**

Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant et les autres produits et charges opérationnels. Ces derniers comprenant les plus ou moins values sur cessions des actifs non courants.

### **1.22 COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET**

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

### **1.23 RESULTAT PAR ACTION**

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions attribuées à la date de clôture.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte-tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

## **NOTE C – PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

### **1.1 VARIATION DE PERIMETRE**

Il n'y a eu aucune variation de périmètre entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008.

### **1.2 PERIMETRE DE PERIMETRE**

Les sociétés retenues et leur méthode de consolidation sont les suivantes :

	Décembre 2008	Décembre 2007
Consolidées par intégration globale	2	2
Consolidées par mises en équivalence	0	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

Nom de la société	Siren	Siège social	Date de clôture	% contrôle 2008	Méthode intégration*	% contrôle 2007	Méthode intégration*
<b>BAC MAJESTIC</b>	413 577 743	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc				
SEANCE PRIVEE	380 576 116	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc	100%	I.G.	100%	I.G.
BAC FILMS	337 527 378	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc	100%	I.G.	100%	I.G.

\* I.G. : Intégration Globale

Au 31 décembre 2008, MILLIMAGES SA détient 20.89% du capital de BAC MAJESTIC (29,76% des droits de vote).

Les comptes du Groupe BAC MAJESTIC sont consolidés par intégration globale dans les comptes du Groupe MILLIMAGES depuis mai 2004.

## **NOTE D – ANALYSE DES POSTES DU BILAN**

### **1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

#### 1.1.1. Valeurs brutes :

En K€	31/12/2006	+	Cessions	Abandons projets	31/12/07	+	Cessions	Abandons projets	31/12/08
Droits Audiovisuels	200 459	7 998	-17 375		191 082	5 250	-4 053		192 279
Goodwill	145				145				145
Autres immobilisations incorporelles	637	10			647				647
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>201 241</b>	<b>8 008</b>	<b>-17 375</b>	<b>0</b>	<b>191 874</b>	<b>5 250</b>	<b>-4 053</b>	<b>0</b>	<b>193 071</b>

Les cessions correspondent essentiellement à des fins de droits totalement amortis.

Parmi les droits audiovisuels, les en-cours représentent 8 240 K€ en valeur brute contre 9 933 K€ en 2007.

### 1.1.2. Amortissements - Dépréciations :

En K€	31/12/06	+	Reprise Amortissements et dépréciations	Abandons projets	31/12/07	+	Reprise Amortissements et dépréciations	Abandons projets	31/12/08
Droits Audiovisuels	182 861	7 922	-17 185		173 598	8 282	-3 981		177 899
Goodwill	0	145			145				145
Autres immobilisations incorporelles	637				637	10			647
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>183 498</b>	<b>8 067</b>	<b>-17 185</b>	<b>0</b>	<b>174 380</b>	<b>8 292</b>	<b>-3 981</b>	<b>0</b>	<b>178 691</b>

Le goodwill résiduel de 145 K€ sur l'activité de distribution salles Bac a été déprécié au 31 décembre 2007.

Les dépréciations sur les projets encours représentent 1 308 K€ en 2008 contre 1 319 K€ en 2007.

Les dépréciations sur les droits audiovisuels hors projets encours s'élèvent à 193 K€.

### 1.1.3. Valeurs nettes :

En K€	31/12/06		31/12/07		31/12/08		
	Net		Net		Brut	Amortissement et dépréciation	Net
Droits Audiovisuels	17 598		17 494		192 278	-177 899	14 379
Goodwill	145		0		5 617	-5 617	0
Autres immobilisations incorporelles	0		0		647	-647	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 743</b>		<b>17 494</b>		<b>198 542</b>	<b>-184 163</b>	<b>14 379</b>

## 1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### 1.2.1. Valeurs brutes :

En K€	31/12/06	+	-	Variation Périmètre	31/12/07	+	-	Variation Périmètre	31/12/08
Autres immobilisations corporelles	412	6	-152	0	266		-2		264
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>412</b>	<b>6</b>	<b>-152</b>	<b>0</b>	<b>266</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>264</b>



### 1.2.2. Amortissements - Dépréciations :

En K€	31/12/06			Variation Périètre	31/12/07			Variation Périètre	31/12/08
		+	-			+	-		
Autres immobilisations incorporelles	379	15	-151		243	4			247
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>379</b>	<b>15</b>	<b>-151</b>	<b>0</b>	<b>243</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>247</b>

### 1.2.3. Valeurs nettes :

En K€	31/12/2006		31/12/2007		31/12/2008	
	Net		Net		Brut	Amortissement
Autres immobilisations corporelles	33		23		264	-247
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33</b>		<b>23</b>		<b>264</b>	<b>-247</b>

Toutes les immobilisations reprises au point 1.1 et 1.2 sont situées en France.

## 1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En K€	31/12/06			Variation Périètre	31/12/07			Variation Périètre	31/12/08
		+	-			+	-		
Dépôt de Garantie	39				39	48			87
Prêts Personnel	12		-3		9		-2		7
Dépôt de Garantie Factoring					0	708	-502		206
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>48</b>	<b>756</b>	<b>-504</b>	<b>0</b>	<b>300</b>

## 1.4 CLIENTS ET CREANCES COURANTS ET NON COURANTS

Au 31 décembre 2008, les échéances des créances clients et autres créances sont les suivantes :

En K€	- d'un an	+ d'un an	Total	Dépréciation	Montant Net 31/12/08
Créances Clients	10 981	574	11 555	-553	11 002
Autres Créances <sup>(1)</sup>	5 001		5 001	-196	4 805
<b>Total Général</b>	<b>15 982</b>	<b>574</b>	<b>16 556</b>	<b>-749</b>	<b>15 807</b>
(2) Dont : Autres créances sur l'Etat et organismes sociaux	2 714				2 714
RRR à recevoir sur acquisition Films					0
Avances et acomptes versés sur cdes	45				45
Comptes courants	1 233			-196	1 037
Créances diverses	198				198
Comptes sur Divers Fonds de soutien	393				393
Charges constatées d'avance	418				418

Il n'existe aucune créance dont l'échéance soit supérieure à 5 ans.

Les créances ont des durées conformes à notre secteur d'activité.

Il est rappelé que les factures sont émises aux clients dès lors que le contrat est signé, le chiffre d'affaires n'étant reconnu qu'au début de la période de droits, il est neutralisé par le poste Produits constatés d'avance.

Sur l'exercice précédent, la répartition était la suivante :

En K€	- d'un an	+ d'un an	Total	Provisions	Montant Net
Créances Clients	9 195	390	9 585	-434	9 151
Autres Créances <sup>(1)</sup>	5 865		5 865	-196	5 669
<b>Total Général</b>	<b>15 060</b>	<b>390</b>	<b>15 450</b>	<b>-630</b>	<b>14 820</b>
<i>(1) Dont : Autres créances sur l'Etat et organismes sociaux</i>					
<i>RRR à recevoir sur acquisition Films</i>	<i>23</i>				<i>23</i>
<i>Avances et acomptes versés sur cdes</i>	<i>145</i>				<i>145</i>
<i>Comptes courants</i>	<i>638</i>			<i>-196</i>	<i>442</i>
<i>Créances diverses</i>	<i>23</i>				<i>23</i>
<i>Comptes sur Divers Fonds de soutien</i>	<i>224</i>				<i>224</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>758</i>				<i>758</i>

## 1.5 CAPITAUX PROPRES

Le capital social 6 482 779,95 € est composé de 43 218 533 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,15 €.

Catégorie de titres	Nombre de titre			Valeur Nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	43 218 533	0	0	0,15 €

Conformément aux décisions approuvées par l'Assemblée Générale tenue le 30 mars 2004, la valeur nominale des actions a été fixée à 0,15 €.

Au 31 janvier 2007, sur délégation de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2006, le conseil d'administration a décidé d'émettre 11 840 694 actions nouvelles à bons de souscription d'actions (« ABSA »), au prix unitaire de 0,55 euros, avec faculté pour le Directeur Général, s'il était constaté une demande excédentaire d'émettre des ABSA supplémentaires dans la limite de 1 776 104 ABSA.

Le montant des demandes de souscription s'est décomposé de la façon suivante :

- 6,2 millions d'euros à titre irréductible (soit une participation de 95,6 %)
- 4,7 millions d'euros à titre réductible.

Compte tenu de cette demande, le Directeur Général, sur subdélégation du Conseil d'Administration, a décidé d'exercer en totalité la clause d'extension permettant d'augmenter le nombre d'ABSA initialement émises de 1 776 104 ABSA.

Dans ces conditions, les demandes faites à titre irréductibles ont été intégralement servies et celles à titre réductible ont dû être réduites.

Après exercice de la clause d'extension, les 13 616 798 actions à bons de souscription ont été émises à un prix unitaire de 0,55 €, représentant un produit brut de 7 489 238,90 €.

Les actions nouvelles ont été immédiatement assimilées aux actions anciennes et admises à la cotation à compter du 9 mars 2007 sur la même ligne que celle affectée aux actions anciennes sur le marché d'Euronext Paris compartiment C.

A chaque action nouvelle a été attaché 1 bon de souscription d'action qui aurait pu être exercé jusqu'au 9 mars 2009, 7 bons donnant la possibilité de souscrire 2 actions nouvelles au prix de 1,50 € par action.

## 1.6 PROVISIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

En K€	31/12/06	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/07	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/08
<i>Passif non courant</i>									
Provision pour engagements de retraite	12	10		-12	10	5		10	5
Provisions pour risques	0				0				0
<i>Passif courant</i>									
Provisions pour risques	415			-180	235	675		433	477
<b>Total des Provisions</b>	<b>427</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>-192</b>	<b>245</b>	<b>680</b>	<b>0</b>	<b>443</b>	<b>482</b>

## 1.7 DETTES FINANCIERES

### 1.7.1. Emprunts et banques créditrices :

En K€	31/12/06	+	-	Variation Périmètre	31/12/07	+	-	Variation Périmètre	31/12/08
Emprunts	3 863	809	-2 162		2 502	2 386	-1 741		3 147
Dailly	692	2 299	-692		2 299	6 352	-5 957		2 694
Factor					0	3 956	-3 289		667
Découverts et soldes créditeurs de banque	3				3	2			5
<b>Total Général</b>	<b>4 558</b>	<b>3 108</b>	<b>-2 854</b>	<b>0</b>	<b>4 804</b>	<b>12 696</b>	<b>-10 987</b>	<b>0</b>	<b>6 513</b>

La variation nette du poste Emprunts présente une diminution de 645 K€. Les taux et conditions sont détaillés dans la note J « Risques de liquidité ». Les garanties consenties au titre de ces dettes sont détaillées dans la note H §1.2 ci-après.

### 1.7.2. Echancier :

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts	2 184	963		3 147
Découverts	5			5
Factor	667			667
Dailly	2 694			2 694
<b>Total</b>	<b>5 550</b>	<b>963</b>		<b>6 513</b>

## 1.8 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

En K€	Passif Courant	Passif Non Courant	Total 2007	Passif Courant	Passif Non Courant	Total 2008
Avances et acomptes reçus	0	0	0			0
Dettes d'exploitation	7 382	0	7 382	10 864		10 864
Dettes fiscales et sociales	2 460	0	2 460	2 231		2 231
Dettes sur immobilisations	14 774		14 774	12 627		12 627
Autres dettes	418	24	442	339	986	1 325
Comptes de régularisation <sup>(1)</sup>	2 210	345	2 555	2 912	613	3 525
<b>Total général</b>	<b>27 244</b>	<b>369</b>	<b>27 613</b>	<b>28 973</b>	<b>1 599</b>	<b>30 572</b>

(1) Cette somme correspond à des contrats facturés aux diffuseurs mais dont la reconnaissance du chiffre d'affaires interviendra en 2009 et 2010.

Il est à noter que, en ce qui concerne les minimums garantis à verser aux producteurs, les dettes fournisseurs sont reconnues dès lors qu'un contrat engageant la société est signé. Le règlement intervient généralement à hauteur de 10 à 15 % à la signature, le solde intervenant lors de la livraison du film.

## 1.9 VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE

### 1.9.1. Analyse du poste Trésorerie :

Le poste Trésorerie s'analyse de la façon suivante (en K€) :

En K€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Disponibilités	495	1 017	507
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
<b>Trésorerie et équivalents de Trésorerie</b>	<b>495</b>	<b>1 017</b>	<b>507</b>
Concours bancaire	-5	-2 303	-695
<b>Trésorerie Nette</b>	<b>490</b>	<b>-1 286</b>	<b>-188</b>

## **NOTE E – ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET INFORMATION SECTORIELLE**

### **1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES**

<b>Chiffres en K€</b>	<b>CA 2008</b>	<b>CA 2007</b>	<b>CA 2006</b>
Distribution en salles de cinéma	6 370	5 760	6 892
Subventions	2 154	2 284	2 430
Distribution vidéo	4 315	4 574	4 350
Distribution télévision	3 424	3 556	3 013
Ventes Internationales	263	1 624	2 337
Coproduction, et divers	801	769	1 906
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>17 329</b>	<b>18 567</b>	<b>20 928</b>
Dont :			
France	17 066	16 101	18 350
Export	263	2 465	2 578

### **1.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS**

<b>En K€</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et reprises de dépréciation y afférentes	0	843	699
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles cédées	0	1 238	656
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>-395</b>	<b>43</b>

### **1.3 COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET**

<b>En K€</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
<b>Produits de Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>			
Intérêts sur c/c	31	9	2
Cession SICAV	0	24	35
Gains de change			14
Divers	2	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>53</b>
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>			
Intérêts des emprunts	207	379	206
Intérêts compte dailly	79	80	14
Intérêts des cptes courants	50	5	4
Divers	37	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>373</b>	<b>464</b>	<b>224</b>
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>-340</b>	<b>-431</b>	<b>-171</b>

Les différences négatives et positives de changes sont comptabilisées sur les lignes « Autres produits et charges financiers ».

#### 1.4 AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

En K€	Immobilisations	Clients, Autres Créances et Stocks	Provisions risques et charges	Total
Dotations aux amortissements	8 102			8 098
Dotations aux dépréciations, provisions	193	183	680	1 953
Reprises sur dépréciations, provisions	161	82	443	1 579
<b>Impact Net</b>	<b>8 134</b>	<b>101</b>	<b>237</b>	<b>8 472</b>

#### 1.5 INFORMATION SECTORIELLE

##### Premier niveau d'information sectorielle : Secteur d'activité

Le secteur d'activité de la société correspond à l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.

Secteur d'activité Exploitation d'œuvres audiovisuelles (données en K€)	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires (1)	17 329	18 566	20 929
Acquisition d'actifs	5 250	8 013	8 421
<b>Valeur nette des actifs</b>	<b>14 379</b>	<b>17 566</b>	<b>17 828</b>

(1) La ventilation du Chiffre d'affaires est détaillée sur le § 1.1 de la note E.

##### Second niveau d'information sectorielle : Secteur géographique

2 zones géographiques : France et export.

Zones Géographiques (données en K€)	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires			
FRANCE	17 066	16 101	18 351
EXPORT	263	2 465	2 578
Acquisition d'actifs			
FRANCE	5 250	8 013	8 421
EXPORT	0	0	0
Valeur nette des actifs			
FRANCE	14 379	17 566	17 828
EXPORT	0	0	0

## **NOTE F – IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS**

- Les montants d'impositions différées actives et passives constatées sont les suivants :

En K€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Actif d'impôt différé	0	0	0
Passif d'impôt différé	0	0	0

Le groupe BAC MAJESTIC a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2001 (seules les sociétés BAC MAJESTIC et BAC FILMS constituent ce périmètre au 31 décembre 2008).

En raison du résultat de la période, les impositions différées actives et passives ont fait l'objet d'une compensation et la différence n'a pas été constatée compte tenu du caractère peu probable de sa récupération.

- Pour information, le montant net des impôts différés actifs du groupe non constaté dans les comptes s'élève au 31/12/08 à environ 14 M€.
- L'effet net des impôts sur le résultat s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Charge courante d'impôt	0	0	0
Charge d'impôt différé	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **NOTE G – FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

Aucun fait exceptionnel ou litige notable n'est à mentionner.

## **NOTE H – ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS DES ACTIFS**

### **1.1 ENGAGEMENTS HORS-BILAN**

La totalité des engagements pris sur acquisitions de films est inscrite au bilan, dès la signature du contrat d'acquisition ou d'un accord ferme d'achat (« deal-memo ») au poste « Droits Audiovisuels » sous la rubrique Droits en cours (cf note 3) avec comme contrepartie au passif le poste « Dettes sur Immobilisations ».

Les engagements financiers hors bilan du groupe sont les suivants :

Montant en K€	31/12/08	31/12/07	31/12/06
<b>Avals, cautions et garanties données :</b>			
Cautions données sur emprunts d'acquisitions de films souscrits par des co-acheteurs	41	41	41
<b>Engagements reçus :</b>			
Subventions acquises restant à recevoir	254	699	236
<b>Autres :</b>			
Aide média reçue et réinvestie sur sorties 2009	391	0	0

## 1.2 DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETES REELLES

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par la cession des produits à revenir à Bac Films de l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Au 31 décembre 2008, les nantissements d'actifs et garanties apportées se décomposent comme suit :

Type de nantissements / cession sur immobilisations incorporelles – En K€	Valeur Brute comptable des actifs nantis	Valeur nette comptable des actifs nantis	Montant des prêts garantis
COFICINE	51 346	2 024	1 808
COFILOISIRS	5 626	202	919
NATEXIS	4 786	179	420
OBC	-	0	0
<b>Total</b>	<b>61 758</b>	<b>2 405</b>	<b>3 147</b>
Rappel Total Postes du bilan (actif non courant)	193 635	14 696	
<b>% actifs nantis</b>	<b>32%</b>	<b>16%</b>	

## NOTE I – EFFECTIF

### 1.1 EFFECTIF

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

Personnel Permanent	2008	2007	2006
Cadres	12	11	11
Non cadres	6	4	5
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>16</b>



## **NOTE J – INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES**

L'ordre d'importance des risques est le suivant :

- Risques de liquidité,
- Risques de taux sur endettement,
- Risques liés aux évolutions technologiques,
- Risques de change,
- Risques juridiques (risques liés à la propriété intellectuelle, risques liés à l'obtention d'autorisations administratives).

■ Risques de liquidité

En matière de distribution, ce risque existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les 3 premières années d'exploitation (exploitation en salles, en vidéo et 1<sup>ère</sup> exploitation télévisuelle).

La ventilation des crédits est la suivante :

<b>Caractéristiques des emprunts émis en K€</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant global des lignes au 31/12/07</b>	<b>Montant global des lignes au 31/12/08-</b>	<b>Echéances</b>	<b>Existence ou non de couvertures</b>
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2000	Variable	435	420	31-12-11 <sup>(*)</sup>	Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2001	Variable	1 246	919	31-03-11 <sup>(*)</sup>	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2006	Variable	346	106	12/09/09	Non
Lignes de Crédit à Court Terme obtenus en 2007	6,45%	475	118	21/06/09	Non
Lignes de Crédit à Court Terme obtenus en 2008	Variable	0	1 206	30/09/09	Non
Lignes de Crédit à Court Terme obtenus en 2008	Variable	0	378	Selon ouverture des droits et au maximum au 31/07/11	Non
<b>Total Crédits</b>		<b>2 502</b>	<b>3 147</b>		

(\*) crédits prorogés suite négociation 2004.

La prorogation des crédits de financement d'acquisition de films 2000 et 2001 découle des négociations menées en 2004 compte tenu de l'entrée de MILLIMAGES en tant qu'actionnaire majoritaire du Groupe. L'accord avec les établissements financiers concernés agissant en qualité de chef de file d'un pool bancaire a été obtenu en mars et avril 2004.

Par ailleurs, aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (type « *covenants* »).

En 2008, des crédits ont été accordés à hauteur de 2 386 K€, les remboursements se sont élevés à 1 741 K€.

Sur la base de la dette au 31 décembre 2008 (3 147 k€), la charge annuelle liée aux emprunts s'élèverait à 201 k€. Il s'agit là d'une charge maximum compte tenu du fait que les ventes réalisées avec les chaînes seront imputées sur ces crédits et réduiront d'autant la charge annuelle. De plus, une variation instantanée de taux d'emprunts de 1 % entraînerait un impact en année pleine de 31 k€ sur le résultat consolidé du Groupe.

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place.

La société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 3,5 M€. Ces lignes sont utilisées à hauteur de 2,7 M€ au 31 décembre 2008 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant.

A la date d'arrêté du 30 avril 2009, la société a un encours de ligne DAILLY de 1,3 M€.

La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

- Risques de taux sur endettement

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, BAC MAJESTIC est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir. Tous les emprunts souscrits antérieurement au 31 décembre 2003 et au cours du premier semestre 2006 sont à taux variables, indexés sur l'Euribor à 3 mois ou à 6 mois (cf. note sur le risque de liquidité).

Les dettes financières ne font pas l'objet d'une couverture de taux au 31/12/2008.

- Risques de change

Position en K devise	K USD
Actifs	1 095
Passifs	150
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>945</b>
Position hors bilan	0
<b>Position nette après gestion</b>	<b>945</b>
<hr/>	
L'exposition nette en devise (contre valorisée en euros au cours de clôture) est de K€	679

La majeure partie des investissements est désormais effectuée en euros.

Pour les quelques cas concernés, le risque de change est intégré lors de l'achat des films, le taux de change intégré par l'entreprise lors de ses acquisitions étant systématiquement supérieur de 10% à celui en vigueur au moment de l'acquisition.

Par ailleurs, les minimas garantis versés ne sont pas à considérer comme des achats fixes et forfaitaires de droits mais comme des avances sur la totalité de la somme revenant au producteur au titre de l'exploitation de son film. Le minimum garanti est ainsi constitué de la somme versée initialement et des compléments revenant aux producteurs sur la part des recettes. Les éventuels surcoûts engendrés par les fluctuations des devises peuvent donc être récupérés sur les recettes des films.

Dans le cas où des règlements sont à effectuer en devises hors euros, la société ne fait pas de couvertures de change.

Au cours de l'année 2008, il a été facturé 335 KUSD à nos clients. Ramené au Chiffre d'affaires consolidé du groupe en 2008, cela représente un maximum de 1,93%.

Il a été effectué des achats en USD à hauteur de 257 K USD auprès de nos fournisseurs. Ramené au niveau des achats et des investissements, cela représente un maximum de 1,74 % du montant des dépenses engagées.

■ Risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La méthode de provisionnement des litiges retenue consiste à appréhender la sortie probable de trésorerie compte tenu de l'estimation et de la connaissance des dossiers par la Direction et nos avocats.

■ Assurances

La politique de BAC MAJESTIC en matière d'assurances l'a conduite à se couvrir sur les risques significatifs liés à son activité auxquels elle est susceptible d'être exposée.

Il n'a été procédé à aucun changement dans la politique de couverture de la Société (voir Document de Référence 2005 déposé au près de l'AMF le 12 octobre 2006 sous le numéro D.06-0914).

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

**NOTE K – EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2008**

Néant

**NOTE L – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES**

**1.1 REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS**

La rémunération versée à ce titre au cours de l'exercice 2008 aux 9 membres du comité de direction y compris les membres du conseil d'administration se décompose comme suit :

K€	31/12/2008
Rémunération	589
Actions Gratuites	0
Stock-options	0
IDR	2
BSPCE	0
<b>Total</b>	<b>591</b>

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants. Le montant des rémunérations inclut l'indemnité de départ de Monsieur Jean LABADIE.

## 1.2 AUTRES PARTIES LIEES

Les autres parties liées à Bac Majestic sont son actionnaire Millimages et ses filiales PVG et Gédéon, avec lesquels elle est liée par des conventions de refacturation de frais communs, ainsi que des contrats de distributions pour certaines productions Millimages.

En K€		31/12/2008
Actifs		2 616
Passifs		5 184
Compte de résultat	Produits	425
	Charges	2 651

Le total des passifs inclut le rachat par le groupe BAC MAJESTIC de 2 600 000 actions propres au groupe MILLIMAGES pour 936 K€.

## 20.4. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007

### 20.4.1. BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2007

Actif en €	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Goodwill	D – 1.1	0	144 842
Films et droits audiovisuels	D – 1.1	17 494 161	17 598 166
Immobilisations corporelles	D – 1.2	23 063	33 658
Participations mises en équivalence		0	0
Immobilisations financières	D – 1.3	48 407	51 391
Actifs d'impôts différés	F	0	0
<b>Actif non courant</b>		<b>17 565 631</b>	<b>17 828 057</b>
Stock de Marchandises		403 376	254 397
Créances clients	D – 1.4	9 152 011	10 242 003
Autres créances	D – 1.4	5 737 973	3 757 697
Trésorerie et équivalents de trésorerie	D – 1.9	1 017 312	507 499
<b>Actif courant</b>		<b>16 310 672</b>	<b>14 761 596</b>
<b>Total actif</b>		<b>33 876 303</b>	<b>32 589 653</b>

Passif en €	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Capital	D – 1.5	6 482 780	4 440 260
Réserves (part du Groupe)		-443 968	-7 563 864
Résultat (part du Groupe)		-4 832 873	2 114 274
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>		<b>1 205 939</b>	<b>-1 009 330</b>
Intérêts minoritaires		0	0
<b>Capitaux propres</b>		<b>1 205 939</b>	<b>-1 009 330</b>
Emprunts et dettes financières	D – 1.7	1 207 846	1 699 462
Avantages du personnel	D – 1.6	10 453	11 752
Subventions publiques différées		23 917	23 917
Provisions	D – 1.6	0	0
Dettes Fournisseurs et autres Crédeurs	D – 1.8	344 541	174 811
Passifs d'impôts différés	F	0	0
<b>Passif non courant</b>		<b>1 586 757</b>	<b>1 909 942</b>
Emprunts et dettes financières	D – 1.7	3 604 597	2 858 430
Provisions	D – 1.6	234 724	415 128
Dettes Fournisseurs et autres Crédeurs	D – 1.8	27 244 286	28 415 483
<b>Passif courant</b>		<b>31 083 607</b>	<b>31 689 041</b>
<b>Total des Capitaux propres et du passif</b>		<b>33 876 303</b>	<b>32 589 653</b>

## 20.4.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2007

Résultat en €	Notes	31/12/07	31/12/06
Chiffre d'affaires et Subventions	E – 1.1	18 566 288	20 928 524
Autres produits de l'activité		1 600 879	2 100 563
Production immobilisée et stockée		0	0
Achats		-15 570 412	-13 312 578
Impôts, taxes et versements assimilés		-123 716	22 062
Charges de personnel		-1 610 609	-1 295 987
Amortissements et provisions	E – 1.5	-6 780 695	-6 200 633
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>E – 1.2</b>	<b>-3 918 265</b>	<b>2 241 951</b>
Autres produits et charges opérationnels	E – 1.3	-395 172	43 185
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-4 313 437</b>	<b>2 285 136</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		32 980	52 969
Coût de l'endettement financier brut		-384 577	-223 831
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>E – 1.4</b>	<b>-351 597</b>	<b>-170 862</b>
Autres produits et charges financiers	E – 1.4	-167 839	0
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>-4 832 873</b>	<b>2 114 274</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		0	0
Impôts	F	0	0
<b>Résultat net des activités</b>		<b>-4 832 873</b>	<b>2 114 274</b>
Dont Part des minoritaires		0	0
Dont Part du groupe		-4 832 873	2 114 274
Résultat net (part du groupe) par action		-0,12	0.07
Résultat net (part du groupe) dilué par action		-0,12	0.07

### 20.4.3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2007

Variation des capitaux propres (en K€)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves	Résultat	Total Part Groupe	Intérêts minoritaires
<b>Soldes au 01/01/05</b>	<b>4 440</b>	<b>1 959</b>	<b>-8 385</b>	<b>-4 847</b>	<b>-6 832</b>	<b>0</b>
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			-4 847	4 847	0	0
Variation de Capital					0	0
Résultat de l'exercice N				3 709	3 709	0
<b>Soldes au 31/12/05</b>	<b>4 440</b>	<b>1 959</b>	<b>-13 232</b>	<b>3 709</b>	<b>-3 123</b>	<b>0</b>
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			3 709	-3 709	0	0
Variation de Capital					0	0
Résultat de l'exercice N				2 114	2 114	0
<b>Soldes au 31/12/06</b>	<b>4 440</b>	<b>1 959</b>	<b>-9 523</b>	<b>2 114</b>	<b>-1 009</b>	<b>0</b>
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			2 114	-2 114	0	0
Variation de Capital*	2 043	5 006			7 049	0
Résultat de l'exercice N				-4 833		0
<b>Soldes au 31/12/07</b>	<b>6 483</b>	<b>6 965</b>	<b>-7 409</b>	<b>-4 833</b>	<b>1 206</b>	<b>0</b>

\* Soit après l'imputation des frais d'augmentation de capital de 446 K€ sur la prime d'émission de 5 452 K€ consécutive à l'augmentation de capital de mars 2007. Cf Notes A et D1.5.

#### Etat des produits et charges comptabilisés :

	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net consolidé	-4 833	2 114
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	0	0
Total des produits et charges comptabilisés	-4 833	2 114
<i>dont part du groupe</i>	<i>-4 833</i>	<i>2 114</i>
<i>dont part des minoritaires</i>	<i>0</i>	<i>0</i>



#### 20.4.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007

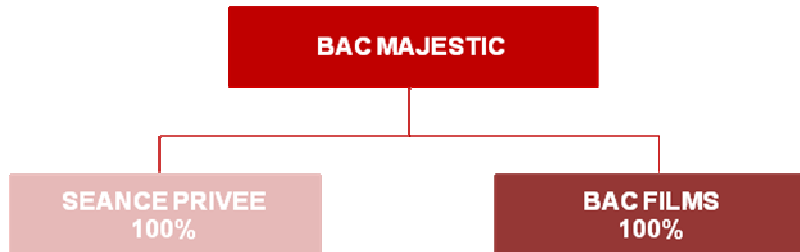
Tableau des flux de trésorerie - en K€	Notes	31/12/2007	31/12/2006 corrigé*
<b>Opérations d'exploitation :</b>			
Résultat net		-4 833	2 114
Dotations nettes aux amortissements et provisions	E – 1.5	6 781	6 201
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés			
+ et – values sur cessions d'immobilisations	E – 1.3	395	-43
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		2 377	-3 071
<b>(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>4 720</b>	<b>5 201</b>
<b>Opérations d'investissement :</b>			
Cessions d'immobilisations (incorporelles + corporelles)	E – 1.3	557	169
Acquisitions d'immobilisations (incorporelles + corporelles)	D – 1.1.1 et D – 1.2.1	-8 013	-8 420
Variations d'immobilisations financières	D – 1.3	2	5
Variation des dettes sur immobilisations incorporelles		-2 006	-389
Incidence des variations de périmètre			
<b>(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>-9 460</b>	<b>-8 635</b>
<b>Opérations de financement :</b>			
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		0	
Augmentation de capital**	A et D – 1.5	5 446	
Frais d'augmentation de capital		-443	
Variation des dettes financières	D – 1.7.1	-1 360	321
<b>(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>3 643</b>	<b>321</b>
<b>(D) Incidence des variations des cours des devises</b>			
<b>Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)</b>		<b>-1 097</b>	<b>-3 113</b>
Trésorerie d'ouverture		-188	2 924
Trésorerie de clôture	D1.9	-1 285	-188
Se décomposant en :			
Valeurs mobilières de placement		0	0
Disponibilités		1 018	507
Concours bancaires courants		-2 303	-695

\*Le comparatif 2006 a été corrigé au 31/12/2007 : Les flux de trésorerie sont désormais calculés à partir du résultat net. Le coût de l'endettement était déduit des flux de trésorerie générés par l'activité alors que ceux-ci étaient établis à partir du Résultat opérationnel courant.

\*\*L'augmentation de capital de mars 2007 d'un montant de 7 489 K€ a été réalisée à hauteur de 2 043 K€ par compensation de créances liquides et exigibles détenues par Millimages. Cf Note A et D1.5.

## 20.4.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007

L'organigramme du Groupe au 31 décembre 2007 est repris ci-dessous :



### **NOTE PRELIMINAIRE**

Le Groupe BAC MAJESTIC a pour activité :

- l'acquisition de droits audiovisuels et la coproduction de films,
- la distribution de ces films,

Le siège social de la société est fixé à l'adresse suivante :

88, rue de la Folie Méricourt. 75011 Paris.

Jusqu'en avril 2004, le siège social était fixé au 10, Avenue de Messine. 75008 Paris.

BAC MAJESTIC est une société anonyme à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce qui inclut désormais la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Les titres de la société sont admis aux négociations du marché Euronext Paris Compartiment C (Code ISIN FR00000076895)

BAC MAJESTIC est filiale de la société Millimages, elle-même cotée sur le marché Euronext Paris Compartiment C.

La société BAC FILMS (filiale à 100% de BAC MAJESTIC) est titulaire auprès du CNC (Centre National de la Cinématographie) de la carte distributeur numéro 1277.

### **NOTE A – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

#### **Augmentation de capital**

Le capital au 31 janvier 2007 est composé de 43 218 533 actions d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune. Il était composé de 29 601 735 actions, d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune au 31 décembre 2006.

Une augmentation de capital a eu lieu en mars 2007 par émission de 13 616 798 actions nouvelles à bons de souscription d'actions. Cette augmentation a été réalisée pour un montant de 7 489 K€ dont 2 043 K€ par compensation de créances liquides et exigibles détenues par la société MILLIMAGES sur le Groupe BAC MAJESTIC.

Au 31 janvier 2007, sur délégation de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2006, le conseil d'administration a décidé d'émettre 11 840 694 actions nouvelles à bons de souscription d'actions (« ABSA »), au prix unitaire de 0,55 euros, avec faculté pour le Directeur Général, s'il était constaté une demande excédentaire d'émettre des ABSA supplémentaires dans la limite de 1 776 104 ABSA.

Le montant des demandes de souscription s'est décomposé de la façon suivante :

- 6,2 millions d'euros à titre irréductible (soit une participation de 95,6 %)
- 4,7 millions d'euros à titre réductible.

Compte tenu de cette demande, le Directeur Général, sur subdélégation du Conseil d'Administration, a décidé d'exercer en totalité la clause d'extension permettant d'augmenter le nombre d'ABSA initialement émises de 1 776 104 ABSA.

Dans ces conditions, les demandes faites à titre irréductibles ont été intégralement servies et celles à titre réductible ont dû être réduites.

Après exercice de la clause d'extension, les 13 616 798 actions à bons de souscription ont été émises à un prix unitaire de 0,55 €, représentant un produit brut de 7 489 238,90 €.

Les actions nouvelles ont été immédiatement assimilées aux actions anciennes et admises à la cotation à compter du 9 mars 2007 sur la même ligne que celle affectée aux actions anciennes sur le marché d'Euronext Paris compartiment C.

A chaque action nouvelle a été attaché 1 bon de souscription d'action qui pourra être exercé jusqu'au 9 mars 2009, 7 bons donnant la possibilité de souscrire 2 actions nouvelles au prix de 1,50 € par action.

Cette augmentation de capital avait pour objectif d'accélérer la croissance et de saisir les nouvelles opportunités offertes par le développement de la Vidéo On Demand (VOD), de la télévision par ADSL et de la diffusion de contenus sur la téléphonie mobile.

### **Financement**

En 2007, ont été accordés de nouveaux crédits à concurrence de 809 K€ d'emprunts, et 2 299 K€ sur la base de mobilisation de créances nées. Le taux de rémunération est en moyenne de 6.50 %.

Au cours de l'exercice 2007, il a été remboursé aux organismes bancaires un montant total de 2 162 K€ d'emprunts et 692 K€ sur la base de mobilisation de créances nées.

Les échéances prévues par le protocole signé avec les banques en mars 2004 ont été respectées.

### **Distribution Salles**

Le chiffre d'affaires de la distribution en salles s'établit à 5,7 M€ en 2007 contre 6,8 M€ en 2006.

Les sorties en salles de 17 films ont eu lieu en 2007, dont :

<i>12h08 à l'est de Bucarest</i>	une comédie dramatique de CORNELIU PORUMBOIU
<i>L'île au(x) trésor(s)</i>	une comédie d'aventures de ALAIN BERBERIAN
<i>Scorpion</i>	un film d'action de JULIEN SERI
<i>J'attends quelqu'un</i>	une comédie dramatique de JEROME BONNELL
<i>Miss Potter</i>	une comédie de CHRIS NOONAN

<i>Si le vent soulève les sables</i>	un drame de MARION HÄNSEL
<i>Les chansons d'amour</i>	une comédie musicale de CHRISTOPHE HONORE
<i>Fragile(s)</i>	une comédie dramatique de MARTIN VALENTE
<i>A Very British Gangster</i>	un film de Donald McIntyre, Grand Prix du Jury au dernier Festival du Film Policier de Cognac
<i>Caramel</i>	un film de Nadine Labaki, sélectionné au festival de Cannes
<i>4 mois, 3 semaines, 2 jours</i>	un film de Christian Mungiu, Palme d'Or au Festival de Cannes
<i>La chambre des morts</i>	un film de ALFRED LOT
<i>Lumière silencieuse</i>	un film de CARLOS REYGADAS, Grand Prix du Jury au Festival de Cannes

La baisse du chiffre d'affaires de 16% est due à l'échec de la sortie en salles de certains films et à la diminution du nombre de films distribués sur la période (17 films sortis en salles en 2007, contre 18 en 2006).

Le succès des films « Caramel », « 4 mois, 3 semaines, 2 jours » (palme d'or au Festival de Cannes) et « Chanson d'Amour » n'ont pas réussi à compenser certains échecs.

### **Distribution TV**

Le chiffre d'affaires de la distribution TV s'établit à 3,6 M€ en 2007 contre 3,0 M€ en 2006.

Au cours de l'année 2007, le chiffre d'affaires sur les ventes TV a augmenté, traduisant directement les premières recettes TV des films sortis en salles en 2006, notamment « La véritable histoire du petit chaperon rouge », « Transamerica ». Des films du catalogue sont également vendus en Télévision avec notamment les re-diffusions de « Will Hunting », « Short Cuts », « The Snapper ».

### **Edition Vidéo**

Depuis 2005, BAC FILMS (filiale à 100% de BAC MAJESTIC) a donné naissance à un label BAC VIDEO (9 titres ont été sortis en 2005). Il a été décidé de confier la distribution des titres du catalogue de BAC FILMS à PARAMOUNT HOME ENTERTAINMENT. Les accords précédemment conclus se sont terminés le 31 décembre 2005, permettant au Groupe de récupérer la totalité de son catalogue précédemment distribué par WILD SIDE VIDEO.

Depuis 2007, la société a confié la distribution vidéo à la société ProVidéoGroup. Cette société est une filiale de MILLIMAGES et assure la distribution des produits du groupe MILLIMAGES en Vidéo dont ceux de BAC MAJESTIC.

Le chiffre d'affaires de la distribution Vidéo s'établit à 4,6 M€ en 2007 contre 4,4 M€ en 2006.

Cette hausse du chiffre d'affaires résulte principalement de l'augmentation du nombre de vidéos sur la période, 57 titres sur l'année contre 37 en 2006. Ces titres incluent des films tels que « Tideland », « Shortbus », « Le pressentiment », « The last Show », « Scorpion », « Miss Potter », « les Chansons d'amour », de nouveaux volumes de « Happy Tree Friends », plusieurs titres des collections « Hollywoods Classics » et « Something Weird », mais également des rééditions de films du catalogue de BAC : « The Barber », « Barton Fink », « Ghost Dog », « Pulp Fiction ».

Le catalogue de Bac Films représente 257 titres.

## **Ventes Internationales**

Le Chiffre d'Affaires des Ventes Internationales s'établit à 1,6 M€ en 2007 contre 2,3 M€ en 2006.

BAC FILMS a développé depuis 2004 une activité de distribution internationale. Elle profite de son savoir faire en matière de sélection et de son pouvoir de négociation lors de son acquisition des droits français des films (français ou internationaux) pour acquérir à des conditions avantageuses les droits de distribution pour le monde.

BAC FILMS commercialise ensuite ces films auprès des distributeurs étrangers par le biais de son nouveau département BAC FILMS INTERNATIONAL.

Le catalogue de Bac Films de ventes internationales représente 16 films.

## **Direction de la société**

Révocation de M. Jean Labadie Directeur Général de BAC FILMS le 12 septembre 2007.

Nomination de M. Michel Liberman Directeur Général Délégué de BAC FILMS le 20 décembre 2007.

Jean LABADIE a démissionné de son mandat d'administrateur dans BAC MAJESTIC en date du 15 février 2008.

Anne Laure LABADIE a démissionné de son mandat d'administrateur dans BAC FILMS (filiale de BAC MAJESTIC) à cette même date.

## **NOTE B – REFERENTIEL COMPTABLE, PERIMETRE DE CONSOLIDATION, ELIMINATION ET RETRAITEMENTS**

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont présentés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

L'information comparative au 31 décembre 2006 a été établie selon les mêmes principes.

Le Groupe a adopté toutes les normes et interprétations nouvelles et révisées publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et approuvées par l'Union Européenne, applicables à ses opérations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations s'appliquant au Groupe sont les suivantes :

- IFRS 7, Informations à fournir sur les instruments financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007).
- Amendement à IAS 1, Informations à fournir concernant le capital (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007).
- IFRIC 8, Champ d'application d'IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006).
- IFRIC 10, Information financière intermédiaire et pertes de valeur (dépréciation) (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2006).

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 7 et l'amendement à IAS 1 pour la présentation de ses états financiers au 31 décembre 2007.

Les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 10 n'ont pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe Bac Majestic.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations ne s'appliquant pas au Groupe sont les suivantes :

- IFRIC 7, Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 Information financière dans les économies hyper inflationnistes (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> mars 2006).
- IFRIC 9, Réévaluation des dérivés incorporés (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006).

Parmi les normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne, celles dont l'application pourrait avoir une incidence sur les états financiers du Groupe sont :

- Norme IAS 1 révisée, Présentation des états financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009).
- Norme IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009).
- Norme IAS 27 révisée, Etats financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009).
- Amendement à IFRS 2, Paiement fondé sur ces actions : conditions d'acquisition des droits et annulations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009).

Les amendements et interprétation dont l'application ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe sont :

- Amendement à IAS 23, Coûts d'emprunts (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009).
- IFRIC 12, Concessions (applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008).
- IFRIC 13, Programme de fidélisation des clients (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008).
- IFRIC 14, IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008).

## **1.1 DATE DE CLOTURE ET DUREE DE L'EXERCICE**

Les comptes consolidés sont établis pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 juin 2008.

## **1.2 BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS**

### 1.2.1 Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont l'estimation des recettes prévisionnelles utilisées dans le calcul des amortissements des immobilisations incorporelles, lesquelles dépendent principalement des conditions de marché liées à notre activité (TV, Vidéo, ....).

### 1.2.2. Continuité d'exploitation

Compte tenu des objectifs d'activité fixés pour l'exercice 2008, les comptes sociaux ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose sur l'hypothèse d'obtention des financements auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés) et de la réalisation de nos hypothèses budgétaires.

Si ces fonds n'étaient pas obtenus, et l'activité ainsi que le résultat ne soient pas au rendez-vous, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer inappropriée.

## **1.3 CONSOLIDATION**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de BAC MAJESTIC et de ses filiales.

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de BAC MAJESTIC et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe. Cette élimination est pratiquée au prorata de l'intérêt du Groupe dans l'entreprise pour les filiales consolidées par intégration proportionnelle. Cette dernière information est donnée pour mémoire dans la mesure où le Groupe ne possède pas de sociétés consolidées par intégration proportionnelle.

#### 1.3.1. Intégration globale

Les sociétés dans lesquelles BAC MAJESTIC exerce directement ou indirectement un contrôle sont intégrées globalement. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

#### 1.3.2. Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles BAC MAJESTIC exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Cette information est donnée pour mémoire dans la mesure où le Groupe ne possède pas de sociétés consolidées par intégration proportionnelle.

### **1.4 METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISES**

#### 1.4.1. Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale.

Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours de change moyen de la période clôturée.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en « Ecart de conversion » dans les capitaux propres consolidés.

Cette information est donnée pour mémoire dans la mesure où le Groupe ne possède pas de filiales étrangères.

#### 1.4.2. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.



## 1.5 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1<sup>er</sup> janvier 2004) conformément à l'option offerte par IFRS 1.

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés (y compris pour la part des minoritaires). L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisé en goodwill. Cette dernière information est donnée pour mémoire dans la mesure où le Groupe ne possède pas de sociétés consolidées par intégration proportionnelle.

## 1.6 GOODWILL

La différence entre le coût d'acquisition des titres acquis et l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les valeurs comptables des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont testées dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe au goodwill.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable des actifs regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies comme étant le plus petit regroupement d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Si la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres produits et charges opérationnels ». Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

## 1.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" et à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée), et dans la limite d'un plan d'amortissement initial (IAS 36.117 : la nouvelle valeur après reprise ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs).

### 1.7.1. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont amortissables sauf les immobilisations en cours.

#### 1.7.1.1 Films et droits audiovisuels

La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film, estimées sur une période de 7 ans, ou sur la durée contractuelle si celle-ci est inférieure à 7 ans. Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes réalisées et les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir l'investissement réalisé, une perte de valeur est comptabilisée.

Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Une provision pour dépréciation peut être comptabilisée s'il s'avère que, concernant des films exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement. De même, une provision pour dépréciation des droits audiovisuels en cours peut être comptabilisée, s'il s'avère que ces films risquent de ne pas générer des recettes couvrant les frais engagés.

Les amortissements dérogatoires pratiqués sur les films et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux sont retraités, conformément aux principes d'établissement des comptes consolidés, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

#### 1.7.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

### 1.7.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Compte tenu de la faible valeur des biens concernés, le Groupe n'a pas procédé à la réévaluation de ces biens.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Agencements et installations techniques 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles 3 à 10 ans

La dotation est calculée selon le mode linéaire.

## **1.8 PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE**

Le poste « Participations mises en équivalence » est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ré-estimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées. En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence.

La quote-part de résultat de la période attribuable à ces entités est présentée au compte de résultat sur la ligne « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne « Résultat des sociétés mises en équivalence ».

Au 31 décembre 2007, aucune des filiales du Groupe n'a été consolidée par mise en équivalence.

## **1.9 IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Cette catégorie inclut principalement des dépôts et cautionnements.

Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

### **1.10 STOCKS**

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une provision pour dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

### **1.11 CLIENTS ET AUTRES CREANCES**

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'entrée au bilan, déduction faite des dépréciations des montants considérés comme non recouvrables.

### **1.12 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend :

- les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses,
- des parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", elles sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie").

### **1.13 PROVISIONS**

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

### **1.14 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES**

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante ans, du taux de

rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2007.

Le groupe évalue également ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté.

La valeur de ses engagements est calculée en application la méthode et les hypothèses utilisées pour les évaluations des indemnités de fin de carrière décrites ci-dessus. Ces engagements sont entièrement provisionnés dans les comptes sociaux.

### **1.15 PLANS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS**

Des options de souscription d'actions sont accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 « Paiements en actions », les options sont évaluées à la date d'octroi sur la base du modèle mathématique de Black & Scholes. Cette valeur est enregistrée en « Frais de personnel » linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Au 31 décembre 2007, il n'y a pas de plans de souscriptions d'actions en vigueur.

### **1.16 IMPOTS DIFFERES**

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable à l'exception des goodwill.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux sont constatés lorsque leur probabilité de récupération est considérée comme suffisamment certaine.

Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

### 1.17 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change. Ces instruments comprennent des accords de swap de taux d'intérêt, ainsi que des options de change.

Ces instruments ne sont pas traités comme des instruments de couverture : la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres créances » ou « Autres dettes » (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente). La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

### 1.18 EVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale.

### 1.19 BILAN : DISTINCTION COURANT / NON COURANT

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants/non-courants des éléments de bilan.

- Les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un actif doit être classé en tant qu'actif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : on s'attend à ce qu'il soit réalisé, ou il est destiné à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle normal de l'exploitation de l'entité ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : On s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : il s'agit de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie (tels que définis dans IAS 7 – Tableaux des flux de trésorerie), sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non-courants.

- Les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un passif doit être classé en tant que passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : l'entité s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : il doit être réglé dans les douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non-courants.

## **1.20 INFORMATION SECTORIELLE**

En application d'IAS 14 « information sectorielle », le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité, le second niveau par secteur géographique.

Le Groupe BAC MAJESTIC exerce son activité dans un secteur unique qui est l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.

L'activité du Groupe est effectuée dans 2 zones géographiques : France et export

## **1.21 CHIFFRE D'AFFAIRES**

### 1.21.1. Salles France

Les locations de films de cinéma sont constatées sur la base des locations hebdomadaires.

### 1.21.2. Télévision France

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées, après signature des contrats de cession, à partir de l'ouverture des droits.

### 1.21.3. International

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des rendus de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

### 1.21.4. Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste "Autres dettes".

## **1.22 SOUTIEN FINANCIER AUTOMATIQUE DU CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE**

Le mécanisme des subventions institué en France est géré par le Centre National de la Cinématographie (CNC). Il comporte 2 sections de montants sensiblement égaux :

- 1- aides au cinéma et à la vidéo ;
- 2- aides aux programmes audiovisuels.

La section 1 du compte de soutien est alimentée par une taxe prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision, par la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur le prix de chaque billet payé par les spectateurs que les exploitants de cinéma reversent mensuellement au Trésor et par une taxe prélevée sur les ventes de cassettes vidéo et DVD.

Le produit de la collecte de cette taxe est ensuite réparti par le CNC, sous forme de subventions ou d'avances financières, entre les différents acteurs de l'industrie cinématographique que sont les producteurs, les distributeurs et les exploitants.

- Exploitation cinématographique

Afin de bénéficier de ces subventions, les exploitants de salles sont tenus de déposer auprès du CNC un dossier justifiant les investissements réalisés pour l'équipement ou la modernisation de leurs salles. Compte tenu de son activité de distributeur, le Groupe ne bénéficie pas de cette subvention.

- Production et Distribution cinéma

Les subventions automatiques attribuées par le CNC au titre du Soutien Financier de l'Etat à la production et la distribution de films français agréés sont fonction du chiffre d'affaires réalisé par ces films.

Elles sont inscrites par le CNC, dès l'obtention de l'agrément de production des films, au compte de leurs producteurs et distributeurs qui peuvent les utiliser pour financer leurs investissements à venir en production et distribution d'œuvres françaises agréées par le CNC.

Ces subventions non remboursables sont constatées, lors de leurs attributions, au passif du bilan « Subventions publiques différées ».

Elles sont rapportées au résultat de l'exercice lors de la sortie en salles des films pour lesquels les sommes correspondantes ont été utilisées afin d'en financer la production, l'acquisition ou les frais d'édition; elles sont présentées alors en « Subventions » au compte de résultat. Parallèlement, la fraction de l'investissement correspondant au montant de la subvention est immédiatement amortie.

Chaque subvention attribuée est définitivement acquise, sous réserve d'être réinvestie dans le financement d'un nouveau film français agréé, dans un délai de cinq ans à compter de son attribution

### **1.23 CREDIT D'IMPOT CINEMA**

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, et visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté dans les comptes consolidés en résultat d'exploitation à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre concernée.

Compte tenu de son activité, la société ne bénéficie pas de ce crédit.

### **1.24 RESULTAT OPERATIONNEL**

Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant et les autres produits et charges opérationnels, comprenant les résultats sur cessions et les pertes de valeur sur actifs non courants.

### **1.25 RESULTAT PAR ACTION**

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.



Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions attribuées à la date de clôture.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte-tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

## **NOTE C – PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

### **1.1 VARIATION DE PERIMETRE**

Il n'y a eu aucune variation de périmètre entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007.

### **1.2 PERIMETRE DE PERIMETRE**

Les sociétés retenues et leur méthode de consolidation sont les suivantes :

	Décembre 2007	Décembre 2006
Consolidées par intégration globale	2	2
Mises en équivalence	0	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

Nom de la société	Siren	Siège social	Date de clôture	% contrôle 2007	Méthode intégration *	% contrôle 2006	Méthode intégration *
<b>BAC MAJESTIC</b>	413 577 743	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc				
SEANCE PRIVEE	380 576 116	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc	100%	I.G.	100%	I.G.
BAC FILMS	337 527 378	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31-déc	100%	I.G.	100%	I.G.

\* I.G. : Intégration Globale

Au 31 décembre 2007, MILLIMAGES SA détient 25,63% du capital de BAC MAJESTIC (33% des droits de vote).

Les comptes du Groupe BAC MAJESTIC sont consolidés par intégration globale dans les comptes du Groupe MILLIMAGES depuis mai 2004.

## NOTE D – ANALYSE DES POSTES DU BILAN

### 1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### 1.1.1. Valeurs brutes :

En K€	31/12/2005	+	Cessions	Abandons projets	31/12/2006	+	Cessions	Abandons projets	31/12/07
Droits Audiovisuels	204 340	8 416	-11 725	-572	200 459	7 998	-17 375		191 082
Goodwill	145				145				145
Autres immobilisations incorporelles	637				637	10			647
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>205 122</b>	<b>8 416</b>	<b>-11 725</b>	<b>-572</b>	<b>201 241</b>	<b>8 008</b>	<b>-17 375</b>	<b>0</b>	<b>191 874</b>

Les cessions correspondent essentiellement à des fins de droits totalement amortis.

Parmi les droits audiovisuels, les en-cours représentent 9 933 K€ en valeur brute contre 11 051 K€ en 2006.

#### 1.1.2. Amortissements - Provisions :

En K€	31/12/05	+	Reprise Amortissements et provisions	Abandons projets	31/12/06	+	Reprise Amortissements et provisions	Abandons projets	31/12/07
Droits Audiovisuels	188 769	8 605	-13 941	-572	182 861	7 922	-17 185		173 598
Goodwill	0				0	145			145
Autres immobilisations incorporelles	627	10			637				637
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>189 396</b>	<b>8 615</b>	<b>-13 941</b>	<b>-572</b>	<b>183 498</b>	<b>8 067</b>	<b>-17 185</b>	<b>0</b>	<b>174 380</b>

Le goodwill résiduel de 145 K€ sur l'activité de distribution salles Bac a été déprécié cette année.

Les provisions sur les projets encours représentent 1 319 K€ en 2007 contre 1 741 K€ en 2006.

Les provisions sur les droits audiovisuels hors projets encours représentent 0 K€ contre 325 K€ en 2006.

#### 1.1.3. Valeurs nettes :

En K€	31/12/05	31/12/06	31/12/07		
	Net	Net	Brut	Amortissement et dépréciation	Net
Droits Audiovisuels	15 571	17 598	191 082	-173 598	17 484
Goodwill	145	145	145	-145	0
Autres immobilisations incorporelles	10	0	637	-637	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 726</b>	<b>17 743</b>	<b>191 864</b>	<b>-174 380</b>	<b>17 484</b>

Correction du comparatif 2005 et 2006 : le Fonds commercial est reclassé en Goodwill

## 1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### 1.2.1. Valeurs brutes :

En K€	31/12/05	+	-	Variation Périètre	31/12/06	+	-	Variation Périètre	31/12/07
Autres immobilisations corporelles	497	4	-89	0	412	6	-152		266
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>497</b>	<b>4</b>	<b>-89</b>	<b>0</b>	<b>412</b>	<b>6</b>	<b>-152</b>	<b>0</b>	<b>266</b>

### 1.2.2. Amortissements - Provisions :

En K€	31/12/05	+	-	Variation Périètre	31/12/06	+	-	Variation Périètre	31/12/07
Autres immobilisations incorporelles	446	23	-90		379	15	-151		243
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>446</b>	<b>23</b>	<b>-90</b>	<b>0</b>	<b>379</b>	<b>15</b>	<b>-151</b>	<b>0</b>	<b>243</b>

### 1.2.3. Valeurs nettes :

En K€	31/12/2005		31/12/2006		31/12/2007		
	Net		Net		Brut	Amortissement	Net
Autres immobilisations corporelles	51		33		266	-243	23
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>51</b>		<b>33</b>		<b>266</b>	<b>-243</b>	<b>23</b>

Toutes les immobilisations reprises au point 1.1 et 1.2 sont situées en France.

## 1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En K€	31/12/05	+	-	Variation Périètre	31/12/06	+	-	Variation Périètre	31/12/07
Dépôt de Garantie <sup>(a)</sup>	38	1	0		39				39
Prêts Personnel	16	0	-4		12		-3		9
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>54</b>	<b>1</b>	<b>-4</b>	<b>0</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>48</b>

(a) Il a été versé à Millimages un dépôt de garantie de 37 500 € dans le cadre du contrat de sous-location qui a été signé en 2004.

## 1.4 CLIENTS ET CREANCES

Au 31 décembre 2007, les échéances des créances clients et autres créances sont les suivantes :

En K€	- d'un an	+ d'un an	Total	Provisions	Montant Net 31/12/07
Créances Clients	9 195	390	9 585	-434	9 151
Autres Créances <sup>(1)</sup>	5 865		5 865	-196	5 669
<b>Total Général</b>	<b>15 060</b>	<b>390</b>	<b>15 450</b>	<b>-630</b>	<b>14 820</b>
<i>(1) Dont : Autres créances sur l'Etat et organismes sociaux</i>	<i>4 053</i>				<i>4 053</i>
<i>RRR à recevoir sur acquisition Films</i>	<i>23</i>				<i>23</i>
<i>Avances et acomptes versés sur cdes</i>	<i>145</i>				<i>145</i>
<i>Comptes courants</i>	<i>638</i>			<i>-196</i>	<i>442</i>
<i>Créances diverses</i>	<i>23</i>				<i>23</i>
<i>Comptes sur Divers Fonds de soutien</i>	<i>224</i>				<i>224</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>758</i>				<i>758</i>

Il n'existe aucune créance dont l'échéance soit supérieure à 5 ans.

Les créances ont des durées conformes à notre secteur d'activité.

Il est rappelé que les factures sont émises aux clients dès lors que le contrat est signé, le chiffre d'affaires n'étant reconnu qu'au début de la période de droits, il est neutralisé par le poste Produits constatés d'avance. Ainsi des factures peuvent être émises en 2006, le règlement n'intervenant qu'en 2008 (compte tenu du début des droits).

Sur l'exercice précédent, la répartition était la suivante :

En K€	- d'un an	+ d'un an	Total	Provisions	Montant Net
Créances Clients	10 697	357	11 054	-812	10 242
Autres Créances <sup>(1)</sup>	3 954		3 954	-196	3 758
<b>Total Général</b>	<b>14 651</b>	<b>357</b>	<b>15 008</b>	<b>-1 008</b>	<b>14 000</b>
<i>(1) Dont : Autres créances sur l'Etat et organismes sociaux</i>	<i>2 145</i>				<i>2 145</i>
<i>RRR à recevoir sur acquisition Films</i>	<i>208</i>				<i>208</i>
<i>Avances et acomptes versés sur cdes</i>	<i>276</i>				<i>276</i>
<i>Comptes courants</i>	<i>198</i>			<i>-196</i>	<i>2</i>
<i>Créances diverses</i>	<i>440</i>				<i>440</i>
<i>Comptes sur Divers Fonds de soutien</i>	<i>165</i>				<i>165</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>522</i>				<i>522</i>

## 1.5 CAPITAUX PROPRES

Le capital social 6 482 779,95 € est composé de 43 218 533 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,15 €.

Catégorie de titres	Nombre de titre			Valeur Nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	43 218 533	13 616 798	0	0,15 €

Conformément aux décisions approuvées par l'Assemblée Générale tenue le 30 mars 2004, la valeur nominale des actions a été fixée à 0,15 €.

Il n'y a plus à ce jour d'options de souscription d'actions à des salariés du groupe et de bon de souscription de part de créateur d'entreprise donnant accès au capital et plus généralement à des titres.

Dans la gestion de son capital BAC MAJESTIC s'attache à assainir son ratio d'endettement. Le ratio d'endettement (Total dettes financières / Capitaux propres) en fin 2007 est de 4 contre -4,5 en 2006.

Une augmentation de capital est intervenue au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2007 dont les modalités sont détaillées à la note A de ce document. L'impact de cette augmentation est également indiqué séparément sur une ligne isolée sur le « Tableau des flux de trésorerie » et sur le « Tableau de variation des capitaux propres ».

## 1.6 PROVISIONS

En K€	31/12/05	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/06	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/07
<i>Passif non courant</i>									
Provision pour engagements de retraite	10	12		-10	12	10		-12	10
Provisions pour risques	0				0				0
<i>Passif courant</i>									
Provisions pour risques	587		-6	-166	415			-180	235
<b>Total des Provisions</b>	<b>597</b>	<b>12</b>	<b>-6</b>	<b>-176</b>	<b>427</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>-192</b>	<b>245</b>

Ces risques font l'objet d'un commentaire détaillé dans la note G intitulée « Faits Exceptionnels et litiges ».

## 1.7 DETTES FINANCIERES

### 1.7.1. Emprunts et banques créditrices :

En K€	31/12/05	+	-	Variation Périimètre	31/12/06	+	-	Variation Périimètre	31/12/07
Emprunts	3 544	2 733	-2 414		3 863	809	-2 162		2 510
Dailly	0	692			692	2 299	-692		2 299
Découverts et soldes créditeurs de banque	191	3	-191		3				3
<b>Total Général</b>	<b>3 735</b>	<b>3 428</b>	<b>-2 605</b>	<b>0</b>	<b>4 558</b>	<b>3 108</b>	<b>-2 854</b>	<b>0</b>	<b>4 812</b>

La variation nette du poste Emprunts présente une diminution de 254 K€.

Tous les emprunts souscrits antérieurement au 31 décembre 2003 et au cours du premier semestre 2006 sont à taux variables, indexés sur l'Euribor à 3 mois ou à 6 mois. La rémunération des crédits mis en place en 2004 et 2007 est calculée sur un taux fixe de 6.05% et 6,45% respectivement.

Les emprunts ont généralement des durées de 2 à 3 ans et sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

L'homologation par le Président du Tribunal de Commerce des accords avec les organismes financiers (signés au cours du 1<sup>o</sup> semestre 2004) nous a permis la renégociation des crédits bancaires sur une période de 7 années au taux maximum annuel Euribor 3 mois majoré de 0,75%.

Au 31 décembre, la somme restant due à ce titre est de 1.7 M€. Les échéances prévues lors de la signature de ce protocole ont été intégralement respectées.

Les garanties consenties au titre de ces dettes sont détaillées dans la note H §1.2 ci-après.

### 1.7.2. Echancier :

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Total</b>	<b>3 605</b>	<b>1 207</b>		<b>4 812</b>

## 1.8 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

En K€	Passif Courant - d'un an	Passif Non Courant + d'un an	Total 2006	Passif Courant	Passif Non Courant	Total 2007
Avances et acomptes reçus	0	0	0			0
Dettes d'exploitation	5 225	0	5 225	7 382		7 382
Dettes fiscales et sociales	2 465	0	2 465	2 460		2 460
Dettes sur immobilisations	16 780		16 780	14 774		14 774
Autres dettes	1 552		1 552	418	24	442
Comptes de régularisation <sup>(1)</sup>	2 393	175	2 568	2 210	345	2 555
<b>Total général</b>	<b>28 415</b>	<b>175</b>	<b>28 590</b>	<b>27 244</b>	<b>369</b>	<b>27 613</b>

(1) Cette somme correspond à des contrats facturés aux diffuseurs mais dont la reconnaissance du chiffre d'affaires interviendra en 2009.

Il est à noter que, en ce qui concerne les minimums garantis à verser aux producteurs, les dettes fournisseurs sont reconnues dès lors qu'un contrat engageant la société est signé. Le règlement intervient généralement à hauteur de 10 à 15 % à la signature, le solde intervenant lors de la livraison du film.

## 1.9 VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE

### 1.9.1. Analyse du poste Trésorerie :

Le poste Trésorerie s'analyse de la façon suivante (en K€) :

En K€	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Disponibilités	88	507	1 017
Valeurs mobilières de placement	3 027	0	0
<b>Trésorerie et équivalents de Trésorerie</b>	<b>3 115</b>	<b>507</b>	<b>1 017</b>
Concours bancaires courants	-191	-695	-2 303
<b>Trésorerie Nette</b>	<b>2 924</b>	<b>-188</b>	<b>-1 286</b>

Valeurs mobilières de placement Montants en K€	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
SICAV Monétaires	3 027	0	0
Provisions	0	0	0
<b>Valeur nette</b>	<b>3 027</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## NOTE E – ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET INFORMATION SECTORIELLE

### 1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffres en K€	CA 2007	CA 2006	CA 2005
Distribution en salles de cinéma	5 760	6 892	5 033
Subventions	2 284	2 430	2 260
Distribution vidéo	4 574	4 350	2 953
Distribution télévision	3 556	3 013	4 912
Ventes Internationales	1 624	2 337	1 238
Coproduction, et divers	769	1 906	326
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>18 567</b>	<b>20 928</b>	<b>11 689</b>
Dont :			
France	16 101	18 350	14 868
Export	2 465	2 578	1 854

## 1.2 RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Chiffres en K€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Résultat activité Films	-1 127	4 532	3 861
Frais de structure	-2 791	-2 290	-2 373
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>-3 918</b>	<b>2 242</b>	<b>1 488</b>

## 1.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELLES

En K€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et reprises de provisions y afférentes	843	699	12 110
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles cédées	1 238	656	9 716
<b>Total</b>	<b>-395</b>	<b>43</b>	<b>2 394</b>

## 1.4 COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En K€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
<b>Produits de Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>			
Intérêts sur c/c	9	2	19
Cession SICAV	24	35	24
Gains de change		14	12
Divers	0	2	
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>53</b>	<b>55</b>
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>			
Intérêts des emprunts	380	206	180
Perte de Change		14	25
Divers	5	4	
<b>TOTAL</b>	<b>385</b>	<b>224</b>	<b>205</b>
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>-352</b>	<b>-171</b>	<b>-150</b>

Les différences négatives et positives de changes sont comptabilisées sur les lignes Autres produits et charges financiers : -168 K€.



## 1.5 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En K€	Immobilisations	Clients, Autres Créances et Stocks	Provisions risques et charges	Total
Dotations amortissements	7 937			7 937
Reprises amortissements	299			299
Dotations provisions	145	50	10	205
Reprises provisions	442	428	192	1 062
<b>Impact Net</b>	<b>7 341</b>	<b>-378</b>	<b>-182</b>	<b>6 780</b>

## 1.6 INFORMATION SECTORIELLE

### Premier niveau d'information sectorielle : Secteur d'activité

Le secteur d'activité de la société correspond à l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.

Secteur d'activité Exploitation d'œuvres audiovisuelles (données en K€)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	18 566	20 929	16 722
Acquisition d'actifs	8 013	8 421	10 102
<b>Valeur nette des actifs</b>	<b>17 566</b>	<b>17 828</b>	<b>15 831</b>

(1) La ventilation du Chiffre d'affaires est détaillée sur le §1.1 de la note E.

### Second niveau d'information sectorielle : Secteur géographique

2 zones géographiques : France et export.

Zones Géographiques (données en K€)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires			
FRANCE	16 101	18 351	14 868
EXPORT	2 465	2 578	1 854
Acquisition d'actifs			
FRANCE	8 013	8 421	10 102
EXPORT	0	0	0
Valeur nette des actifs			
FRANCE	17 566	17 828	15 831
EXPORT	0	0	0

## **NOTE F – IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS**

- Les montants d'impositions différées actives et passives constatées et inclus respectivement dans les comptes « Impôts différés actifs » et « Provisions pour risques et charges » sont les suivants :

<b>En K€</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Actif d'impôt différé	0	0	0
Passif d'impôt différé	0	0	0

Le groupe BAC MAJESTIC a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2001 (seules les sociétés BAC MAJESTIC et BAC FILMS constituent ce périmètre au 31 décembre 2006).

En raison du résultat de la période, les impositions différées actives et passives ont fait l'objet d'une compensation et la différence n'a pas été constatée compte tenu du caractère peu probable de sa récupération.

- Pour information, le montant net des impôts différés actifs du groupe non constaté dans les comptes s'élève au 31/12/07 à environ 10.6 M€ à comparer à 8.8 M€ au 31/12/06.
- Compte tenu de la situation fiscale déficitaire du groupe, les impôts différés actifs provenant des décalages d'impôt temporaires n'ont pas été comptabilisés.
- L'effet net des impôts sur le résultat s'analyse comme suit :

<b>En K€</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Charge courante d'impôt	0	0	21
Charge d'impôt différé	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21</b>

- La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<b>En K€</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Impôt forfaitaire Annuel	0	0	21
Impôts sur les sociétés bénéficiaires non intégrées fiscalement	0	0	0
Report en arrière des déficits (société non intégrée fiscalement)	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21</b>

## **NOTE G – FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

La société fait l'objet d'assignation par des salariés ayant quitté le Groupe. La provision constatée dans les comptes au 31/12/2007 s'élève à 150 K€.

Une provision pour indemnités de fin de carrière a été constituée à hauteur de 10 K€.

La société fait l'objet d'un avis de mise en recouvrement à la suite d'une déclaration complémentaire de TVA pour la période de Septembre 2003 pour un montant de 85 K€. Une provision a été constituée pour la totalité de ce montant.

## **NOTE H – ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS DES ACTIFS**

### **1.1 ENGAGEMENTS HORS-BILAN**

La totalité des engagements pris sur acquisitions de films est inscrite au bilan, dès la signature du contrat d'acquisition ou d'un accord ferme d'achat (« deal-memo ») au poste « Droits Audiovisuels » sous la rubrique Droits en cours (cf note 3) avec comme contrepartie au passif le poste « Dettes sur Immobilisations ».

Les engagements financiers hors bilan du groupe sont les suivants :

Montant en K€	31/12/07	31/12/06	31/12/05
<b>Avals, cautions et garanties données :</b>			
Cautions données sur emprunts d'acquisitions de films souscrits par des co-acheteurs	41	41	36
Engagements en faveur des filiales non détenues à 100%		0	0
<b>Total Avals, cautions et garanties données</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>36</b>
<b>Engagements reçus :</b>			
Subventions acquises restant à recevoir	699	236	532
<b>Autres :</b>			
Clause de retour à meilleure fortune	0	0	0

### **1.2 DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS REELLES**

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par la cession des produits à revenir à Bac Films de l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Au 31 décembre 2007, les nantissements d'actifs et garanties apportées se décomposent comme suit :

Type de nantissements / cession sur immobilisations incorporelles – En K€	Valeur Brute comptable des actifs nantis	Valeur nette comptable des actifs nantis	Montant des prêts garantis	% garanti par VNC
COFICINE	2 156 650	301 483	821 026	36,72%
COFILOISIRS	5 328 592	566 236	1 246 284	45,43%
NATEXIS	5 220 371	185 707	435 176	42,67%
OBC	-	0	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>12 705 613</b>	<b>1 053 426</b>	<b>2 502 486</b>	<b>42,10%</b>
Rappel Total Postes du bilan (actif non courant)	194 926 429	17 494 161		
<b>% actifs nantis</b>	<b>6,52%</b>	<b>6,02%</b>		

Il n'existe aucun nantissement à notre connaissance sur les titres de la société au 31/12/2007.

### NOTE I – EFFECTIF

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

Personnel Permanent	2007	2006	2005
Cadres	11	11	10
Non cadres	4	5	5
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>15</b>

### NOTE J – INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES

L'ordre d'importance des risques est le suivant :

- Risques de liquidité,
- Risques de taux sur endettement,
- Risques liés aux évolutions technologiques,
- Risques de change,
- Risques juridiques (risques liés à la propriété intellectuelle, risques liés à l'obtention d'autorisations administratives).

- Risques de liquidité

En matière de distribution, ce risque existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les 3 premières années d'exploitation (exploitation en salles, en vidéo et 1<sup>ère</sup> exploitation télévisuelle).

La ventilation des crédits est la suivante :

Caractéristiques des emprunts émis en K€	Taux	Montant global des lignes au 31/12/06	Montant global des lignes au 31/12/07	Montant global des lignes au 10/06/08	Echéances	Existence ou non de couvertures
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 1998	Variable	84	0	0		Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2000	Variable	560	435	420	31-12-11 <sup>(*)</sup>	Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2001	Variable	1 558	1 246	930	31-03-11 <sup>(*)</sup>	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2004	6.05%	220	0	0	05/07/07	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2006	Variable	1 087	0	0	09/03/07	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2006	Variable	354	346	249	12/09/08	Non
Lignes de Crédit à Court Terme obtenus en 2007	6,45%	NA	475	245	21/06/09	Non
<b>Total Crédits</b>		<b>3 863</b>	<b>2 502</b>	<b>1 844</b>		

(\*) crédits prorogés suite négociation 2004.

La prorogation des crédits de financement d'acquisition de films jusqu'en 2011 découle des négociations menées en 2004 compte tenu de l'entrée de MILLIMAGES en tant qu'actionnaire majoritaire du Groupe.

Cette négociation, totalement achevée avec les établissements financiers concernés agissant en qualité de chef de file d'un pool bancaire dont l'accord final a été obtenu en mars et avril 2004.

Par ailleurs, aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (type « *covenants* »).

En 2007, des crédits ont été accordés à hauteur de 809 K€, les remboursements se sont élevés à 2 162 K€.

Sur la base de la dette au 31 décembre 2007 (2 502 k€), la charge annuelle liée aux emprunts s'élèverait à 161 k€. Il s'agit là d'une charge maximum compte tenu du fait que les ventes réalisées avec les chaînes seront imputées sur ces crédits et réduiront d'autant la charge annuelle. A titre d'exemple, si l'on se base sur les sommes restant dues à ce jour, la charge annuelle passe à 118 k€. De plus, une variation instantanée de taux d'emprunts de 1 % entraînerait un impact en année pleine de 20 k€ sur le résultat consolidé du Groupe.

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place.

A noter par ailleurs qu'à la date du 31 mai 2008, la société dispose d'une trésorerie de 150 k€.

La société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 3,5 M€. Ces lignes sont utilisées à hauteur de 2,5 M€ au 31 décembre 2007 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant.

A la date d'arrêté des comptes, la société a un encours de ligne DAILLY de 1,3 M€.

La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2007 à 2,5 M€ au lieu de 3,8 M€ au 31 décembre 2006.

A la date d'arrêté des comptes, le total des emprunts représente 1,8 M€, et les lignes Dailly sont utilisées à concurrence de 1,3 M€.

La société disposerait d'une trésorerie suffisante pour assurer la continuité de son exploitation, compte tenu des contrats signés et sur la base desquels les organismes de financement accordent des crédits au Groupe.

De plus, la société dispose d'environ 1,4 M€ de contrats signés mobilisables pour couvrir les besoins ultérieurs à venir.

#### ■ Risques de taux sur endettement

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, BAC MAJESTIC est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir. Tous les emprunts souscrits antérieurement au 31 décembre 2003 et au cours du premier semestre 2006 sont à taux variables, indexés sur l'Euribor à 3 mois ou à 6 mois. La

rémunération des crédits mis en place en 2004 et 2007 est calculée sur un taux fixe de 6.05% et 6,45% respectivement.

Les emprunts ont généralement des durées de 2 à 3 ans et sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer l'acquisition par le jeu des garanties données aux prêteurs et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

Les emprunts ne font pas l'objet de couvertures de taux.

L'échéancier des dettes et actifs financiers au 31 décembre 2007 est le suivant (y compris découverts et soldes créditeurs de banque pour 2.3 K€).

en K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total 2007
Dettes (taux variable)	3 130	1 207		4 337	4 337
Dettes (taux fixe)	475			475	220
Autres (taux fixe et taux variable)				0	0
<b>Passifs Financiers</b>	<b>3 605</b>	<b>1 207</b>	<b>0</b>	<b>4 812</b>	<b>4 557</b>
<b>Actifs Financiers (VMP)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Position nette avant Gestion	3 605	1 207	0	4 812	4 557
Hors Bilan	0	0	0	0	0
<b>Position nette avant Gestion</b>	<b>3 605</b>	<b>1 207</b>	<b>0</b>	<b>4 812</b>	<b>4 557</b>

■ Risques de change

Position en K devise	K USD
Actifs	1 360
Passifs	280
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>1 080</b>
Position hors bilan	0
<b>Position nette après gestion</b>	<b>1 080</b>
L'exposition nette en devise (contre valorisée en euros au cours de clôture) est de K€	734

Depuis la cessation des relations avec Miramax et Studio Canal, la majeure partie des investissements est effectuée en euros.

Pour les quelques cas concernés, le risque de change est intégré lors de l'achat des films, le taux de change intégré par l'entreprise lors de ses acquisitions étant systématiquement supérieur de 10% à celui en vigueur au moment de l'acquisition.

Par ailleurs, les minimas garantis versés ne sont pas à considérer comme des achats fixes et forfaitaires de droits mais comme des avances sur la totalité de la somme revenant au producteur au titre de l'exploitation de son film. Le minimum garanti est ainsi constitué de la somme versée initialement et des compléments revenant aux producteurs sur la part des recettes. Les éventuels surcoûts engendrés par les fluctuations des devises peuvent donc être récupérés sur les recettes des films.

Dans le cas où des règlements sont à effectuer en devises hors euros, la société ne fait pas de couvertures de change.

Au cours de l'année 2007, il a été facturé 566 KUSD à nos clients. Ramené au Chiffre d'affaires consolidé du groupe en 2007, cela représente un maximum de 2,5%.

Il a été effectué des achats en USD à hauteur de 1 165 K USD auprès de nos fournisseurs. Ramené au niveau des achats et des investissements, cela représente un maximum de 3,5 % du montant des dépenses engagées.

- Risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La méthode de provisionnement des litiges retenue consiste à appréhender la sortie probable de trésorerie compte tenu de l'estimation et de la connaissance des dossiers par la Direction et nos avocats.

- Assurances

La politique de BAC MAJESTIC en matière d'assurances l'a conduite à se couvrir sur les risques significatifs liés à son activité auxquels elle est susceptible d'être exposée.

Il n'a été procédé à aucun changement dans la politique de couverture de la Société (voir Document de Référence 2005 déposé au près de l'AMF le 12 octobre 2006 sous le numéro D.06-0914).

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

- Risque sur la perte de plus de la moitié du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue du 29 octobre 2004 a rejeté le projet de dissolution anticipée de la société malgré les capitaux propres négatifs de la société. Compte tenu des résultats de 2006 et de l'augmentation de capital effectuée par la société (et décrite dans le cadre de la note d'opération visée par l'AMF en date du 8 février 2007) les capitaux propres sont revenus positifs à l'issue de l'opération.

## **NOTE K – EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2007**

Jean LABADIE a démissionné de son mandat dans BAC MAJESTIC en date du 15 février 2008.  
Anne Laure LABADIE a démissionné de son mandat dans BAC FILMS (filiale de BAC MAJESTIC) à cette même date.

Dans le cadre du programme de rachat par BAC MAJESTIC de ses propres actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte en date du 29 juin 2007, la société a racheté le 15 février 2008 un total de 2 600 000 actions. Cette acquisition a été effectuée au prix de clôture de la séance.

## **NOTE L – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES**

### **1.1 REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS**

La rémunération versée à ce titre au cours de l'exercice 2007 aux membres du conseil d'administration et aux 10 membres du comité de direction y compris les dirigeants ayant exercés leur fonction sur une partie de l'année 2007

€	31/12/2007
Rémunération	605 798
Actions Gratuites	0
Stock-options	0
IDR	25 753
BSPCE	0
<b>Total</b>	<b>631 551</b>

## 1.2 AUTRES PARTIES LIEES

La seule partie liée de BAC MAJESTIC est son actionnaire MILLIMAGES avec lequel elle est liée par les conventions suivantes :

### **Convention portant sur le Pôle Vidéo avec Millimages, Providedéo Group et Union Films Group**

*Nature et objet* : Définir le pôle Vidéo et régir les rapports des parties dans le cadre de son fonctionnement, en définissant notamment les contributions respectives.

*Modalités* : Répartition des charges en fonction des chiffres d'affaires et en cas de distribution par l'une des parties des produits d'une autre, une commission de distribution de 3% est prélevée.

Au titre de l'exercice 2007 : PROVIDEO a facturé à BAC FILMS la somme de 662.515 € HT, UFG a facturé à BAC FILMS la somme de 173.818 € HT et BAC FILMS a facturé à PRO VIDEO GROUP la somme de 48.423 € HT.

- Sous-location

*Nature et objet* : convention de sous-location.

*Modalités* : Millimages, par contrat du 2 janvier 2000, est titulaire du bail pour les locaux sis au 88, rue de la Folie Méricourt à Paris 75011. Aux termes d'un contrat de sous-location du 1<sup>er</sup> avril 2004, votre société a consenti à Bac Films une partie des locaux ci-dessus désignés.

Le montant facturé à ce titre à Bac Films s'est élevé à 53 832 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

### **Convention de pilotage et de management fees**

*Nature et objet* : Convention de pilotage et de management fees

*Modalités* :

#### Pour les prestations de pilotages :

Millimages assure pour le groupe Bac Majestic la gestion juridique, des ressources humaines, de l'informatique et de la comptabilité. De son côté, le groupe Bac Majestic effectue pour Millimages des prestations en matière de direction financière et de communication

Le montant facturé par Millimages au groupe Bac Majestic s'est élevé à 744 694 € hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Le montant facturé par le groupe Bac Majestic à Millimages s'est élevé à 224 256 € hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.



Pour les management fees :

Il est convenu que Millimages assure pour le Groupe Bac Majestic la définition de la stratégie d'acquisition de films, la politique financière et le suivi des relations sociales.

Le montant facturé à ce titre par Millimages au groupe Bac Majestic s'est élevé à 120 000 € hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

### **Convention de trésorerie**

*Nature et objet* : Convention de trésorerie tripartite

*Modalités* : Aux termes d'une convention de trésorerie en date du 17 septembre 2004, préalablement autorisées par le conseil d'administration du 19 mai 2004, entre les sociétés Millimages SA, Bac Majestic SA et Bac Films SA, les sociétés peuvent se consentir des avances mutuelles de trésorerie et ce en fonction des besoins de chacune d'elles.

Les avances ainsi consenties sont productives d'un intérêt au taux de 5.41% au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

A ce titre, le compte courant Millimages est débiteur de 435 024.20 € au 31 décembre 2007.

Le groupe Bac Majestic a facturé des produits financiers pour un montant de 12 485 € à Millimages au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Le groupe Millimages a facturé des produits financiers pour un montant de 12 015 € au groupe Bac Majestic au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

### **Convention portant sur l'usage du nom « Bac Films Production Publicitaire » par Millimages**

*Caractéristiques* : Cette convention d'exploitation et usage du nom commercial prévoit le versement à la société Bac Films d'une royauté de 5% portant sur le chiffre d'affaires encaissé sous la marque « Bac Films Production Publicitaire ».

*Modalités* : Au titre de l'exercice 2007, Bac Films a ainsi facturé à Millimages la somme de 102 163.35 € hors taxes

## **20.5. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA**

Néant.

## 20.6. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

### 20.6.1. RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES

- **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice 2009**

- Rapport sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bac Majestic S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note B 1.2.2 aux états financiers et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu.
- la note B et la note B 1.16 aux états financiers qui exposent le changement d'estimation relatif à la distinction prévue par IAS1 entre les éléments courants et non courants dans le bilan.

## 2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2009. Le manque de visibilité sur le futur ainsi que la raréfaction du crédit résultant de la crise créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note B 1.2.2 aux états financiers donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

La note B.1.6 aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives au catalogue de films en particulier celles portant sur les modalités d'amortissement et de dépréciation. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités d'amortissement et de dépréciation de ces immobilisations incorporelles et nous avons vérifié que les notes B.1.6, D 1.1 et E 1.4 aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 10 juin 2010  
KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Eric Lefebvre  
Associé

Malakoff, le 10 juin 2010  
Hermesiane

Xavier Christ  
Associé

Paris, le 10 juin 2010  
Ciné Contrôle International

Yann Chaker  
Associé

➤ Rapport sur les comptes sociaux

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BAC Majestic S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 3.1 de l'annexe et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu.

### **2. Justification des appréciations**

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2009 (cf. Annexe note 3.1 « continuité de l'exploitation »). Le manque de visibilité sur le futur ainsi que la raréfaction du crédit résultant de la crise créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note 3.1 de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.
- Votre société a déprécié une partie des créances qu'elle détient sur sa filiale Bac Films. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, notamment les flux de trésorerie prévisionnels de Bac Films, les modalités de dépréciation de ces créances et nous avons vérifié que les notes 3.3. et 3.4 de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Par ailleurs, en application de la loi :

- nous vous informons que la société n'a pas été en mesure de publier son rapport financier annuel dans les délais prévus à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.
- nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

#### Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 10 juin 2010  
KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Malakoff, le 10 juin 2010  
Hermesiane

Paris, le 10 juin 2010  
Ciné Contrôle International

Eric Lefebvre  
Associé

Xavier Christ  
Associé

Yann Chaker  
Associé

## ■ **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés de l'exercice 2008**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BAC MAJESTIC S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note B 1.2.2 aux états financiers et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu.

### **2. Justification des appréciations**

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008 (cf. Annexe note B 1.2.2). Le manque de visibilité sur le futur ainsi que la raréfaction du crédit résultant de la crise créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

- Comme indiqué dans la note B.1.6 aux états financiers, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les coûts d'acquisition des films répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous avons examiné les modalités d'amortissement et de dépréciation de ces immobilisations incorporelles et nous avons vérifié que les notes B.1.6, D 1.1 et E 1.4 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés

#### Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 juin 2009  
KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Jean-Pierre Valensi  
*Associé*

Malakoff, le 15 juin 2009  
Hermesiane

Xavier Christ  
*Associé*

Paris, le 15 juin 2009  
Ciné Contrôle International

Yann Chaker  
*Associé*

### ■ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés de l'exercice 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport complémentaire à notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, émis le 19 juin 2008 et indiquant que nous n'avons pas pu effectuer le contrôle des comptes consolidés, ceux-ci n'ayant pas été mis à notre disposition dans les délais prévus par la loi.

Les comptes consolidés tels qu'ils sont joints au présent rapport, ont été arrêtés par le conseil d'administration, et nous ont été communiqués ultérieurement. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant des données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note B 1.2.2 de l'annexe qui expose les conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été apprécié et maintenu pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.
- La note B1.7.1.1 de l'annexe expose les règles et principes comptables relatifs aux actifs incorporels, notamment la détermination des amortissements des films. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables relatives à ces amortissements, nous avons revu le processus d'estimation des recettes futures prises en compte dans la détermination du taux d'amortissement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Malakoff et Paris, le 27 Juin 2008

Les Commissaires aux comptes

Hermesiane  
Xavier CHRIST  
Associé

Ciné Contrôle International  
Yann CHAKER  
Associé



### **20.6.2. INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX**

Les contrôleurs légaux ont procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

### **20.6.3. AUTRES INFORMATIONS NON VERIFIEES**

Néant.

## **20.7. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES**

Les dernières informations financières sont celles relatives aux comptes semestriels consolidés résumés, arrêtés au 30 juin 2010.

Le dernier exercice annuel pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice 2009, arrêtés au 31 décembre 2009.

## 20.8. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

### 20.8.1. COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES AU 30 JUIN 2010

#### 1. ETAT SUR LA SITUATION FINANCIERE

Actif (en milliers d'euros)	Note	30.06.10	31.12.09
Goodwill		0	0
Films et droits audiovisuels	3.1	9 919	10 726
Autres immobilisations incorporelles	3.2	218	173
Immobilisations corporelles	3.3	12	12
Actifs financiers	3.4	396	404
Créances clients et autres débiteurs	3.5	2 874	2 894
Actifs d'impôts différés	4.2	0	0
<b>Actif non courant</b>		<b>13 419</b>	<b>14 209</b>
Stock et en-cours		430	471
Créances clients	3.5	5 524	7 317
Autres créances	3.5	3 750	3 370
Trésorerie et équivalents de trésorerie		25	133
<b>Actif courant</b>		<b>9 729</b>	<b>11 291</b>
<b>Total Actif</b>		<b>23 148</b>	<b>25 500</b>

Passif (en milliers d'euros)	Note	30.06.10	31.12.09
Capital	3.6	6 483	6 483
Réserves (part du Groupe)		-14 220	-12 428
Résultat (part du Groupe)		-1 935	-1 791
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>		<b>-9 671</b>	<b>-7 736</b>
Intérêts minoritaires		0	0
<b>Capitaux propres</b>		<b>-9 671</b>	<b>-7 736</b>
Emprunts et dettes financières	3.8	412	490
Autres passifs non courants	3.9	8 946	6 457
Provisions	3.7	481	482
Passifs d'impôts différés	4.2	0	0
<b>Passif non courant</b>		<b>9 840</b>	<b>7 429</b>
Emprunts et dettes financières	3.8	3 177	4 172
Provisions		0	0
Dettes fournisseurs et Autres créditeurs	3.9	19 803	21 635
Autres passifs courants		0	0
<b>Passif courant</b>		<b>22 980</b>	<b>25 807</b>
<b>Total Passif</b>		<b>23 148</b>	<b>25 500</b>

## 2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Note	30.06.10	30.06.09
Chiffre d'affaires et Subventions		4 185	4 943
Autres produits de l'activité		784	98
Achats et charges externes		-4 874	-4 645
Charges de personnel		-464	-576
Impôts, taxes et versements assimilés		-41	-40
Amortissements et provisions nets		-1 532	-2 096
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>-1 941</b>	<b>-2 316</b>
Autres produits et charges opérationnels		0	0
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-1 941</b>	<b>-2 316</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		48	28
Coût de l'endettement financier brut		-62	-108
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>4.1</b>	<b>-14</b>	<b>-80</b>
Autres produits et charges financiers	4.1	20	36
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>		<b>-1 935</b>	<b>-2 360</b>
Impôt sur le résultat	4.2	0	0
<b>Résultat net</b>		<b>-1 935</b>	<b>-2 360</b>
Résultat net de la période attribuable au groupe		-1 935	-2 360
Résultat net de la période attribuable aux intérêts minoritaires		0	0
<b>Résultat net (part du Groupe) par action</b>			
Nombre moyen d'actions en circulation		43 223 941	43 223 941
Résultat net par action		-0,04	-0,05
<b>Résultat net (part du Groupe) dilué par action</b>			
Nombre potentiel moyen d'actions		43 223 941	43 223 941
Résultat net dilué par action		-0,04	-0,05

## 3. ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

Etat des Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	30/06/2010	30/06/2009
Résultat net consolidé	-1 935	-2 360
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	0	0
Total des produits et charges comptabilisés	-1 935	-2 360
<i>dont part du groupe</i>	-1 935	-2 360
<i>dont part des minoritaires</i>	0	0

#### 4. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Variation des capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves	Résultat	Total Part Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>Soldes au 31 décembre 2009</b>	<b>6 483</b>	<b>6 972</b>	<b>-19 400</b>	<b>-1 791</b>	<b>-7 736</b>		<b>-7 736</b>
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			-1 791	1 791	0		0
Résultat de la période				-1 935	-1 935		-1 935
Divers					0		0
<b>Solde 30 juin 2010</b>	<b>6 483</b>	<b>6 972</b>	<b>-21 191</b>	<b>-1 935</b>	<b>-9 671</b>	<b>0</b>	<b>-9 671</b>

Variation des capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves	Résultat	Total Part Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>Soldes au 31 décembre 2008</b>	<b>6 483</b>	<b>6 965</b>	<b>-12 711</b>	<b>-6 690</b>	<b>-5 953</b>	<b>0</b>	<b>-5 953</b>
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			-6 690	6 690	0	0	0
Augmentation de capital	1	7			8	0	8
Résultat de la période				-2 360	-2 360	0	-2 360
Divers					0	0	0
<b>Solde 30 juin 2009</b>	<b>6 484</b>	<b>6 972</b>	<b>-19 401</b>	<b>-2 360</b>	<b>-8 305</b>	<b>0</b>	<b>-8 305</b>

## 5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	30.06.10	30.06.09
<b>Opérations d'exploitation :</b>		
Résultat net	-1 935	-2 360
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	1 531	2 097
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés		
+ et – values sur cessions des immobilisations	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 010	1 235
<b>(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>2 606</b>	<b>990</b>
<b>Opérations d'investissement :</b>		
Cessions d'immobilisations (incorporelles + corporelles)	0	0
Acquisitions d'immobilisations (incorporelles + corporelles)	-772	-718
Variations d'immobilisations financières	0	0
Variation des dettes sur immobilisations incorporelles	-874	869
Incidence des variations de périmètre		
<b>(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-1 646</b>	<b>151</b>
<b>Opérations de financement :</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
Augmentation de capital		
Frais d'augmentation de capital	0	0
Rachats et reventes d'actions propres	0	0
Variation des prêts et dépôts de garantie	7	10
Variation des dettes financières	-1 525	-1 465
<b>(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-1 518</b>	<b>-1 455</b>
<b>(D) Incidence des variations des cours des devises</b>		
<b>Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)</b>	<b>-558</b>	<b>-314</b>
Trésorerie d'ouverture	8	490
Trésorerie de clôture	-550	176
Se décomposant en :		
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	25	339
Concours bancaires courants	-575	-163
<b>Total</b>	<b>-550</b>	<b>176</b>

## 20.8.2. ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES

### 1. LE GROUPE BAC MAJESTIC

#### 1.1 Activité du semestre

Durant le premier semestre 2010, la société a sorti en salles 5 films, comme au 1er semestre 2009 :

- *Disgrâce*
- *Fleur du Désert*
- *Ligne de front*
- *La Comtesse*
- *Eyes of war*

Au second semestre 2010, la société a déjà sorti « D'amour et d'eau fraîche » avec Anaïs Demoustier et Pio Marmai, « Be bad », une comédie interprétée par Michael Cera (Juno), et « Captifs », un thriller avec Zoë Félix. Sortiront ensuite « Welcome to the Rileys » (10 novembre) avec Kristen Stewart (Twilight) et James Gandolfini (Les Sopranos), qui était sélectionné au Festival de Deauville, et « Rock la Casbah » le 22 décembre.

#### 1.2 Périmètre de consolidation

Société et forme	Siège social	Siren	% d'intérêt	% contrôle	Méthode intégration
<b>Société-mère : BAC MAJESTIC</b>	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	413577743			
<b>Sociétés françaises :</b>					
<b>BAC FILMS</b>	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	337527378	100	100	globale

Les comptes du Groupe Bac Majestic sont consolidés par intégration globale dans les comptes du Groupe Millimages.

Bac Majestic SA est cotée sur le marché Euronext Paris Compartiment C, de même que Millimages SA.

## 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1 Principes généraux

Les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2010 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 : « Information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés semestriels sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2010 et disponibles sur le site internet de la Commission Européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)).

Les principes comptables appliqués aux comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2010 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2009.

Ils sont conformes aux IFRS telles que publiées par l'IASB.

Les comptes semestriels 2010 ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 15 octobre 2010.

#### ***Effet des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010***

Les normes IFRS et interprétations IFRIC devenues d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont les suivantes :

- IFRS 1 révisée - première application des IFRS : sans incidence sur les comptes
- IFRS 3 révisée - regroupements d'entreprises : sans incidence sur les comptes en l'absence d'opération de regroupement
- IFRS 7 Amendement – Améliorations des informations sur les instruments financiers : sans incidence sur les comptes
- IAS 27 révisée - états financiers consolidés et individuels : sans incidence sur les comptes
- IAS 39 amendement – Instruments financiers, éléments éligibles à la couverture : sans incidence sur les comptes
- IAS 39 / IFRIC 9 – Dérivés incorporés : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 12 – accords de concession de services : sans incidence sur les comptes

- IFRIC 15 –contrats de construction immobilière : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 16 – couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 17 – distributions en nature aux actionnaires : sans incidence sur les comptes
- IFRIC 18 – transferts d'actifs par des clients : sans incidence sur les comptes
- Amendement d'IAS 32 – Classement des droits de souscription émis : sans incidence sur les comptes
- Améliorations annuelles des IFRS (publiées en avril 2009) : sans incidence sur les comptes
- Amendements à IFRS 2 – Transactions intra-groupe réglées en trésorerie : sans incidence sur les comptes

***Textes d'application obligatoire postérieurement au 30 juin 2010 et non appliqués par anticipation***

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2010 : néant

***Effet des normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore endossés par l'Union Européenne au 30 juin 2010***

S'agissant des textes publiés par l'IASB au 30 juin 2010 mais ne faisant pas encore partie du référentiel IFRS endossé par l'Union Européenne, le groupe a décidé de ne pas utiliser la faculté offerte par la Commission Européenne de les appliquer de façon anticipée.

## **2.2 Recours à des estimations et au jugement**

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Celles-ci sont notamment sensibles :

- dans l'estimation des recettes prévisionnelles utilisées dans le calcul des amortissements et des dépréciations relatifs aux immobilisations incorporelles.
- dans l'estimation des provisions pour litiges.



## 2.3 Continuité de l'exploitation

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues pour le second semestre 2010 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose en outre sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés).

En l'absence de réalisation des objectifs ci-dessus, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

## 2.4 Saisonnalité

Les revenus de Bac Films sont liés au planning de sortie des films sous différents modes d'exploitation dont le calendrier peut induire des variations significatives d'une période à l'autre.

## 3. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

### 3.1 Films et droits audiovisuels

En K€	31.12.09	Mouvements de la période			30.06.10
		+	-	Autres	
Films et droits audiovisuels	193 784	787	0		194 571
<b>Valeur brute</b>	<b>193 784</b>	<b>787</b>	<b>0</b>		<b>194 571</b>
Amortissements	- 181 750	0	-1 594		-183 344
Dépréciations des encours	-1 308	0	0		-1 308
<b>Amortissements et dépréciation</b>	<b>-183 058</b>	<b>0</b>	<b>-1 594</b>		<b>-184 652</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>10 726</b>	<b>787</b>	<b>-1 594</b>		<b>9 919</b>

Pour les droits audiovisuels, les en-cours représentent 3 651 K€ en valeur brute au 30 juin 2010 contre 4 712 K€ au 31 décembre 2009.

### 3.2 Autres immobilisations incorporelles

En K€	31.12.09	Mouvements de la période			30.06.10
		+	-	Autres	
Logiciels	820	45	0	0	865
Goodwill	145				145
<b>Valeur brute</b>	<b>965</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 010</b>
Logiciels	-647				-647
Goodwill	-145				-145
<b>Amortissements, dépréciations</b>	<b>-792</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-792</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>173</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>218</b>

### 3.3 Immobilisations corporelles

En K€	31.12.09	Mouvements de la période			30.06.10
		+	-	Autres (1)	
Autres immobilisations corporelles	202	0	0		202
<b>Valeur brute</b>	<b>202</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>202</b>
Autres immobilisations corporelles	-190	0	0		-190
<b>Amortissements, dépréciations</b>	<b>-190</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>-190</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>12</b>

(1) Variations de périmètre, Variations de change, Virements de poste à poste

### 3.4 Actifs financiers

En K€	31.12.09	Mouvements de la période			30.06.10
		+	-	Autres	
Prêts au personnel	5		-1		4
Dépôts et cautionnements	66	1			67
Dépôts de Garantie Factoring	333		-8		325
<b>Valeur brute</b>	<b>404</b>	<b>1</b>	<b>-9</b>		<b>396</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>0</b>				<b>0</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>404</b>	<b>1</b>	<b>-9</b>		<b>396</b>

### 3.5 Clients – Autres actifs courants et non courants

En K€	30.06.10	31.12.09
Clients	6 568	8 320
Avances et acomptes versés	46	106
Créances fiscales	2 590	2 556
RRR à recevoir sur acquisitions de films	5	5
Comptes courants	2 710	2 744
Créances diverses	439	108
Créances sur divers fonds de soutien	483	315
Charges constatées d'avance	189	279
<b>Valeur brute</b>	<b>13 030</b>	<b>14 463</b>
Clients	-686	-686
Comptes courants	-196	-196
<b>Dépréciations</b>	<b>-882</b>	<b>-882</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>12 148</b>	<b>13 581</b>
Dont courant	9 274	10 687
Dont non courant	2 874	2 894

Les créances ont des durées conformes à notre secteur d'activité.

### 3.6 Capital

Le capital social s'élève à 6.483.591,15 euros et est divisé en 43.223.941 actions de 15 centimes de nominal, entièrement libérées.

Il n'existe pas de valeurs mobilières donnant accès au capital.

### 3.7 Provisions

En K€	31.12.09	Mouvements de la période		30.06.10
		+	-	
Provisions pour engagements de retraites	6		1	5
Provisions pour litiges	476	0	0	476
<b>Total</b>	<b>482</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>481</b>

Dans le cadre de la gestion de ses activités courantes, le Groupe est impliqué dans ou a engagé diverses procédures. Le Groupe estime que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de la clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

### 3.8 Emprunts et Dettes financières

En K€	31.12.09	Mouvements de la période		30.06.10
		+	-	
Emprunts	2 696	777	-1 419	2 054
Dailly	1 045	1 243	-1 842	446
Factor	796		-283	513
Découverts et soldes créditeurs de banque	128	447		575
<b>Total</b>	<b>4 665</b>	<b>2 467</b>	<b>-3 544</b>	<b>3 588</b>

### 3.9 Dettes fournisseurs – Autres créditeurs – Autres passifs

En K€	30.06.10	31.12.09
Dettes diverses	8 946	6 456
<b>Total autres passifs – non courants</b>	<b>8 946</b>	<b>6 456</b>
Dettes fournisseurs	5 578	5 609
Dettes sur immobilisations	10 776	11 651
Dettes fiscales et sociales	2 375	2 475
Dettes diverses	425	458
Produits constatés d'avance	648	1 442
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>19 802</b>	<b>21 635</b>
<b>Total</b>	<b>28 748</b>	<b>28 091</b>

## 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

### 4.1 Coût de l'endettement financier net et Autres produits et charges financiers

En K€	30.06.10	30.06.09
Intérêts sur C/C	48	28
Cession SICAV	0	0
Intérêts sur Prêts aux salariés	0	0
Divers	0	0
<b>Produits financiers</b>	<b>48</b>	<b>28</b>
Intérêts des emprunts et Dailly	62	-80
Intérêts sur C/C		-28
Dotations aux provisions	0	0
Agios et frais bancaires divers	0	0
<b>Charges financières</b>	<b>-62</b>	<b>-108</b>
<b>Total</b>	<b>-14</b>	<b>-80</b>

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés sur la ligne « Autres produits et charges financiers »

### 4.2 Impôts

Le groupe BAC MAJESTIC a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2001 et comprend les sociétés BAC MAJESTIC et BAC FILMS.

En raison du résultat de la période et de la situation déficitaire du groupe, les impositions différées actives et passives font l'objet d'une compensation et la différence n'est pas constatée compte tenu du caractère peu probable de sa récupération.

Pour information, le montant net des impôts différés actifs du groupe non constaté dans les comptes s'élevait au 31 décembre 2009 à 14,8 M€.

### 4.3 Résultat (part du Groupe) par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de la période, les actions propres étant exclues.

Il n'existe pas d'instruments dilutifs de capital.

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 Effectif moyen ventilé par catégorie

Le tableau ci-dessous présente les effectifs des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010.

	30.06.10	30.06.09
Employés	4	6
Cadres	10	12
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>18</b>

### 5.2 Informations relatives aux parties liées

#### 5.2.1 Rémunération des dirigeants

La rémunération versée durant le 1<sup>er</sup> semestre 2010 aux administrateurs et au directeur général délégué se décompose comme suit :

K€	30/06/2010	30/06/2009
Avantages à court terme	11	11
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiements en actions	0	0
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>11</b>

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

#### 5.2.2 Autres parties liées

Les autres parties liées à Bac Majestic sont son actionnaire Millimages et ses filiales PVG et Gédéon Programmes, avec lesquels elle est liée par des conventions de refacturation de frais communs, de trésorerie ainsi que des contrats de distributions pour certaines productions Millimages.

En K€		30/06/2010
Actifs		2 795
Passifs		6 920
Compte de résultat	Produits	102
	Charges	925

### 5.3. Engagements hors-bilan

#### 5.3.1. Engagements donnés

Les engagements hors-bilan liés à l'activité courante sont les suivants :

En K€	30/06/2010	31/12/2009
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	41
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	650	970
Avals, cautions et garanties données	0	0
Autres engagements donnés	0	0
<b>Total</b>	<b>650</b>	<b>1 011</b>

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par la cession des produits à revenir au groupe Bac de l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par le Groupe BAC MAJESTIC au 30 juin 2010.

#### 5.3.2. Engagements reçus

En K€	30/06/10	31/12/09
<b>Subventions acquises restant à recevoir</b>	<b>403</b>	<b>48</b>

### 5.4. Informations relatives aux risques

#### 5.4.1. Risques de liquidité

En matière de distribution, ce risque existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les 3 premières années d'exploitation (exploitation en salles, en vidéo et 1<sup>ère</sup> exploitation télévisuelle).

La société dispose de lignes Dailly auprès des établissements de crédit.

La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

L'échéancier des dettes financières du groupe au 30 juin 2010 est le suivant :

En K€	Total au 30.06.10	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 588	3 176	412	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Retraitement de crédit-bail	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3 588</b>	<b>3 176</b>	<b>412</b>	<b>0</b>

#### 5.4.2. Risques de taux

En K€	Total au 30.06.10	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	3 588	3 176	412	0
Actifs financiers	0	0	0	0
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>3 588</b>	<b>3 176</b>	<b>412</b>	<b>0</b>
Hors bilan	0	0	0	0
<b>Position nette après gestion</b>	<b>3 588</b>	<b>3 176</b>	<b>412</b>	<b>0</b>
<b>Impact d'une variation défavorable de 1% sur 6 mois (en K€)</b>	<b>18</b>			

#### 5.4.3. Risques de change

Le Groupe n'est exposé à aucun risque de change spécifique de manière récurrente. Le Groupe peut être exposé à des risques de change temporaires liés à des productions qui se feraient en devises étrangères ou des contrats de vente en monnaies étrangères. La seule devise significative est l'USD.

Position au 30 juin 2010 :

Position en K devise	K US Dollars
Actifs	375
Passifs	278
<b>Position nette avant gestion en devises</b>	<b>97</b>
Position hors bilan	0
<b>Position nette après gestion en devises</b>	<b>97</b>
Taux de conversion 1 euros =	1,2817
<b>Position nette après gestion en euros</b>	<b>76</b>
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	ns



#### 5.4.4. Risques sur actions

Néant

### **5.5. Secteurs opérationnels**

L'information segmentée telle que définie par la norme IFRS 8 doit s'appuyer sur l'information de gestion interne, en particulier celle mise à la disposition de l'organe de direction ultime du groupe. Après avoir identifié ses secteurs opérationnels, ainsi que les données chiffrées correspondantes mises à la disposition de la direction générale, le groupe présente une information segmentée respectant les critères de la norme IFRS 8 qui est similaire à l'information sectorielle présentée au cours des exercices précédents. Les modes d'évaluation des données chiffrées par secteurs opérationnels sont conformes aux principes et méthodes retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

Le Groupe BAC MAJESTIC exerce son activité dans un secteur unique qui est l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.

En raison de l'unicité de secteur opérationnel, les informations requises par la norme IFRS ne trouvent pas à s'appliquer, et se confondent avec la lecture des comptes consolidés.

### **5.6. Evénements postérieurs au 30 juin 2010**

Néant

## **20.8.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2010**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2. III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société BAC MAJESTIC, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2009. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **1. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 2.3 des comptes semestriels consolidés résumés et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu.

## **2. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Paris la Défense et Paris le 15 octobre 2010

Les Commissaires aux comptes

**KPMG Audit**

Eric LEFEBVRE

**Ciné Contrôle International**

Pierre DELORY

## **20.9. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES**

La Société n'a pas distribué de dividende au cours des trois derniers exercices. La Société a l'intention d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

## **20.10. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE**

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

## **20.11. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE**

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 31 décembre 2009, date du dernier arrêté comptable.

## 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 21.1. CAPITAL SOCIAL

#### 21.1.1. MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT

- **Montant du capital social (article 7 des statuts)**

Le capital social est fixé à la somme six millions quatre cent quatre vingt trois mille cinq cent quatre vingt onze euros et quinze centimes (6.483.591,15 euros).

Il est divisé en quarante trois millions deux cent vingt trois mille neuf cent quarante et une (43.223.941) actions de 0,15 euro chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

- **Capital autorisé non émis**

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émissions prises par les Assemblées Générales des actionnaires et dont bénéficie la Société à la date d'enregistrement du présent document.

Date AG	Objet de la délégation	Durée Date d'expiration	Plafond	Utilisation du CA
21/09/10	Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de tout titre et/ou à l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois 21/11/12	10 000 000 € et 20 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant
21/09/10	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes	26 mois 21/11/12	10 000 000 €	Néant
21/09/10	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission – sans droit préférentiel de souscription – par offre au public - d'actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières	26 mois 21/11/12	10 000 000 € et 20 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant
21/09/10	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission – sans droit préférentiel de souscription – par placement privé - d'actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières	26 mois 21/11/12	10 000 000 € et 20 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant

21/09/10	Autorisation consentie au conseil d'administration en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre	26 mois 21/11/12	15% de l'émission initiale	Néant
21/09/10	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature	26 mois 21/11/12	10% du capital social	Néant
25/06/10	Autorisation consentie au conseil d'administration à opérer en bourse sur les actions de la société selon les modalités prévues par les articles L 225-209 et suivants du code de commerce	18 mois 25/12/2011	Un nombre d'action représentant au maximum 10% du capital social de la société Le montant des fonds destinés au rachat ne pourra dépasser 17.289.576 €	Néant
30/06/08	Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions	38 mois 30/08/2011	Les options ne pourront donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5% du capital social	Néant
30/06/08	Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites	38 mois 30/08/2011	300 000 actions	Néant

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire de BAC MAJESTIC réunie le 25 juin 2010 a voté le projet de transfert de cotation des titres sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris. Ce projet est toujours d'actualité et BAC MAJESTIC présentera ce projet à NYSE-Euronext Paris dès qu'elle remplira les conditions nécessaires à l'obtention de l'accord de NYSE-Euronext Paris.

### 21.1.2. ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Néant

### 21.1.3. AUTO-DETENTION ET PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

A la date du présent document de référence, la Société ne détient pas d'actions BAC MAJESTIC.

**21.1.4. VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION**

Néant.

**21.1.5. CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL**

Néant.

**21.1.6. CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION**

Néant.

## 21.1.7. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

### ■ Evolution du capital social de la société depuis sa constitution

Dates	Nature de l'Opération	Nominal	Prime d'émission / d'apport	Nouveau capital	Nombre d'actions	Prix de souscription (nominal+ prime)
24/07/97	Création par apport en nature et en numéraire	F 14.997.000	--	F 14.997.000	149.970	100 F
14/04/00	Augmentation de capital par apport en numéraire	F 3.897.500	F 19.102.427	F 18.894.500	188.945	590,12 F
27/04/00	Augmentation de capital par apport en nature	F 593.100	F 2.906.900	F 19.487.600	194.876	590,12 F
14/06/00	Réduction de la valeur nominale des actions	--	--	F 19.487.600	9.743.800	2 F
14/06/00	Augmentation de capital par incorporation des primes de fusion et d'émission et d'une partie du report à nouveau	F 27.282.640	--	F 46.770.240	9.743.800	4,80 F
14/06/00	Conversion du capital en euros	--	--	7.112.974 €	9.743.800	0,73 €
10/07/00	Augmentation de capital par apport en numéraire	1.778.243,50 €	26.235.181,50€	8.891.217,50 €	12.179.750	11,50 €
30/03/04	Réduction de la valeur nominale des actions	-7.064.255 €	--	1.826.962,50 €	12.179.750	0.15 €
19/05/04	Augmentation de capital en apport en numéraire	2.500.000,05 €	--	4.326.962,55 €	28.846.417	0.15 €
19/05/04	Augmentation de capital par émission de BSA	113.297,70 €	--	4.440.260,25 €	29.601.735	0.15 €
31/01/07	Augmentation de capital par émission d'ABSA	2.042.519,70 €	5.005.623 €	6.482.779,95 €	43.218.533	0.55 €
30/04/09	Augmentation de capital par exercice de BSA	811,20 €	7.300,80 €	6.483.591,15 €	43.223.941	1.50 €

## **21.2. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS**

### **21.2.1. OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)**

La société a pour objet en France et à l'Etranger :

- La conception, la construction et l'exploitation de salles de cinéma, et de toutes salles de spectacles ;
- La distribution, la production et l'acquisition de films cinématographiques ;
- L'organisation d'évènements liés au cinéma tels que des avant-premières ;
- La prise de participation directe ou indirecte, notamment par voie d'acquisition ou de souscription, de toutes valeurs mobilières et de tous droits sociaux, de prise d'intérêts, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, d'association en participation ou de toute autre manière, dans toutes sociétés ou entreprises ayant une activité entrant dans les activités ci-dessus ;
- La gestion, la cession et ces participations ;
- L'assistance technique et financière aux entreprises ;
- La réalisation de toutes études ou prestations de services ;
- Toutes opérations de gestion de placement ou d'investissements ;

et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civils, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

### **21.2.2. DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (ARTICLES 14 A 20 DES STATUTS)**

#### **■ Conseil d'administration (Article 14 des statuts)**

I. La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.



II. La durée de leurs fonctions est six années.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

III. Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente ; ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

IV. Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux assemblées générales par suite de décès ou de démission, le conseil d'administration peut procéder à une ou à des nominations à titre provisoire.

Les nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul ou deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci ou, à défaut, le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

V. Les administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir au total à plus de cinq conseils d'administration ou conseils de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège en France, sauf les exceptions prévues par la loi.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif ; il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonctions.

## ■ **Nombre d'actions des Administrateurs (Article 15 des statuts)**

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire d'une action de la société.

Les administrateurs nommés au cours de la vie sociale peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi il seront réputés démissionnaires d'office.

## ■ **Organisation du Conseil (Article 16 des statuts)**

### I. Président

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Pour l'exercice de ses fonctions, le président du conseil d'administration doit être âgé de moins de 75 ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le président du conseil d'administration sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau président dans les conditions prévues au présent article.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. En cas d'empêchement temporaire ou de décès du président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de président. Cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau président.

### II. Secrétaire

Le conseil d'administration nomme également, en fixant la durée de ses fonctions, un secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du conseil.

## ■ **Délibérations du Conseil (Article 17 des statuts)**

### I. Réunions du conseil

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président. De plus, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil peut demander au président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

En principe, la convocation doit être faite trois jours à l'avance par lettre, télégramme ou télex. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Le conseil se réunit au siège social ou en tout autre endroit de la même ville sous la présidence de son président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des administrateurs.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance et qui mentionne, le cas échéant, la participation d'administrateurs par visioconférence ou par un autre moyen de télécommunication.

Sauf lorsque le conseil d'administration est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L.232-1 et L.233-16, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

## II. Quorum, majorité

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

## III. Représentation

Tout administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance de conseil mais chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'un seul mandat.

Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale administrateur.

## IV. Obligation de discrétion

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président du conseil.

## V. Procès-verbaux de délibérations

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé, et tenu au siège social conformément aux dispositions réglementaires.

Le procès-verbal indique le nom des administrateurs présents, le cas échéant, par les moyens de la visioconférence ou de télécommunication, ou représentés, excusés ou absents, et fait état de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion. Il est signé par le président de la séance et au moins un Administrateur, ou en cas d'empêchement du président par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, un directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet. Au cours de la liquidation de la société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul liquidateur. Il est suffisamment justifié du nombre des administrateurs en exercice ainsi que de leur présence ou de leur représentation à une séance du conseil d'administration par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal.

## ■ **Pouvoirs du Conseil d'Administration (Article 18 des statuts)**

### I. Principes

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

### II. Fonctions et missions du Président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le président du conseil d'administration rend compte, dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L.225-102-1 et L.233-26 du Code de commerce, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle internes mises en place par la société. Sans préjudice des dispositions de l'article L.225-56 dudit Code, le rapport indique en outre les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

### III. Comité d'études

Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

## ■ **Direction Générale (Article 19 des statuts)**

### I. Principes d'organisation

Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires. La délibération du conseil d'administration relative à ce choix est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le conseil d'administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à un an. A l'expiration de ce délai, le conseil d'administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

## II – Directeur général

Nomination :

Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général doit être âgé de moins de 70 ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le directeur général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau directeur général.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de président du conseil d'administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-interêts, si elle est décidée sans juste motif.

Pouvoirs :

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

## III – Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou par une autre personne, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué. Le nombre maximum des directeurs généraux délégués est fixé à cinq maximum.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués.

A l'égard des tiers, le ou les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Le conseil d'administration détermine la rémunération des directeurs généraux délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, les directeurs généraux délégués, conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

■ **Rémunération des administrateurs, du président, des directeurs généraux et des mandataires du conseil d'administration (Article 20 des statuts)**

I. L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence dont le montant est porté aux frais généraux de la société.

Le conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

II. La rémunération du Président du Conseil d'Administration et celle du ou des directeurs généraux est fixée par le Conseil d'Administration : elle peut être fixe ou proportionnelle ou à la fois fixe et proportionnelle.

III. Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs; dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions prévues à l'article 29 des statuts.

IV. Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles ici prévues ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la société par contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

**21.2.3. DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D' ACTIONS (ARTICLES 10 A 13 DES STATUTS)**

■ **Forme des actions (Article 10 des statuts)**

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à inscription dans les conditions légales et réglementaires.

La société peut demander communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la détention de ses titres conformément aux dispositions de l'article L.228-2 du Code de commerce.

■ **Cession et transmission des actions (Article 11 des statuts)**

1. La cession des actions et autres valeurs mobilières est libre et s'opère dans les conditions légales et réglementaires que le titre en cause soit inscrit au nominatif ou au porteur.

2. Franchissement de seuil :

Conformément aux dispositions légales et réglementaires du code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en conseil d'Etat, à compter du franchissement de seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa.

La personne tenue à l'information prévue au premier alinéa précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

En outre, conformément à l'article L.233-7 du code de commerce, elle doit aussi en informer l'Autorité des marchés financiers dans un délai et selon les modalités fixés par son règlement général.

■ **Droits et obligations attachés aux actions (Article 12 des statuts)**

1- Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit de vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2- Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

La conversion au porteur d'une action ou le transfert de sa propriété fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Toutefois, les actionnaires qui répondent aux critères susmentionnées ont la possibilité de renoncer individuellement partiellement ou dans sa totalité audit droit. Cette renonciation peut être temporaire ou définitive et intervenir à tout moment.

Toute renonciation doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé. Cette renonciation doit être déposée au siège social contre remise par le Président d'une attestation de dépôt.

Cette renonciation doit préciser le nombre d'actions visé par cette renonciation et la durée de cette renonciation.

Ce n'est qu'à compter de la date de l'attestation du Président susmentionnée que la renonciation produira tous ses effets et sera opposable à la société et aux actionnaires de la société.

3- Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

4- Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

#### ■ **Indivisibilité des actions – nue propriété - usufruit (Article 13 des statuts)**

I. Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

II. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Cependant, dans tous les cas, le nu-propriétaire a le droit de participer aux assemblées générales.



#### **21.2.4. CONDITIONS REGISSANT LES CONVOCATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ET LEUR ADMISSION (ARTICLES 23 A 32 DES STATUTS)**

■ **Assemblée générale (Article 23 des statuts)**

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale.

Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

■ **Convocation des Assemblée générale (Article 24 des statuts)**

Les actionnaires sont réunis chaque année en assemblée générale ordinaire, aux jour, heure et lieu indiqués dans l'abus de convocation, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice social.

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée lorsqu'il a lieu de modifier les statuts.

Sauf exception prévue par la Loi, l'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Trente cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée, il est inséré au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) un avis contenant les mentions prévues par la Loi.

La convocation est faite par un avis inséré au BALO et dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social.

En outre, les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis au moins un mois à la date de cet avis, sont convoqués par lettre ordinaire.

■ **Ordre du jour (Article 25 des statuts)**

I. L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

II. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au conseil d'administration.

III. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

■ **Accès aux assemblées - Pouvoirs (Article 26 des statuts)**

I. Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte dans les conditions légales et réglementaires. L'actionnaire doit justifier du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'enregistrement comptable des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteurs tenus par l'intermédiaire habilité.

II. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

III. Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

IV. L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération, réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société nonobstant toute convention contraire.

V. L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint, ou
- voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées dans l'avis de convocation de l'assemblée, ou
- adresser une procuration à la Société donnée sans indication de mandataire : le président de l'assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution ;
- adresser une procuration à la Société donnée avec indication de mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.

■ **Feuille de présence – Bureau – Procès-verbaux (Article 27 des statuts)**

I. A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

II. Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet pour le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions.

Le bureau ainsi composé désigne un Secrétaire qui peut ne pas être un actionnaire.

III. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

■ **Quorum – vote – nombre de voix (Article 28 des statuts)**

I. Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

II. Sous réserve du droit de vote double ci-avant prévu à l'article 12, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A chaque égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

III. Le vote à lieu et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée ou les actionnaires.

IV. En cas de vote par correspondance, il n'est pas tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions et délais fixés par décret.

#### ■ **Assemblée Générale Ordinaire (Article 29 des statuts)**

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice et, s'il en existe, sur les comptes consolidés de l'exercice écoulé, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

#### ■ **Assemblée Générale Extraordinaire (Article 30 des statuts)**

L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserves des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance.

Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire.

En outre, dans les assemblée générales extraordinaires à forme constitutive, c'est-à-dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire, n'a voix délibérative ni pour lui-même, ni comme mandataire et chacun des autres actionnaires dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède sans que ce nombre puisse excéder dix, le mandataire d'un actionnaire disposant des voix de son mandat dans les mêmes conditions et la même limite.

#### ■ **Assemblée Spéciale (Article 31 des statuts)**

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits.

Elles statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

#### ■ **Droit de communication des actionnaires (Article 32 des statuts)**

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi et de mise à disposition sont déterminées par la loi.

### **21.2.5. DISPOSITIONS POUVANT DIFFERER, RETARDER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE**

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

Conformément à l'article L.225-100-3 du code de commerce, le rapport du Président à l'Assemblée Générale doit exposer et, le cas échéant, expliquer les éléments indiqués dans l'article L.225-100-3 lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

A la date de signature du document de référence, il n'y a pas d'éléments susceptibles d'avoir un impact en cours d'offre publique.

#### **21.2.6. DISPOSITIONS FIXANT LE SEUIL AU DESSUS DUQUEL TOUTE PARTICIPATION DOIT ETRE DIVULGEE**

Les statuts de la Société ne précisent aucun seuil complémentaire à ceux à déclarer au regard de l'application du Code de Commerce.

#### **21.2.7. CONDITIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL**

Les statuts de la Société ne présentent aucune condition particulière régissant les modifications du capital.

## **22. CONTRATS IMPORTANTS**

---

Néant.

## **23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

---

Néant.



## **24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

---

BAC MAJESTIC atteste que, pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents suivants peuvent être consultés et/ou demandés au siège de la société :

- Les statuts de la Société ;
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de BAC MAJESTIC, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- Les informations financières historiques de BAC MAJESTIC et de sa filiale pour chacun des trois exercices précédents la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de BAC MAJESTIC.

## 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

A date du présent document de référence, le périmètre de consolidation du Groupe est le suivant :

Société et forme	Siège social	Siren	% d'intérêt	% contrôle	Méthode intégration
<b>Société-mère : BAC MAJESTIC</b>	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	413577743			
<b>Sociétés françaises :</b>					
<b>BAC FILMS</b>	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	337527378	100	100	globale

La société SEANCE PRIVEE qui était consolidée par intégration globale au 31/12/2008 a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en 2009 à la société BAC MAJESTIC. Cette opération n'a généré aucune incidence sur le résultat consolidé du groupe.

Les comptes du Groupe BAC MAJESTIC sont consolidés par intégration globale dans les comptes du Groupe MILLIMAGES.